

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(69) 550

Bruxelles, le 11 juin 1969.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ET DES MARCHÉS AGRICOLES

(présenté par la Commission au Conseil)

Table des matières

	<u>Page</u>
<u>Introduction</u>	1
<u>A. La situation économique de l'agriculture</u>	2
1. La situation économique générale de la Communauté	2
2. L'agriculture dans le cadre de l'économie nationale	5
3. Développement économique de l'agriculture	9
4. Productivité du travail de l'agriculture	12
5. Evolution des prix des produits agricoles et des moyens de production ainsi que des salaires	15
6. Evolution des échanges	23
7. L'auto-alimentation en produits agricoles	26
8. Evolution des revenus de l'agriculture	32
<u>B. L'évolution du marché des différents produits</u>	42
1. Céréales	43
I. Situation de l'approvisionnement	43
II. Les échanges commerciaux	47
III. Situation sur le marché mondial	52
IV. Les prix	56
V. Mesures de soutien du marché	58
VI. Prévisions pour la campagne 1969/70	61
2. Riz	68
I. Situation de l'approvisionnement	68
II. Echanges commerciaux	73
III. Situation sur le marché mondial	75
IV. Prix intérieurs	79
V. Mesures de soutien du marché	82
VI. Prévisions pour la prochaine campagne	84

	<u>Page</u>
3. Sucre	85
I. Situation de l'approvisionnement	85
II. Situation sur le marché mondial	94
III. Les prix	96
IV. Intervention	97
4. Huile d'olive	99
A. Campagne 1967 - 1968	99
I. Superficies	99
II. Situation de l'approvisionnement	99
III. Les échanges	102
IV. Situation sur le marché mondial	105
V. Les prix	106
B. Prévisions pour la campagne 1968/69	109
5. Graines oléagineuses	118
I. Situation de l'approvisionnement	118
II. L'huile	120
III. Les tourteaux	123
IV. Echanges commerciaux	125
V. Prévisions pour la campagne 1968/69	131
VI. Les prix	131
6. Le lait	135
I. Situation de l'approvisionnement	135
II. Mesures de soutien	144
III. Prix du lait à la production	146
IV. Perspectives pour la campagne laitière 1969/70	148

	<u>Page</u>
7. Viande bovine	149
I. Situation de l'approvisionnement	149
II. Echanges commerciaux	158
III. Situation sur le marché mondial	163
IV. Les prix	164
V. Mesures de soutien du marché	166
8. Viande porcine	172
I. Situation de l'approvisionnement	172
II. Evolution des échanges	176
III. Situation sur le marché mondial	179
IV. Les prix	179
V. Mesures de soutien du marché	181
VI. Prévisions pour l'année à venir	182
9. Oeufs	188
A. Oeufs en coquille	188
I. Situation de l'approvisionnement	188
II. Echanges commerciaux	191
III. Situation sur le marché mondial	192
IV. Les prix	194
B. Produits d'oeufs	196
10. Viande de volaille	200
I. Situation de l'approvisionnement	200
II. Echanges commerciaux	202
III. Situation sur le marché mondial	204
IV. Les prix	204

	<u>Page</u>
11. Fruits et légumes	206
I. Situation de l'approvisionnement	206
II. Echanges commerciaux	209
III. Situation sur le marché mondial	210
IV. Les prix	211
12. Vin	214
I. Situation de l'approvisionnement	214
II. Echanges commerciaux	217
III. Situation sur le marché mondial	219
IV. Les prix	220

RAPPORTsur la situation de l'agriculture et
des marchés agricolesIntroduction

C'est le 18 décembre 1968 que la Commission a présenté au Conseil le dernier rapport sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles (doc. COM(68) 1000, partie D). Il y a de cela moins de 6 mois. Aussi les nouvelles informations obtenues dans l'intervalle ne portent-elles en général que sur un semestre.

C'est pourquoi la Commission considère principalement le présent rapport comme une mise à jour de celui de l'an dernier. Elle a renoncé par conséquent à traiter dans ce rapport de nouveaux aspects, comme elle l'avait fait dans la partie C du rapport 1968. En ce qui concerne les remarques préliminaires au rapport 1968 relatives aux données disponibles, à leur comparabilité, etc., elles sont pleinement valables aussi pour le présent rapport. Dans l'intervalle aucun résultat d'enquêtes entreprises au niveau communautaire et qui sont en cours depuis quelques années (réseau d'information comptable, enquête sur les structures des exploitations agricoles) n'a pu être publié jusqu'à présent.

En ce qui concerne le rapport prévu par le règlement n° 25/1962 (financement de la politique agricole commune), la Commission réitère son point de vue indiquant que les faits économiques qu'elle doit exposer dans ce rapport sont transcrits dans le présent rapport et que le financement de la politique agricole commune est une suite de ces faits ainsi que des décisions prises par le Conseil dans le domaine de la politique des marchés et des prix. Elle considère donc que le présent rapport vaut présentation du rapport prévu par le règlement n° 25/1962.

A. LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

1. La situation économique générale de la Communauté (1)

La très vive expansion qui a caractérisé l'économie de la Communauté en 1968 vient essentiellement du développement rapide de la demande tant intérieure qu'extérieure.

Le produit brut de la Communauté en termes réels a augmenté de plus de 5 % alors qu'il n'avait progressé que de 3 % en 1967 et cela malgré les pertes de production subies par la France pendant les grèves de mai-juin. Si, n'ayant pu entièrement compenser les pertes, le produit national brut à prix constants de la France ne s'est accru que de 3,5 %, en Allemagne par contre, son augmentation a atteint 6,5 %. Par ailleurs, les Pays-Bas et l'U.E.B.L., stimulés par l'expansion allemande, enregistrent un accroissement respectif de 6 % et 4,5 % de leur produit national brut. Seule l'Italie, avec + 5 %, est demeurée en retrait des prévisions initiales.

Alors que les mesures annoncées pour assurer le redressement des balances de paiements du Royaume-Uni et des Etats-Unis laissaient supposer un freinage de la demande extérieure, le retard apporté à leur mise en application et un ensemble de facteurs accidentels ont permis une forte expansion des exportations de près de 8,5 % en valeur; ce taux est même légèrement supérieur à celui qui avait été enregistré en 1967 (7,5 %).

C'est cependant au niveau de la demande intérieure que s'est manifestée la plus nette tendance à l'accroissement. A un mouvement très important de reconstitution des stocks s'est combinée une propension accrue des entreprises et des administrations publiques à investir. La formation brute de capital fixe a ainsi augmenté de 8,5 % alors qu'elle n'atteignait en 1967 que 1,6 %.

./.

(1) Source : La situation économique de la Communauté -
n° 3-4/1968 - D.G. des Affaires économiques
et financières.

Les dépenses de consommation ont connu de même un fort développement. Si la consommation des administrations publiques a marqué, sauf pour la France, un léger retrait par rapport à 1967, la consommation privée, influencée par l'accroissement rapide des revenus disponibles des ménages, particulièrement en France, s'est accrue en valeur de 7,5 % contre 6 % en 1967. En volume l'augmentation s'est élevée à 4,5 %, contre 3,2 % en 1967; ce taux correspond à une croissance de 3,5 % par habitant, contre 2,5 % l'année précédente.

L'offre intérieure a suivi le dynamisme de la demande globale et si la production agricole, après les excellents résultats obtenus en 1967, n'a pu réaliser que des progrès limités, la production industrielle en revanche a augmenté de quelque 7,5 % contre 1,7 % en 1967.

Au premier semestre l'emploi n'a guère évolué par rapport à 1967; au second semestre par contre, on a pu observer en corrélation avec l'essor conjoncturel dans la plupart des pays membres un allongement des horaires, suivi d'une régression du chômage, malgré le nombre relativement important de jeunes gens qui a accédé au marché du travail.

La croissance des échanges intracommunautaires dont il faut souligner le rôle important dans la diffusion de l'essor économique à l'intérieur de la Communauté a été en valeur de 14 % par rapport à 1967. Cet accroissement recouvre une progression des importations allemandes en provenance de la Communauté de plus de 17 %. En France elle fut de 20 % et tandis que les achats de l'U.E.B.L. et des Pays-Bas qui n'avaient guère progressé en 1967 profitaient de la consolidation de plus en plus nette de l'expansion économique générale, l'Italie ne semble guère avoir dépassé les 5 % du fait de l'évolution relativement peu dynamique de sa demande intérieure.

Ce bilan de caractère positif ne doit cependant pas faire oublier que de sensibles divergences sont apparues au sein de la Communauté en ce qui concerne l'évolution des prix, des coûts et

et notamment de la balance des paiements courants et que la crainte de l'apparition de déséquilibres a fait naître des mouvements de capitaux spéculatifs misant sur d'éventuelles modifications des parités des monnaies de certains Etats membres. Le décalage qui est apparu entre certains taux de change officiel (par rapport à l'U.C. qui est la valeur en fonction de laquelle sont exprimés les prix agricoles fixés dans la Communauté) et réel n'est pas resté sans influence sur les échanges intra-communautaires en produits agricoles. Il s'est principalement manifesté par des ventes massives de produits agricoles originaires de l'Etat membre où une certaine dépréciation monétaire s'est manifestée vers ceux des Etats membres dont la monnaie est restée ferme.

L'évolution monétaire des premiers mois de 1969 indique que ce problème garde toute son acuité. Les perspectives pour 1969 sont cependant pour l'ensemble de la Communauté satisfaisantes.

Si le développement des exportations vers les pays tiers risque d'être plus faible, comme déjà les données désaisonnalisées de l'automne 1968 le laissent entrevoir, le rythme d'expansion de la demande intérieure se fera, il est probable, plus rapide encore.

On peut également s'attendre à ce que le développement rapide de la production intérieure se poursuive. Le taux de croissance de la production industrielle pourrait atteindre quelque 8 %. Le produit brut de la Communauté de ce fait et dans l'hypothèse d'une faible progression de la production agricole et d'une nouvelle augmentation de la valeur ajoutée des services, peut déboucher sur un nouvel accroissement de 5,5 %. Dans cette perspective, la régression du chômage devrait se poursuivre. Elle pourrait même faire place à des tensions sur le marché de l'emploi dans certaines régions de la Communauté. Dans les régions à forte croissance, l'absorption de la main-d'oeuvre agricole par d'autres branches de l'économie pourrait continuer et même s'accroître. Dans d'autres régions, notamment celles essentiellement agricoles, l'exode de la population active agricole pourrait être freinée par suite du manque suffisant d'offres d'emploi dans d'autres branches de l'économie.

En dépit de l'incidence stabilisatrice qu'exercera la poursuite prévisible du développement des importations et du commerce intracommunautaire, le climat des prix pourrait se détériorer quelque peu et freiner de ce fait la
nécessaire

./.

5 convergence des rythmes d'évolution des divers Etats membres, nécessaire à la stabilité tant interne qu'externe.

2. L'agriculture dans le cadre de l'économie nationale (1)

Les chiffres pour 1967, malgré une récolte record, enregistrent une nouvelle baisse relative de la part de la branche Agriculture, Sylviculture et Pêche par rapport au produit intérieur brut.

Les dernières données disponibles pour 1968 auprès de l'Office Statistique des Communautés européennes ne donnent que peu de renseignements encore. Cependant les estimations provisoires pour l'Allemagne et l'Italie, avec respectivement 3,9 % et 9,5 %, s'inscrivent déjà (tableau 1) dans la tendance continue à la baisse qui caractérise l'évolution de la contribution de la branche Agriculture, Sylviculture et Pêche au produit intérieur brut. Si le chiffre pour l'Italie se confirme, dans tous les Etats membres, cette part sera dorénavant de moins de 10 % et ne devrait plus en Allemagne et en Belgique dépasser les 4 % (graphique 1).

Tableau 1 - Contribution de la branche d'activité "Agriculture, Sylviculture et Pêche" au produit intérieur brut aux prix courants (1965 - 1968)

Année	en %					
	Allemagne (a)	France (a)	Italie (a)	Pays-Bas (b)	Belgique (a)	Luxembourg (b)
1965	4,4	7,4	11,9	8,3	5,5	.
1966	4,2	7,1	11,1	7,4	5,0	.
1967	4,3	6,9	10,7	7,2	4,9	.
1968	3,9	.	9,5	.	.	.

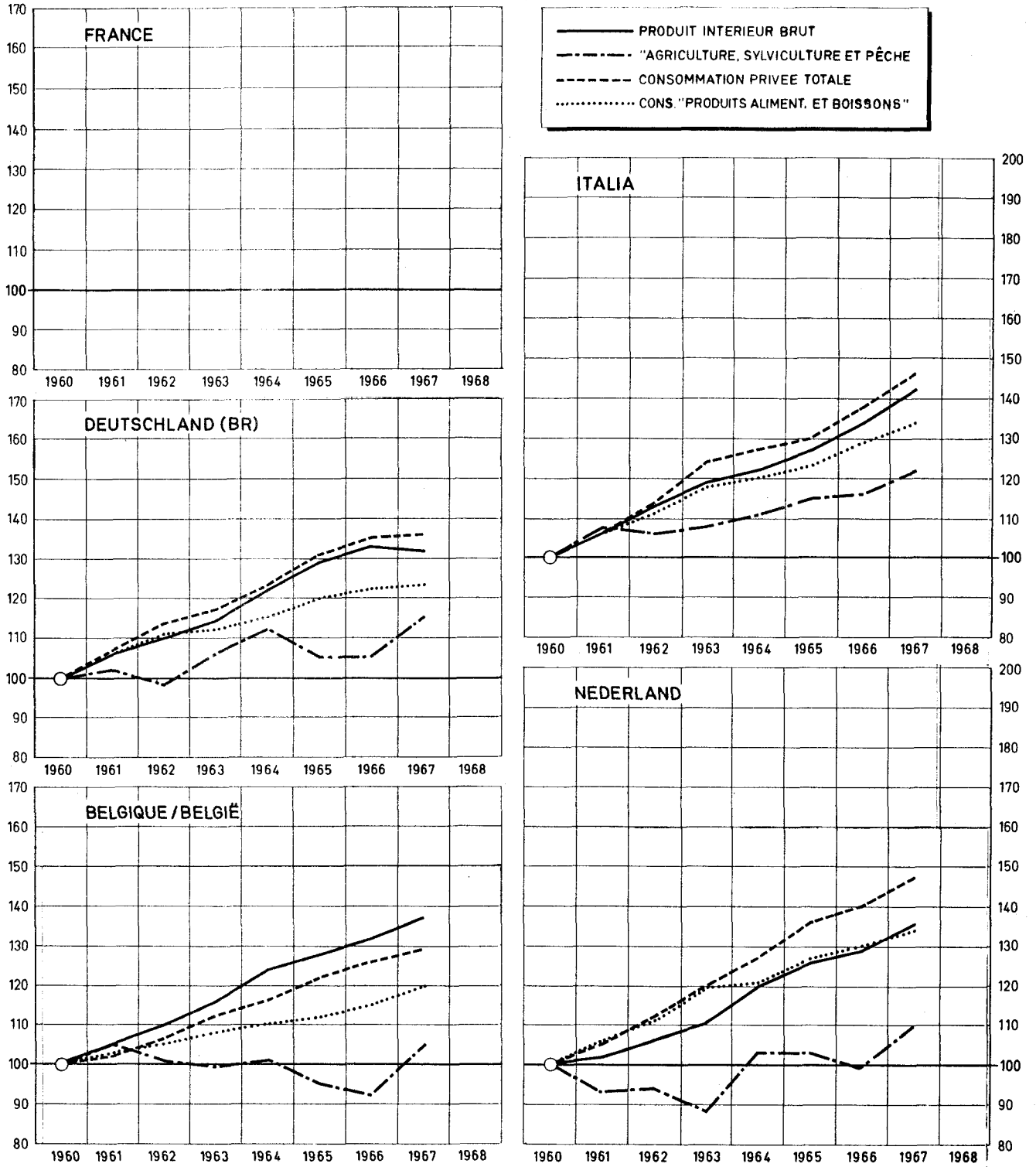
(a) Aux prix du marché

(b) Au coût des facteurs

Source : O.S.C.E. Comptes nationaux 1958-1967

(1) Les données pour le Luxembourg ne sont pas disponibles

Indice de volume du produit intérieur brut, du produit brut de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche", de la consommation privée totale et de la consommation de "Produits alimentaires et boissons", aux prix de 1963
1960 = 100



GRAPHIQUE 1

Néanmoins le taux de croissance de l'agriculture a été plus élevé en 1967 qu'en 1966 (tableau n° 2), ce qui fait que la diminution de la contribution de l'agriculture du produit national brut a été plus lente de 1966 à 1967 que de 1965 à 1966 et même s'est transformée en une légère amélioration en Allemagne (4,3 % contre 4,2 % en 1967).

Si l'on tient compte de la modification de base intervenue pour leur interprétation aux prix de 1963, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique enregistrent respectivement au niveau du produit brut de la branche Agriculture, Sylviculture et Pêche un taux d'accroissement de 9,5 %, 5,2 %, 10,6 % et 14,4 % (tableau 2) dû principalement au caractère exceptionnel de la récolte de cette année.

En rapportant cette situation à l'évolution de la population agricole active, on constate qu'elle a été obtenue parallèlement à une diminution au niveau communautaire de 3,4 % de cette dernière. Ce taux représente, au niveau des Etats membres, une baisse de 4,7 % en Allemagne, de 3,4 % en France, de 2,3 % en Italie, de 2,4 % aux Pays-Bas et de 3,3 % pour l'U.E.B.L. du nombre de personnes employées dans le secteur agricole.

Le produit intérieur brut a maintenu dans l'ensemble (1), à l'exception de l'Allemagne, son rythme de développement de l'année précédente. En Allemagne on enregistre (tableau 2) une nette régression du taux de développement qui tombe à 1 % aux prix courants et pour la première fois dans la période d'après-guerre à - 0,2 % de variation en termes réels par rapport à l'année précédente traduisant au-delà d'un ralentissement de l'expansion, un fléchissement passager de la production qui s'est principalement manifesté durant le premier semestre.

./.

(1) Les chiffres pour la France ne sont pas encore disponibles.

Tableau 2

Evolution du produit intérieur brut et du produit brut de la branche
"Agriculture, Sylviculture et Pêche"

en %

Variation par rapport à l'année précédente

	Allemagne (a)		France (b)		Italie		Pays-Bas		Belgique (a)	
	1966	1967	1966	1967 (1)	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Produit intérieur brut	+ 6,8	+ 1,0	+ 7,7	.	+ 7,8 a)	+ 8,8 a)	+ 8,0 b)	+ 9,3 b)	+ 7,5	+ 6,6
Produit brut branche "Agriculture, Sylviculture et Pêche"	+ 0,6	+ 3,0	+ 3,7	.	+ 0,5 a)	+ 5,2 a)	- 3,5 b)	+ 5,6 b)	- 2,6	+ 3,5
Aux prix courants										
Aux prix de 1963										
Produit intérieur brut	+ 2,4	- 0,2	+ 4,9	.	+ 5,6 b)	+ 5,9 b)	+ 2,2 a)	+ 5,3 a)	+ 2,8	+ 3,5
Produit brut branche "Agriculture, Sylviculture et Pêche"	- 0,4	+ 9,5	- 1,3	.	+ 1,0 b)	+ 5,2 b)	- 2,3 a)	+ 10,6 a)	- 3,5	+ 14,4

(1) Nouvelle série en préparation

a) Aux prix du marché
b) Au coût des facteurs

Source : Comptes nationaux 1958-1967, O.S.C.E. 1968

3. Développement économique de l'agriculture (1)

Les résultats de l'évolution du secteur agricole considéré pour 1967 sous les aspects de la production finale (2), de la consommation intermédiaire (3) et du produit brut, sont présentés dans le tableau 3 (graphique 2).

L'examen de la production finale (1) indique une nette progression, notamment sous l'effet de la récolte de 1967. Celle-ci, par rapport à 1966, se chiffre à 4,2 % pour l'Italie, 6,2 % pour l'Allemagne, 6,6 % pour la France, 9,4 % pour les Pays-Bas et 12 % pour la Belgique.

Le développement de la consommation intermédiaire (2) reste à l'inverse de l'année 1966 dans tous les Etats membres, sauf la France, au-dessous du niveau de progression enregistré pour la production finale. La France accuse en effet 10,2 % de progression par rapport à l'année 1966 et dépasse ainsi largement le rattrapage de + 0,2 % constaté en Allemagne et la hausse de 6,8 % des Pays-Bas.

La combinaison des deux évolutions signalées explique l'évolution au niveau du produit brut. Sous l'effet d'une progression de la production finale et une réduction de celle de la consommation intermédiaire, l'Italie et la Belgique connaissent respectivement un accroissement du produit brut de 5,4 % et 16,0 % contre 1,0 % et - 2,3 % en 1966. En Allemagne et aux Pays-Bas où la progression de la consommation intermédiaire est restée inférieure à celle de la production finale, le produit brut a augmenté respectivement de 10,3 % et de 11,6 % contre 12,3 % et - 2,6 % en 1966. En France enfin, bien que la consommation intermédiaire ait connu une progression supérieure à celle de la production finale, on enregistre une augmentation de 5,1 % contre - 2,6 % pour 1966 de son produit brut.

En conclusion, pour l'année 1967, dans l'ensemble, l'agriculture des Etats membres a connu une amélioration relative de sa situation. Il est cependant bon de rappeler, afin de faciliter l'interprétation des chiffres consignés dans le tableau 3, qu'à

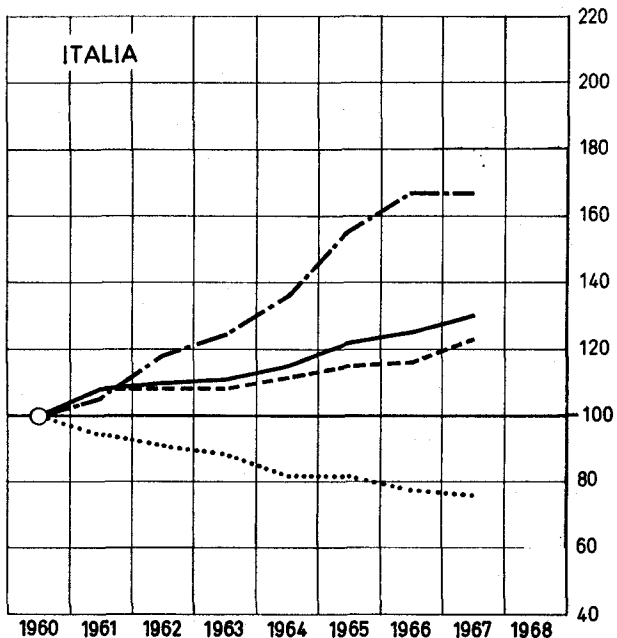
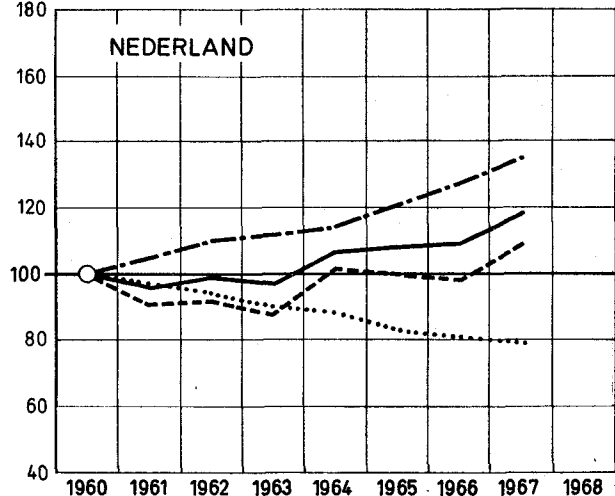
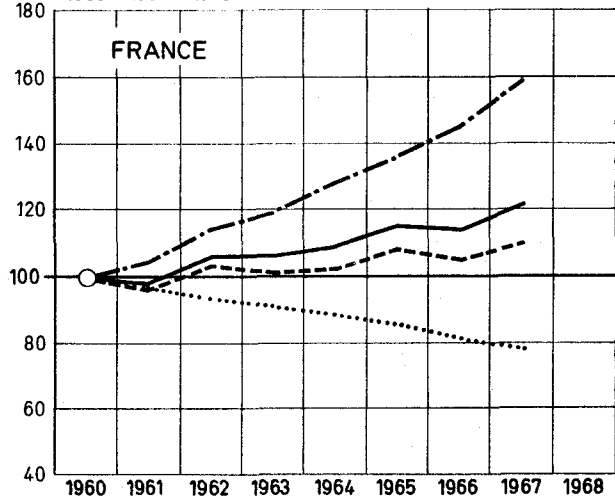
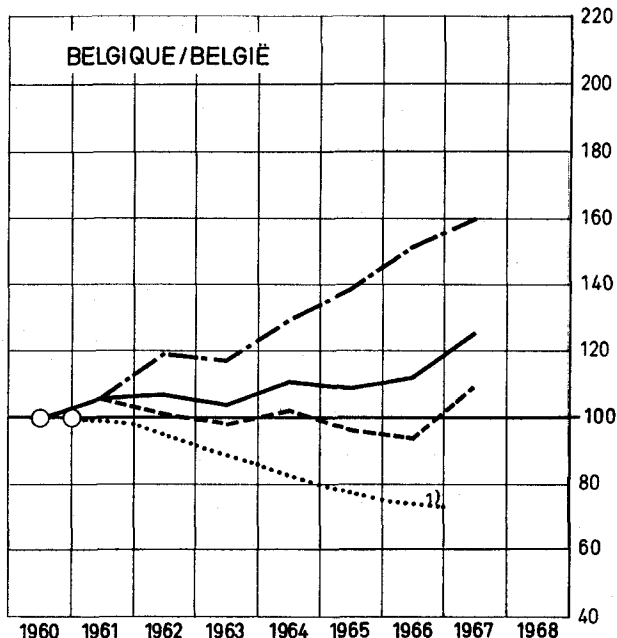
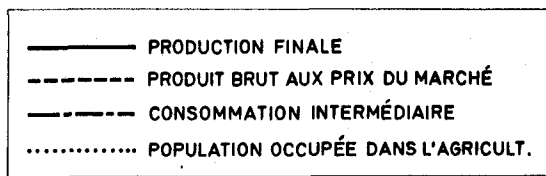
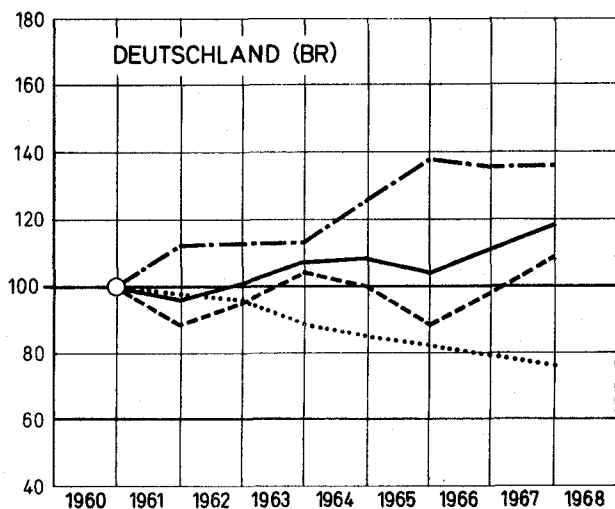
(1) Source : Comptes économiques de l'Agriculture - OSCE, Statistique agricole

(2) La production finale de l'agriculture se compose des ventes à d'autres secteurs de l'économie, de l'auto-consommation des ménages agricoles et des variations de stocks.

(3) La consommation intermédiaire correspond aux biens et services fournis par d'autres secteurs économiques, les amortissements, salaires, intérêts, fermages et investissements n'y sont pas compris.

Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut aux prix constants de 1963, ainsi que de la population occupée dans l'agriculture

1960 = 100*



*Deutschland (BR) 1960/61 = 100

¹⁾Belgique : population occupée 1961 = 100

Tableau 3

Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut
de l'agriculture aux prix de 1963

	Allemagne en Mio DM		France en Mio Ffr		Italie en Mrd Lit		Pays-Bas en Mio Fl		Belgique en Mio Fb		
	1966/67	1967/68	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	
Production finale	chiffres absolus pourcentage	30.024 + 6,2	31.891 + 6,2	51.529 + 6,6	54.954 + 6,6	4852,2 + 2,4	5057,5 + 4,2	7.714 + 1,0	8.439 + 9,4	64.911 + 2,3	72.543 + 12,0
Consommation inter- médiaire	chiffres absolus pourcentage	12.250 - 1,6	12.279 + 0,2	15.689 + 6,4	17.282 + 10,2	1059,2 + 8,1	1061,0 + 0,2	3.509 + 4,9	3.748 + 6,8	27.339 + 9,3	28.970 + 6,0
Produit brut (aux prix du marché)	chiffres absolus pourcentage	17.774 + 12,3	19.612 + 10,3	35.846 - 2,6	37.672 + 5,1	3793,0 + 1,0	3996,5 + 5,4	4.205 - 2,6	4.691 + 11,6	37.572 - 2,3	43.573 + 16,0

en monnaie nationale et en %
par rapport à l'année précédente

Source : Comptabilité économique agricole, O.S.C.E., Statistique agricole.

l'opposé des autres secteurs, les chiffres globaux de l'agriculture sont fortement influencés par des fluctuations annuelles (récolte excellente ou mauvaise) et varient de ce fait relativement fort d'une année à l'autre.

4. Productivité du travail de l'agriculture

Résultante du développement de la production du secteur agricole et de la diminution du volume de la population active agricole, la productivité par tête pour l'année 1967 connaît une nouvelle progression.

Les indicateurs de la productivité du travail retenus sont obtenus, comme pour les rapports précédents, en divisant successivement la valeur de la production finale et du produit brut du secteur agricole par le nombre de personnes actives dans l'agriculture (graphique 3). Afin d'éliminer les trop fortes variations annuelles, les calculs ont été effectués sur base triennale (tableau 4).

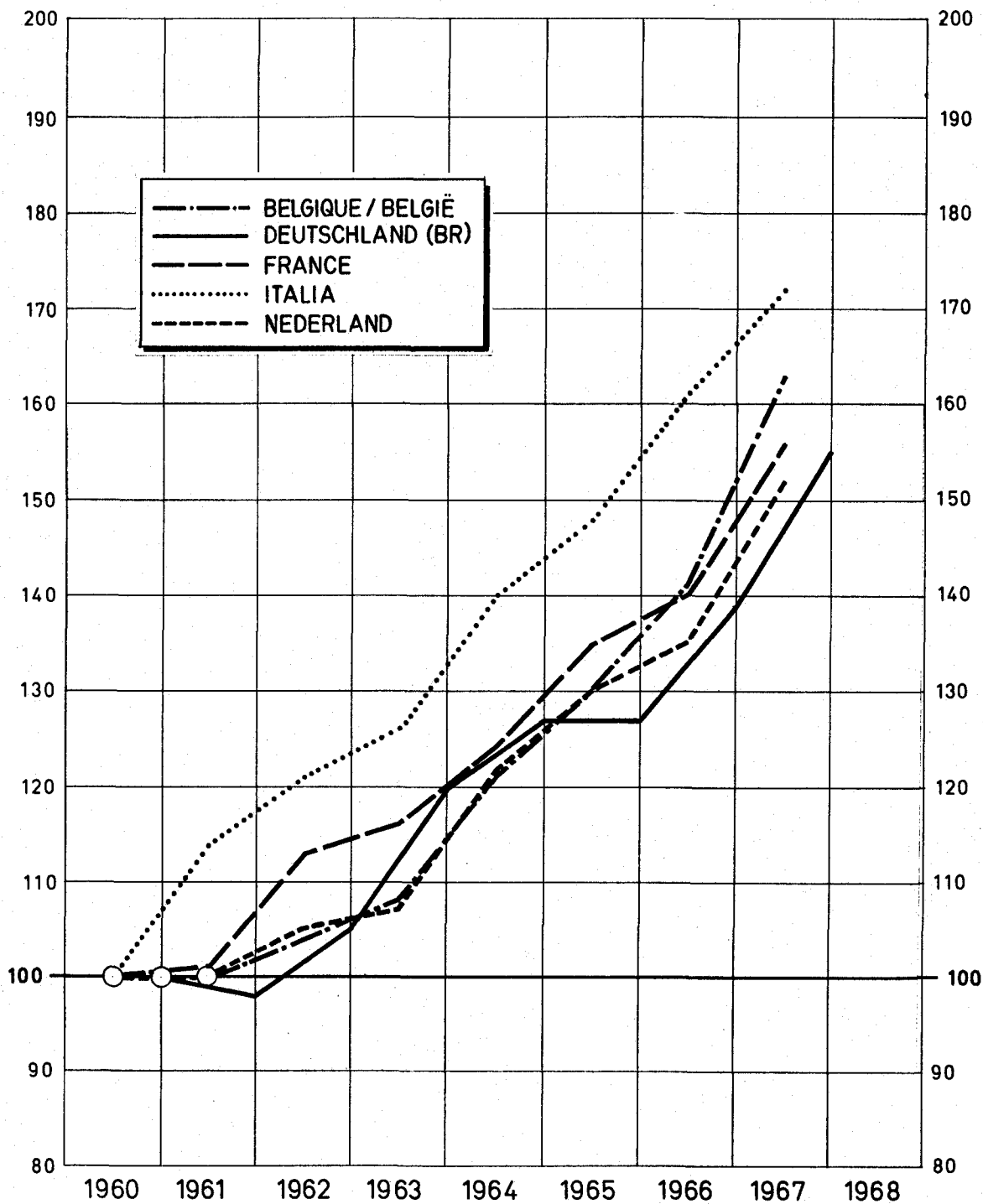
De la baisse continue et générale de l'emploi agricole combinée aux taux de croissance enregistrés tant au niveau de la production finale qu'à celui du produit brut, résulte une nouvelle amélioration générale de la productivité agricole. Celle-ci, en comparaison avec la situation enregistrée l'année précédente, est particulièrement sensible aux Pays-Bas et en Belgique.

Seule l'Italie, du fait d'une part de la diminution relativement moins forte du volume de la population agricole (3,7 % contre 4 % par rapport à "1965" / "1961"), et d'autre part du quasi statu quo enregistré au niveau de l'évolution de la production finale et du produit brut ("1966" / "1962"), marque une légère baisse dans l'accroissement de la productivité du travail de l'agriculture.

On peut noter que la différence entre les deux mesures retenues de la productivité du travail s'est rétrécie, sauf pour la France, par rapport à la situation observée en 1966 sous l'influence d'une production finale dont la progression a généralement dépassé celle de la consommation intermédiaire (tableau 2).

Evolution de la productivité du travail dans l'agriculture des pays de la CEE (calculée sur la base de la production finale aux prix constants de "1963" par personne occupée dans l'agriculture)

1960 = 100 *



* Deutschland (BR) : 1960/61 = 100

CEE - DG VI - 6905.31

GRAPHIQUE 3

Tableau 4 - Evolution de la productivité du travail de l'agriculture entre "1962" (Ø 1961/62/63) et "1966" (Ø 1965/66/67)

Taux moyens annuels de croissance ou de décroissance

en %

Pays	Production finale aux prix de 1963	Produit brut aux prix de 1963	Emploi agricole (moyenne triennale)	Accroissement de la productivité du travail par rapport : à la produc- au pro- tion finale duit brut	
Allemagne	+ 2,3	+ 0,6	- 4,3	+ 6,9	+ 5,1
France	+ 3,2	+ 1,8	- 3,4	+ 6,8	+ 5,3
Italie	+ 3,5	+ 2,2	- 3,7	+ 7,4	+ 6,1
Pays-Bas	+ 3,6	+ 3,3	- 3,6	+ 7,4	+ 7,1
Belgique	+ 2,3	- 0,5	- 5,9	+ 8,7	+ 5,8

Source : Comptes économiques de l'agriculture, statistique agricole, O.S.C.E.

Emploi 1966-1967; Statistique sociale, O.S.C.E., 1968 supplément.

Si un parallèle ne peut être que difficilement fait avec l'évolution de l'ensemble des secteurs du fait des différences dans les concepts statistiques utilisés, on note cependant que pour 1967, du fait entre autres du faible accroissement de la production industrielle estimé à 1,5 % contre 5 % à l'année précédente et en dépit de la réduction du nombre de personnes, le progrès de la productivité globale par personne occupée a été moins important qu'en 1966.

L'examen du graphique 3 où apparaissent les évolutions pour les divers Etats membres de la productivité calculée au départ de la production finale aux prix de 1963 pour la période de 1960 à 1967, permet de se faire une idée précise de la progression de la productivité agricole. Celle-ci, par rapport à 1960, a progressé de 72 % en Italie, 56 % en France, 55 % en Allemagne, 52 % aux Pays-Bas et de 63 % en Belgique, calculée sur une base 1961 (1)

(1) La nouvelle série de l'emploi agricole pour la Belgique ne débute qu'en 1961.

./.

Au total, la progression de la productivité pour 1967 marque une accélération par rapport à celle enregistrée en 1966. Elle est cependant le résultat d'une diminution relativement moins forte de la population active agricole qui, au niveau de la Communauté, se chiffre à - 3,4 % par rapport à - 4,6 % pour l'année précédente.

5. Evolution des prix des produits agricoles et des moyens de production ainsi que des salaires (graphique 4)

Examinées au niveau des agrégats de la production finale et de la consommation intermédiaire des comptes économiques agricoles, les évolutions de prix dégagées par la mise en relation des séries à prix courants et à prix constants sont défavorables à la production (tableau 5).

L'évolution des prix qui se dégage au niveau des indices de la production finale (1) est au mieux stationnaire. C'est le cas de la France et de l'Italie qui atteignent respectivement un indice de 100,1 et 100,5. Par contre dans les autres Etats membres, on enregistre une détérioration des prix à la production. Celle-ci est de 7,3 % pour l'Allemagne où elle succède à une baisse de 2,6 % déjà constatée pour l'année précédente. Les Pays-Bas et la Belgique, après la détérioration relative constatée en 1966, connaissent en ce qui concerne les premiers une baisse de 1,9 % et de 6,2 % pour l'autre.

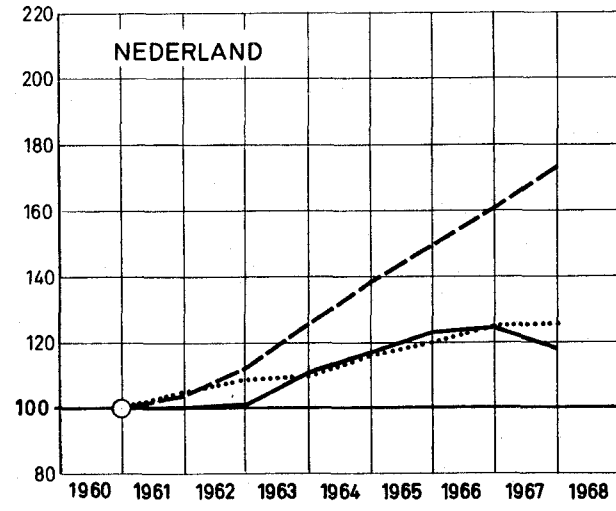
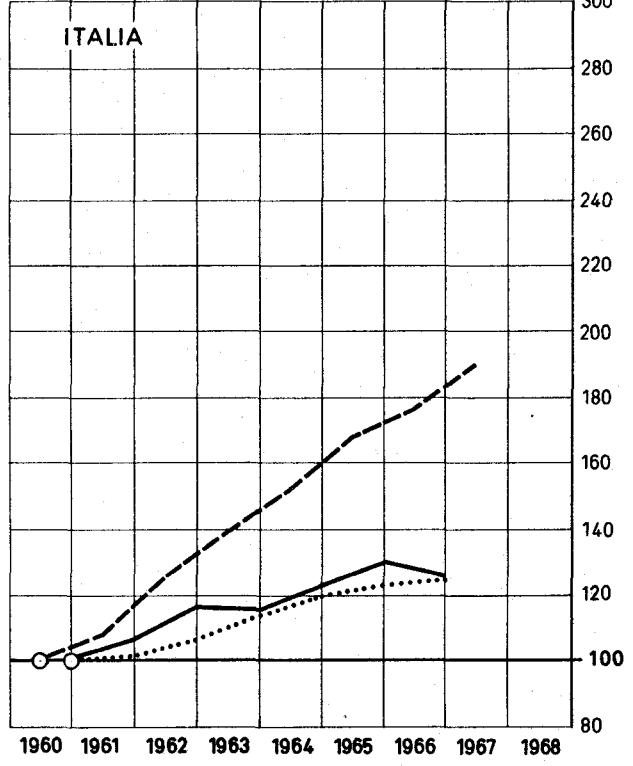
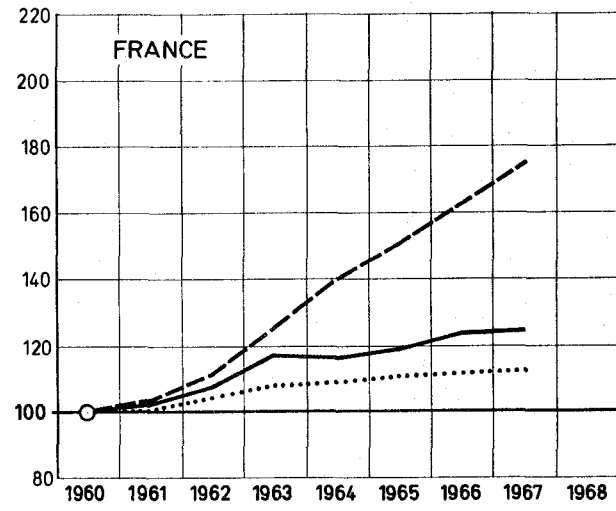
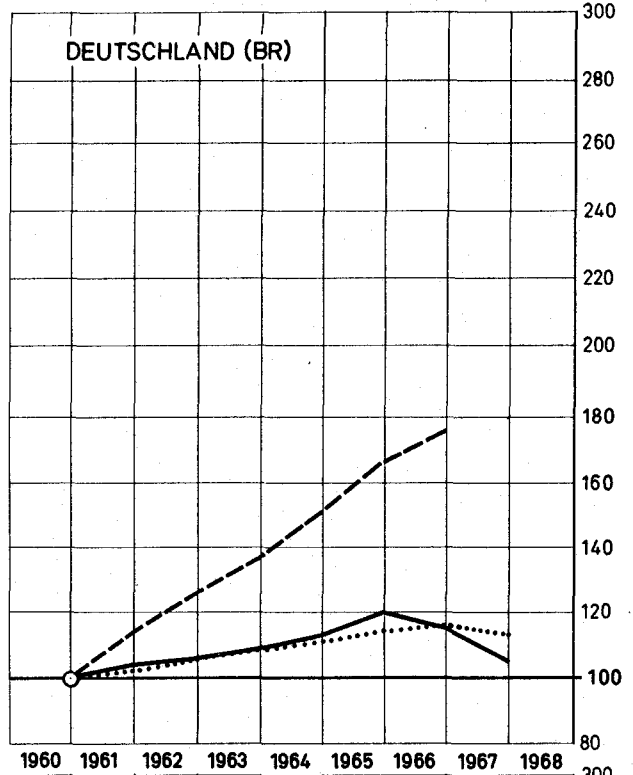
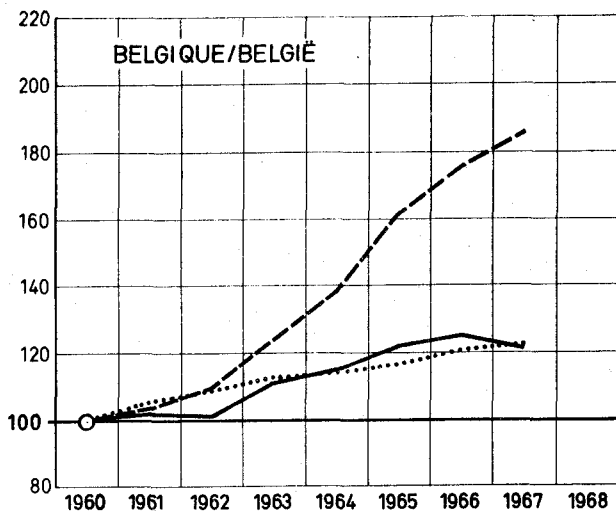
Par contre les indices calculés pour les prix à la consommation intermédiaire (1) sont positifs pour tous les Etats membres bien qu'une certaine régression soit perceptible au niveau de l'indice allemand, néerlandais et belge.

Un rapprochement aux prix courants des indices de la production finale et de la consommation intermédiaire dégage à ce

(1) Les indices de prix calculés au niveau de la production finale et de la consommation intermédiaire diffèrent de l'indice habituel des prix du fait que l'échantillonnage sur lequel ils sont calculés n'est pas nécessairement identique chaque année dans sa composition et sa pondération.

Indices des prix agricoles à la production, des prix des moyens de production et des salaires dans l'agriculture

1960 = 100 ou 1960/61 = 100



CEE-DG VI E/6-69 05.32

GRAPHIQUE 4

Tableau 5 Indices de prix concernant la production finale et la consommation intermédiaire de l'agriculture
sur la base des données de la comptabilité économique agricole

Indices	Allemagne		France (1)		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	1966/67 65/66=100	1967/68 66/67=100	1966 65=100	1967 66=100	1966 65=100	1967 66=100	1966 65=100	1967 66=100	1966 65=100	1967 66=100
<u>Indice de la production finale</u>										
a) prix courants	103,4	98,5	104,6	106,7	102,2	104,7	104,8	107,3	102,7	104,9
b) prix de 1963	106,2	106,2	99,9	106,6	102,4	104,2	100,6	109,4	102,3	101,8
Indice de prix ($\frac{a}{b}$ x 100)	97,4	92,7	104,7	100,1	99,8	100,5	104,2	98,1	100,4	93,8
<u>Indice de la consommation intermédiaire</u>										
a) prix courants	101,0	101,6	107,7	111,7	109,1	102,4	110,5	107,3	111,6	106,8
b) prix de 1963	98,4	100,2	106,4	110,2	108,1	100,1	104,9	106,8	109,3	105,9
Indice de prix ($\frac{a}{b}$ x 100)	102,6	101,4	101,2	101,4	100,9	102,3	105,3	100,5	102,1	100,8

(1) Nouvelle série à partir de 1959.

Source : O.S.C.E. Comptes économiques agricoles. Statistique agricole.

niveau global une amélioration du terme de l'échange de l'agriculture italienne, néerlandaise et belge par rapport à la situation de 1966/67.

a) Indice des prix agricoles à la production

Comme pour les années précédentes (1), l'indice des prix agricoles à la production (tableau 6) a été calculé pour les divers Etats membres au départ de périodes de base différentes (2). Il ne s'agit donc pas de procéder à une comparaison des chiffres absolus mais de dégager les fluctuations relatives des divers indices aux prix de 1963 ou 1963/64 (3)

Dans cette optique, l'examen de l'indice général des produits agricoles met en évidence une détérioration continue ou au mieux, comme en France, un tassement de l'indice. Subdiviser en indice des produits végétaux et en indice des produits animaux, la constatation faite au niveau de l'indice général reste valable. Si la situation en France reste favorable en ce qui concerne les produits végétaux, dans l'ensemble des autres Etats membres la tendance est à la baisse tout en restant relativement plus favorable en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique en ce qui concerne les produits animaux.

(1) cf. Rapport sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles

(2) Période de base retenue : pour l'Allemagne 1961/62-1962/63; pour la France 1955, pour l'Italie 1952/53, pour les Pays-Bas 1946/50-1952/53, pour la Belgique 1962/63/64.

(3) La signification du niveau des prix de 1963 dans l'évolution générale des prix a été analysée dans le document COM (67) 290 final, page 30.

Tableau 6 - Indice des prix agricoles à la production (1)

1963 = 100

	Année	Allemagne (2) (3)	France	Italie (2)	Pays-Bas (2)	Belgique
Produits végétaux	1965	102	97	115	120	100
	1966	111	103	108	117	114
	1967	98	110	.	97	99
	1968	90
Produits animaux	1965	107	102	109	109	112
	1966	104	106	110	112	112
	1967	99	105	.	111	111
	1968	113
Indice général	1965	110	100	112	111	110
	1966	106	105	109	117	112
	1967	98	106	.	106	108
	1968	109

(1) Périodes de base différentes

(2) Période de campagne 1963 = 1963/64 - (3) TVA comprise pour les 6 premiers mois de 1968.

b) Evolution des prix des moyens de production

Les indices calculés pour les prix des moyens de production se rapportent aux prix payés par les agriculteurs pour les engrais, les pesticides, les produits phyto-sanitaires, les aliments du bétail, l'énergie, les machines, les bâtiments, les semences et plants; le bétail, d'élevage et de rente ainsi qu'aux frais généraux d'exploitation. Il s'agit d'indices pondérés établis "pour les périodes" de base différentes en ce qui concerne chaque Etat membre (1).

Tableau 7 - Indice des prix des moyens de production agricoles (1)

1963 = 100

Année	Allemagne (2)	France	Italie (2)	Pays-Bas (2)	Belgique
1965	105	103	109	110	104
1966	107	104	111	114	107
1967	107 ³⁾	105	.	115	110
1968	113

(1) Périodes de base différentes

(2) Période de campagne 1963 = 1963/64

(3) TVA comprise pour les 6 premiers mois de 1968

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1962/63, par la France 1960, par l'Italie 1952/53, par les Pays-Bas 1949/50-1952/53 et par la Belgique 1962/1963/1964.

Pour 1967, et à l'exception de l'Allemagne où l'indice est stationnaire, la progression constatée dans les autres Etats membres s'inscrit dans la norme d'accroissement normalement constatée, sauf peut-être pour les Pays-Bas où la progression est ramenée de 4 points d'indice en 1966 à 1 point en 1967.

c) Evolution des salaires payés dans l'agriculture

Comme pour les indices précédents, les bases de calcul pour les indices des salaires payés dans l'agriculture sont différentes d'Etat membre à Etat membre (1).

A l'exception de l'Allemagne qui enregistre un accroissement extrêmement faible de l'indice des salaires (+ 2 points), l'accroissement est de l'ordre de 8 à 10 points d'indice pour les autres Etats membres. Si l'on s'en réfère à l'année de base 1963, les salaires payés sont de 31 à 50 points plus élevés.

Tableau 8 - Indice des salaires payés dans l'agriculture (1) 1963 = 100

Année	Allemagne (2)	France	Italie	Pays-Bas (2)	Belgique
1965	121	120	121	120	130
1966	129	131	126	129	142
1967	131	140	136	138	150
1968	.	.	143	.	150

(1) Périodes de base différentes

(2) Période de campagne 1963 = 1963/64.

En conclusion : Au total, pour l'année 1967, en se tenant aux tendances qui se dessinent au travers des évolutions dégagées au niveau des indices des prix agricoles à la production, des prix moyens de production et des salaires payés, sans référence aux valeurs absolues obtenues, certaines constatations peuvent être faites en ce qui concerne les termes de l'échange.

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1962/63, par la France 1948 par l'Italie 1938, par les Pays-Bas 1940/50-1952/53 et par la Belgique 1962/1963/1964

Ainsi pour l'Allemagne, si l'on tient compte d'une part de la baisse des prix des produits agricoles, du statu quo enregistré au niveau des prix des moyens de production et de la hausse des salaires, et d'autre part du fait que le produit brut est en hausse de 10,3 %, que la consommation intermédiaire n'est en hausse que de 0,2 % mais que la baisse du volume de la population active atteint 4,7 %, on peut estimer que la situation de l'agriculture allemande doit s'être stabilisée par rapport à l'année antérieure.

En France, si l'indice global des prix agricoles à la production est en hausse légère, ceux des prix des moyens de production agricoles et des salaires ont connu une progression proche de celle des années précédentes. Au total, sous l'action d'une baisse de 3,4 % de la population active et malgré une consommation intermédiaire en hausse plus rapide que le produit brut, la situation de l'agriculture française doit avoir enregistré une certaine amélioration.

Pour les Pays-Bas et la Belgique, on peut conclure à un certain équilibre entre les différents facteurs qui doit se solder par une amélioration de la situation des agriculteurs.

D'une façon générale l'accroissement de la charge des salaires payés qui peut être estimée entre 8 et 10 %, (sauf pour l'Allemagne, + 2 %), suivant les Etats membres, doit se trouver au niveau du revenu des chefs d'exploitation, compensé par l'accroissement des départs qui au niveau de la Communauté s'est chiffré à 3,4 % (tableau 9).

Tableau 9 Emploi total et emploi en agriculture
(1965 - 1967) en 1000 personnes

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
		Indice		Indice		Indice		Indice		Indice		Indice
	Emploi total											
1965	26.699	100	19.422	100	19.011	100	4.386	100	3.619	100	138,9	100
1966	26.601	99,6	19.534	100,6	18.708	98,4	4.435	101,1	3.634	100,3	140,1	100,9
1967	25.803	96,6	19.588	100,9	18.922	99,5	4.407	100,5	3.616	99,8	138,4	99,6
	Emploi en agriculture											
1965	2.966	100	3.538	100	4.956	100	388	100	230	100	18,7	100
1966	2.877	97,0	3.389	95,8	4.660	94,0	375	96,6	216	93,9	18,1	96,8
1967	2.742	92,4	3.257	92,1	4.556	91,2	366	94,3	209	90,9	17,5	93,6

Source : Statistiques sociales 1966-1967, O.S.C.E., 1968 supplément.

6. Evolution des échanges

L'étude des échanges par produit étant reprise dans la partie B du présent rapport, nous n'examinerons ici que l'évolution globale des échanges des produits agricoles.

Par ailleurs, les produits agricoles non réglementés ne représentent que 10 % de la valeur de l'ensemble de la production communautaire des produits agricoles et à ce titre ce rapport ne s'en occupe pas. Il convient à préciser que la partie de ces produits dans les importations est considérable.

Enfin, seuls les six premiers mois de 1968 étant disponibles, nous avons procédé à un calcul des échanges pour les six premiers mois de 1967 à titre de base de référence.

Le niveau absolu des importations des produits réglementés

Ramenés aux six premiers mois de l'année, le rapport de la valeur des importations intra-CEE 1968 à celle des importations extra-CEE est passé de 65 % en 1967 à 89 % environ en 1968. Cet accroissement des importations intra-CEE résulte d'une part d'une progression généralisée dans l'ensemble des Etats membres de la part des importations intra-CEE et d'autre part d'une baisse absolue de près de 14 % (1.342,2 Mrd UC contre 1.544,1 en 1967) du niveau des importations en provenance des pays tiers. La combinaison de ces deux évolutions est spécialement sensible au niveau de la France où une progression deux fois plus importante est observée au niveau du rapport des importations intra-CEE/extra-CEE et dont la moitié au moins résulte de la diminution absolue des importations extra-CEE. Cette même combinaison de facteurs se retrouve au niveau des Pays-Bas et dans une moindre mesure en Allemagne et en Italie.

Evolution relative au niveau des produits réglementés

L'évolution relative des importations intra- et extra-CEE calculée sur les six premiers mois de l'année 1967, confirme le rythme plus rapide du développement déjà perçu antérieurement des importations intra-CEE. Bien plus, alors qu'au niveau CEE la progression des importations intra-CEE est de 17%, on constate

sur la même période une baisse de 14 % des importations des pays tiers. Au niveau des pays, la situation se présente comme suit : Allemagne, importations intra + 3 %, importations extra - 7,2 %; France, + 30 % et - 25 %; Italie, + 31 % et - 23 %; Pays-Bas, + 56 % et - 2,8 %, et Belgique, + 32 % et - 25 %.

Une interprétation correcte de ces pourcentages demande que l'on tienne compte du niveau de la valeur atteint respectivement par les importations intra et extra-CEE dans chacun des Etats membres.

L'Allemagne représente pour 1967, 48,9 % du total de la valeur des importations intra-CEE et 26,5 % du total de celles en provenance des pays tiers. Pour les autres Etats membres, ces pourcentages sont respectivement pour la France de 12,7 et 18,9 %, pour l'Italie 19,1 et 30,6 %, pour les Pays-Bas 8,1 et 14,5 % et pour la Belgique de 11,2 et 9,5 %.

Au total, on note une amélioration relative des positions française et belge, quant au niveau des importations intra-CEE par rapport aux importations extra-CEE.

Evolution en valeur absolue du niveau des produits réglementés

Cette évolution examinée sur 1966 et 1967 se présente, d'une part sous la forme d'une augmentation au niveau CEE de 171,2 Mio U.C., soit 17 % des importations intra-CEE, et d'autre part sous la forme d'une baisse de 219,9 Mio U.C., soit 14 % des importations en provenance des pays tiers. Cette progression des importations intra-CEE se répartit très différemment entre les Etats membres suivant les pourcentages déjà mentionnés ci-dessus "Evolution relative des échanges".

En conclusion : Sur base des données pour le 1er semestre 1968, on peut remarquer une certaine amélioration des échanges intra-communautaires qui se dessine dans le domaine des produits agricoles et qui confirme le recul absolu amorcé en 1967 du niveau des importations des pays tiers.

Cependant les informations portant sur l'évolution du second semestre 1968 indiquent une reprise de la progression des importations

Tableau 10 Evolution des importations des produits agricoles et alimentaires
dont les produits réglementés (1)
 (1962 à 1967 et six mois de 1968)

valeur = Mio U.C.

	C.E.E.		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		UEBL	
	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers
	A. Produits agricoles et alimentaires (2)											
1962	2.220,9	8.908,1	1.183,9	3.327,3	264,1	2.294,7	245,7	1.627,9	205,8	951,5	321,1	706,7
1963	2.489,8	9.438,7	1.178,4	3.134,5	351,4	2.392,6	365,1	2.122,5	227,2	1.076,8	367,7	712,3
1964	2.821,6	10.149,2	1.300,4	3.423,6	432,5	2.594,3	400,6	2.012,3	268,3	1.268,2	419,8	850,8
1965	3.335,5	10.564,7	1.614,1	3.841,1	468,4	2.461,7	446,9	2.156,9	316,9	1.255,4	489,2	849,6
1966	3.599,7	11.200,5	1.713,5	3.851,5	485,6	2.706,5	521,3	2.485,8	347,0	1.271,3	532,3	885,4
1967	3.848,9	10.507,6	1.696,5	3.475,0	553,7	2.428,9	636,0	2.428,7	401,0	1.285,2	561,8	890,1
1967 (6mois)	1.827,1	5.409,1	833,5	1.686,3	256,8	1.315,2	285,3	1.262,0	188,1	680,3	263,4	465,2
1968 (6mois)	2.035,9	5.071,4	872,9	1.697,5	304,4	1.129,0	334,4	1.140,0	223,9	657,9	300,0	417,9
	B. Produits réglementés (3)											
1962	1.095,7	2.559,7	748,0	1.053,5	103,6	604,4	102,8	406,1	51,6	304,6	84,6	191,1
1963	1.270,7	2.509,2	750,4	773,6	167,6	560,5	187,0	652,9	50,1	335,5	115,6	186,7
1964	1.472,5	2.723,8	821,4	836,2	229,8	654,5	215,6	645,6	65,4	375,6	140,3	211,9
1965	1.823,4	3.025,6	1.045,7	975,6	231,1	621,0	265,5	834,9	98,8	358,8	185,3	235,3
1966	1.922,5	3.154,1	1.108,7	929,8	212,9	668,2	303,1	947,3	102,8	339,9	195,1	268,9
1967	2.134,8	2.847,1	1.114,4	808,1	245,1	564,4	400,3	824,5	142,6	357,1	232,3	292,8
1967 (6mois)	1.007,3	1.544,1	559,2	377,6	114,4	334,2	171,8	466,2	61,6	197,5	100,3	118,6
1968 (6mois)	1.178,5	1.324,2	576,5	350,7	149,3	250,2	224,7	405,5	96,0	192,1	132,0	125,7

(1) Evolution du commerce extérieur des Etats membres et de la C.E.E. pour l'ensemble des produits et pour les produits agricoles et alimentaires - Janvier 1968 - Division Bilans, Etudes, Information.

(2) Sous la rubrique des produits agricoles et alimentaires sont repris par l'O.S.C.E. une série de produits qui ne sont pas ou que peu produits à l'intérieur de la Communauté, tels que le café, le thé, le cacao, les épices, les oléagineux, les fibres de coton, les fruits et bois tropicaux, les huiles de poissons, etc ...

(3) Produits réglementés : céréales, animaux et viandes de l'espèce porcine, fruits et légumes frais, oeufs d'oiseaux, volailles vivantes et mortes, vins, riz, produits laitiers, animaux et viandes de l'espèce bovine.

totales en provenance des pays tiers.

Pour l'ensemble de l'année 1968, le total des importations en provenance des pays tiers est estimé, en valeur, en augmentation de 8,5 % par rapport à 1967 tandis que pour les produits agricoles et alimentaires, le recul s'est réduit à 1,6 % par rapport à l'année 1967, et celles des produits réglementés ont diminué de 8,7 %.

Une étude des échanges commerciaux avec le pays groupés présente la ventilation suivante :

Tableau 10bis Importations de produits agricoles réglementés en provenance des différents pays tiers

(1963 - 1968)

Mio U.C.

Année	Pays tiers	Pays industrialisés	dont		Pays en voie de développement	Pays à commerce d'Etat
			AELE	USA		
1963	2.508	1.458	413	544	827	220
1964	2.724	1.586	406	620	943	192
1965	3.026	1.787	454	743	977	258
1966	3.154	1.857	419	826	978	316
1967	2.847	1.608	459	571	871	365
1968	2.600	1.525	363	617	755	316

C'est ainsi qu'en 1968 seules les importations en provenance des Etats-Unis se sont améliorées (en raison d'une augmentation des importations de riz et de céréales et préparations) tandis que celles en provenance des pays à commerce d'Etat se maintenaient à un niveau égal à celles de 1966. Pour les autres provenances, à savoir les pays membres de l'AELE et les pays en voie de développement, les importations sont tombées en-dessous de leur niveau de 1963.

Quant aux exportations de produits réglementés au total on constate une augmentation assez régulière.

Tableau 10 ter Exportations de produits agricoles réglementés vers
différents pays tiers
(1963 - 1968)

Année	Pays tiers	Pays industrialisés	dont		Pays en voie de développement	Pays à commerce d'Etat
			AELE	USA		
1963	1.212	694	525	90	342	163
1964	1.331	789	586	94	364	161
1965	1.475	889	652	108	415	157
1966	1.463	876	611	131	410	162
1967	1.504	940	649	142	483	72
1968	1.590	932	619	158	519	131

Les exportations à destination des Etats-Unis et des pays en voie de développement sont en progression constante depuis 1963. Pour les exportations à destination des pays à commerce d'Etat ce sont les céréales et préparations qui sont la cause de la petite reprise en 1968 par rapport à 1967.

Il faut enfin souligner que les différenciations de situation et d'évolution mises en évidence au niveau des agrégats retenus ne sont qu'une image déjà atténuée des déséquilibres qui subsistent au niveau des importations de quelques produits agricoles. Il faut espérer que les efforts déployés dans le domaine des législations fiscales, sanitaires et vétérinaires représentent prochainement une contribution positive à la totale libre circulation des produits d'origine communautaire.

7. L'auto-approvisionnement en produits agricoles

Calculé pour 1965, le taux d'auto-approvisionnement global pour la C.E.E. a pu être estimé à 89,2 %. Etant donné qu'il est prévu (1) pour 1970 une croissance annuelle moyenne de 2,8 % de la production finale et de 2,7 % de la consommation, ce taux pour 1970 serait de 90 %.

Au regard du niveau global du taux d'auto-approvisionnement, le taux par produit varie fortement d'après chacun d'entre eux. L'examen de l'évolution par famille de produits laisse en effet percevoir de fortes divergences dans les degrés d'auto-approvisionnement et dans leur évolution respective.

Pour les céréales et le riz : au niveau C.E.E., les derniers chiffres disponibles auprès de l'Office Statistique des Communautés européennes indiquent une forte augmentation généralisée du taux d'approvisionnement des diverses céréales et du riz.

Le blé total atteint avec 112 % un niveau record dû à une récolte record en augmentation de 18 % tandis que la consommation progressait de 11 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la production a été relativement la plus élevée en Belgique avec 50 %, tandis que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas enregistrent environ 25 % d'accroissement et l'Italie 2 % seulement.

(1) Second programme de Politique économique à moyen terme.

Si on examine l'évolution du blé dur, l'augmentation de la production atteint pour 1967/68 les 55 %, soit un accroissement relatif de 74 % pour la France (221.000 t. contre 217.000 t. en 1966/67) et de 54 % en Italie (2.573.000 t. contre 1.675.000 t. en 1966/67). Au total, le degré d'approvisionnement du blé dur passe de 58 % en 1966/67 à 77 % en 1967/68.

Soulignons que malgré l'existence d'un excédent au niveau du blé au total et abstraction faite des importations en blé dur, la Communauté, pour répondre aux exigences de la consommation, est obligée d'importer du blé de qualité (type blé canadien). Il en découle que le taux d'approvisionnement réel atteint pour le blé tendre est en fait et d'une manière importante supérieur à celui repris dans le tableau pour le blé au total.

Au niveau des céréales secondaires également, on enregistre une production exceptionnelle (+ 17 %) dont résulte un accroissement du taux d'approvisionnement qui passe à 79 % contre 72 % en 1966. Ce résultat découle d'une augmentation générale du niveau de la production des divers Etats membres.

Tableau 11 - Degré d'auto-approvisionnement de la Communauté en céréales
("1960" à 1967/68) en % (1)

Produits	"1960" 2)	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Blé	90	105	110	96	112
Céréales second. (total)	77	75	71	72	79
Orge	88	99	94	92	105
Avoine	90	92	89	94	95
Maïs	59	43	44	47	47
Riz	81	79	60	80	101

- (1) Production nette en % de l'utilisation indigène totale
(2) "1960" = ϕ 1959/60 à 1962/63

./.

Le maïs garde le même taux que l'année précédente, soit 47 %, et cela malgré une hausse de 10 % de la production italienne mais compensée en grande partie par une baisse de celle de la France. Les chiffres provisoires disponibles pour 1968 laissent cependant prévoir du fait de l'accroissement simultané des productions française et italienne une hausse du taux d'auto-alimentation.

En ce qui concerne les viandes : L'estimation présentée dans le rapport précédent indiquait que pour 1968 la Communauté atteindrait le sommet du cycle de la production de la viande bovine et laissait prévoir une relative stagnation pour 1969. Cependant, malgré l'augmentation constatée en 1968 dans le chiffre des abattages de gros bovins, le cheptel bovin a encore augmenté à la suite, semble-t-il, d'une diminution des abattages de veaux et par une amélioration du taux de vêlage des vaches recensées, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une nouvelle augmentation de la production par rapport à 1968.

Le développement de la consommation, étroitement liée à la croissance des revenus, maintient toutefois le taux d'approvisionnement à 89 %.

Il faut enfin signaler que si dans le cadre des mesures à moyen terme liées au Memorandum (1) sur la réforme de l'agriculture européenne, les mesures destinées à encourager la production de bovins de boucherie, combinées avec celles prévues pour assainir le marché laitier (abattage des vaches) sont approuvées et appliquées, on peut s'attendre pour les prochaines années à une relative amélioration du degré d'approvisionnement du marché bovin. On pourrait cependant assister à une nouvelle diminution de ce degré d'approvisionnement si le nombre de vaches de réforme appartenant à une race à viande ne peut pas être augmenté.

Tableau I2 - Degré d'auto-alimentation de la Communauté en viandes
("1960" à 1967/68)

Produits (1)	en %				
	"1960" ⁽²⁾	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Viande bovine	95	86	84	88	89
Viande de porc	100	101	98	98	100
Viande de volaille	89	94	95	98	98

(1) Production indigène brute sans graisse ni abats

(2) "1960" = Ø 1959/60 à 1962/63

En ce qui concerne la viande porcine, les 100 % d'auto-approvisionnement sont atteints pour 1967/68. Ce résultat est obtenu par une production qui, au niveau des divers pays, présente, d'une part un niveau d'approvisionnement excédentaire tels les Pays-Bas avec 197,6 % et la Belgique avec 134,9 %, et d'autre part un niveau déficitaire, ce qui est le cas pour l'Allemagne (95,0 %), la France (88,7 %) et l'Italie (84,2 %). Pour la campagne 1968/69, il faut s'attendre à une baisse de ces taux sous les effets de l'évolution cyclique.

La situation d'approvisionnement en viande de volaille est restée à son niveau de 1966/67 avec 98 % du fait d'une augmentation presque parallèle de la production et de la consommation communautaire. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent, le taux de l'auto-approvisionnement de la France et de l'Italie est resté stable à partir de la campagne 1966/67; cette fois-ci la même constatation peut être faite pour les autres Etats membres.

De l'examen des bilans des graisses et huiles calculés au départ de la production indigène en pourcentage des quantités disponibles pour 1966/67, il résulte que le déséquilibre entre matières grasses végétales et animales se maintient. Le degré d'approvisionnement total des graisses et huiles passe de 40 % pour 1965/66 à 36 % en 1966/67. Il s'agit là de la conséquence d'une stagnation du taux des graisses et huiles végétales, d'une légère baisse du taux des graisses d'abattage et de la poursuite de la régression du taux des graisses et huiles des animaux marins.

Tableau 13 - Degré d'auto-approvisionnement de la Communauté en graisses et huiles

("1960" à 1965/66)

	"1060"	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67 en %
Graisses et huiles végétales	20	27	19	23	19
Graisses provenant des abattages	82	81	89	91	87
Graisses et huiles des animaux marins	15	14	9	8	7
Total des graisses et huiles	37	41	37	40	36

Source : O.S.C.E. 1968/3

Il faut souligner l'évolution qui se marque entre les diverses huiles végétales où l'on assiste à un accroissement de la part des huiles issues des graines oléagineuses (colza) au détriment de la part traditionnellement prise par l'huile d'olive.

Les données chiffrées disponibles auprès de l'O.S.C.E. pour les produits laitiers indiquent un nouvel accroissement, par ailleurs prévu, des taux d'approvisionnement des divers produits laitiers. Cette évolution est redevable aux mêmes causes que celles qui ont caractérisé le marché en 1966, soit d'une part la stagnation de la consommation humaine (par tête) et un recul de la consommation animale, et d'autre part un accroissement constant des quantités produites.

Tableau 14 - Degré d'auto-approvisionnement de la Communauté en produits laitiers
(1960 ou 1961 à 1966) en %

	1960 ou 1961	1964	1965	1966	1967
Lait entier :					
matières grasses	102	100	104	104	.
partie maigre	102	99	102	104	.
Beurre	100	99	102	104	107
Fromages	99	98	99	99	101
Lait en poudre	112	88	106	115	134
Lait condensé	155	154	148	149	153

Rappelons que les taux absolus couvrent pour certains produits de profonds déséquilibres entre les divers Etats membres et tout spécialement en ce qui concerne le fromage et la poudre de lait.

L'évolution du degré d'auto approvisionnement en sucres pour 1967/68, calculé sur base de la production nette en % de l'utilisation indigène totale se situe à 105 % et à 99 % sans les DOM.

Signalons que les premières données chiffrées pour la campagne 1968/69 laissent prévoir une nouvelle augmentation d'environ 3,3 % de la production.

Tableau 15 - Degré d'auto-approvisionnement en sucres de la Communauté (1) :
(1960/61 à 1967/68) en %

	1960/61	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
C.E.E.	135	103	120	104	99	105
C.E.E. sans DOM.	126	96	112	97	92	99

(1) Production nette en % du total des quantités disponibles

En résumé, on peut écrire que le degré d'auto-alimentation des produits transformés (viande, lait, volaille) s'est encore accru ou au moins s'est maintenu par rapport à leur niveau de l'année précédente. Le caractère excédentaire des cultures céréalières, suite à la récolte record de 1967 s'est encore renforcé tout spécialement en ce qui concerne le blé tendre. Si le taux des céréales secondaires traduit également la qualité de la récolte 1967, au niveau des diverses céréales les déséquilibres restent profonds. Le sucre, malgré les dispositions prévues en ce qui concerne les "quantités de production nationales" enregistre une forte augmentation de son taux d'alimentation qui, pour la première fois, dépasse les 100 %.

Enfin, le total des graisses et huiles, du fait de la baisse du taux d'alimentation des matières grasses animales et d'une production moyenne d'huile d'olive, voit sa position se réduire.

8. Evolution des revenus de l'agriculture

Les données utilisées pour dégager l'évolution des revenus de l'agriculture sont des données nationales. Les disparités qu'elles présentent d'Etat membre à Etat membre concernant tant les méthodes de calcul que le contenu donné aux définitions retenues n'autorisent pas leur utilisation pour une comparaison directe entre Etats membres. Elles permettent toutefois de donner un aperçu sur l'évolution relative des revenus agricoles dans les divers Etats membres.

La mise en place d'un réseau d'information comptable agricole de la C.E.E. dont 1968 constitue la première année de fonctionnement, permet d'espérer que d'ici un proche avenir des informations utiles, notamment dans les domaines des revenus et des structures de la production de la Communauté, seront disponibles.

Allemagne (1) :

La campagne 1967/68, du fait entre autres, de l'excellence des récoltes, a conduit à une amélioration appréciable des revenus dans l'agriculture allemande.

Le revenu du travail (2) par travailleur à plein temps a pour suivi la progression entamée en 1966/67 et s'élève à 7.960 DM contre 6.931 DM pour l'année précédente, soit une augmentation de 14,8 %. Il s'agit là du niveau le plus élevé de ces douze dernières années.

Le produit net (3) des exploitations comptables a enregistré une évolution tout aussi positive puisqu'il passe en valeur absolue de 133 DM pour 1966/67 à 209 DM pour 1967/68, soit plus de 57 %.

Il est à signaler que la comparaison du revenu agricole avec celui des revenus des autres secteurs n'est plus poursuivie par la source nationale utilisée. (1)

./.

(1) Rapport du gouvernement fédéral sur la situation de l'agriculture (Rapport vert 1969), Bonn, le 7 février 1969.

(2) Revenu du travail = revenu d'exploitation moins les intérêts imputés pour le capital actif investi dans l'exploitation.

(3) Produit net = Produit brut moins les charges d'exploitation.

L'évolution probable pour la campagne 1968/69 s'annonce favorable. Les estimations faites en ce qui concerne la valeur de la production de la campagne 1968 prévoit en effet que non seulement elle se maintiendra au niveau de 1967 mais pourrait dépasser celui-ci de ± 1 %.

L'accroissement des recettes de la vente des produits pourrait être de 6,2 % tandis que les dépenses courantes d'exploitations augmenteraient d'environ 3,4 %.

France (1).

Le taux de progression du volume de la production agricole en 1967 s'est accru de 8 % par rapport à 1966.

Dans le même temps, le résultat brut (2) d'exploitation par exploitation en francs constants dans l'hypothèse d'une diminution annuelle de 3 % du nombre d'exploitants a progressé de 6,4 % contre 5,2 % en 1966.

Au niveau du résultat d'exploitation de la branche enfin l'accroissement en francs constants pour 1967 a été de 3,4 % contre 2,2 % pour l'année antérieure.

Pour 1968, l'indice du volume de la production, sous l'action du net accroissement des récoltes de l'ensemble des produits végétaux et de la production de lait s'établit à 104,6 %.

Dans l'optique de la commercialisation, le résultat brut d'exploitation augmente de 1,1 %, ce qui en francs constants, représente une baisse de 3,4 % par rapport à 1967.

Au niveau du revenu agricole en francs constants, la baisse serait de 0,4 % entre 1967 et 1968.

(1) Rapport sur la situation de l'agriculture - Les comptes de l'agriculture pour 1968

(2) Le résultat brut d'exploitation constitue la différence entre les ressources et les emplois de l'agriculture.

Italie : Le gouvernement italien ne présentant pas de rapport annuel sur l'évolution du revenu de l'agriculture, il a été fait usage de données publiées par l'Institut national d'Economie Agricole (I.N.E.A.) (1).

Pour l'année 1967, le produit brut de l'agriculture aux prix courants et par personne occupée a augmenté de 7,8 % contre 6,8 % en 1966. En valeur, le produit brut a progressé de 5,4 % contre 1 % en 1966. Sur la même période, la population agricole a diminué de 2,2 % seulement alors que la diminution de 1965 à 1966 était de 6 %.

Pays-Bas : Les résultats économiques dégagés de la comptabilité d'exploitation (2) pour 1966/67 indiquent une hausse du revenu du travail (3) de l'exploitant par l'exploitation qui est passé de 10.126 florins pour 1965/66 à 10.882 florins, soit + 7,4 %.

De même, au niveau du revenu du travail par UTH (4) les résultats de la comptabilité d'exploitation enregistrent une amélioration du revenu qui passe de 10.075 florins à 11.000 florins, soit + 9,1 % par rapport à l'année antérieure.

Au total, on note une augmentation des revenus de l'agriculteur néerlandais.

./.

- (1) Annuaire de l'agriculture italienne, volume XXI-1967, I.N.E.A., 1968.
- (2) Statistiek van de bedrijfsuitkomsten in de landbouw 1966/67, Bedrijfseconomische exploitatierekeningen, Centraal Bureau voor de Statistiek, 's Gravenhage, 1968.
- (3) Revenu du travail de l'exploitant = la valeur de la production moins les frais de production (y compris l'amortissement, les salaires payés et imputés pour la main-d'oeuvre familiale ainsi que les intérêts) à l'exception de la rémunération du travail de l'exploitant.
- (4) Revenu du travail par UTH = valeur de la production moins les frais de production à l'exception de la rémunération du travail, exprimée par U.T.H.

Belgique (1) : Le revenu global agricole pour 1967 est en augmentation par rapport à l'année précédente. Au niveau du revenu des exploitations (2), cette augmentation est de l'ordre de 3,4 %. Du fait de la baisse de 3,6 % enregistrée en 1966, au total, le revenu des exploitations reste inférieur au chiffre record de 1965. Les charges d'exploitation ont continué d'augmenter (+ 6 %) mais dans une proportion moindre qu'au cours des années précédentes.

Par ailleurs, le revenu du travail par unité de travail est passé de 129.149 Frs (chiffre rectifié) en 1966 à 140.849 Frs, soit une augmentation de 9 %. Si, avec les réserves qui s'imposent lors de telle comparaison, on ramène l'évolution du revenu du travail agricole par unité de travail à celle du revenu unitaire des salariés, on obtient une parité de 81,5 % pour 81,6 % (chiffre rectifié) pour 1966.

Luxembourg : L'année 1967 (3) a connu une très nette progression du revenu agricole effectif (4) qui se chiffre à + 7 % par rapport à l'année antérieure. Il s'agit là d'un niveau record comparé aux résultats des onze dernières années.

Cependant, les mauvaises conditions climatiques de l'année 1968 laissent prévoir un recul des recettes agricoles qui ne dépasseraient que très faiblement les résultats de 1966.

Au niveau du revenu agricole effectif, il faut s'attendre à une baisse d'environ 11 % par rapport au revenu de 1967. Cela représente en gros une augmentation d'environ 2 % des dépenses courantes et d'une diminution de 2,3 % de la valeur de la production finale.

(1) Evolution de l'économie agricole et horticole (1967-1968) et Plan d'investissement. Rapport du gouvernement.

(2) Le revenu des exploitations agricoles correspond à la différence entre la production finale et le total des charges d'exploitation (y compris les fermages, salaires; intérêts et taxes payés ainsi que les amortissements).

(3) Source : Ministère de l'Agriculture

(4) Revenu agricole : c'est-à-dire la fraction du produit net au coût des facteurs servant à la rémunération de la main-d'oeuvre familiale et du capital propre investi.

Tableau I : Indice des prix à la consommation :
denrées alimentaires, boissons, tabacs

1958 = 100

Année	Allemagne	France (a)	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg (b)
1964	111	127	117	120	111	106
1965	115	130	124	128	117	111
1966	119	133	126	135	122	114
1967	119	136	128	138	125	117
1968	118	140	129	141	128	121

(a) Paris jusqu'en 1962 inclus; nouvel indice, France entière, à partir de janvier 1963.

(b) Denrées alimentaires uniquement

Source : O.S.C.E. Bulletin général de statistiques - 1968

Tableau II : Indice des prix de quelques moyens de production
ainsi que des machines (1)

1963 ou 1963/64 = 100

	Aliments du bétail	Engrais	Combustibles et carburants	Machines
<u>Allemagne</u>				
1965/66	105,0	97,7	101,3	106,4
1966/67	106,7	98,2	111,2	108,9
1967/68	101,7	92,8	128,8	106,2
<u>France</u>				
1965	101,8	104,8 (2)	.	100,3
1966	103,9	106,2 (2)	.	100,9
1967	104,2	104,1 (2)	.	102,4
<u>Italie</u>				
1965/66	103,1	107,3	101,0	101,2
1966/67	102,4	108,1	101,0	102,4 $\frac{1}{2}$
1967/68
<u>Pays-Bas</u>				
1965/66	110,7	102,8	104,2	107,8
1966/67	112,6	101,9	107,6	107,8
1967/68	111,7	100,9	111,9	107,8
<u>Belgique</u>				
1966	106,3	102,5	.	113,9
1967	108,5	102,0	.	116,1
1968	111,7	99,0	.	127,2

(1) Périodes de base différentes et composition différente

(2) Produits chimique à usage agricole.

Tableau III: Utilisation des terres dans la C.E.E.

1966

en 1000 ha

Mode d'utilisation	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
Terres arables	7.880,4	[18.081,0]	11.690,8	[881,1]	864,3	66,9	[39.464,5]
%	57,2	53,9	60,0	39,1	52,9	49,2	55,7
Prairies et pâturages permanents	5.704,9	13.762,9	5.083,2	1.311,0	738,9	67,1	26.668,0
%	41,4	41,0	26,0	58,2	45,2	49,3	37,6
Cultures permanentes	201,0	1.708,5	2.731,1	60,2	30,6	1,5	4.732,9
%	1,4	5,1	14,0	2,7	1,9	1,1	6,7
Superficie agricole utilisée	13.786	33.552	19.505	2.252	1.634	136	[70.865]
	100	100	100	100	100	100	100
Part par rapport à la CEE	19,5	47,3	27,5	3,2	2,3	0,2	100
Bois et forêts	7.185	13.007	6.107	290	[609]	[90]	[27.288]

Source : Statistique agricole 1968 - n° 8

Tableau IV : Effectifs du bétail dans la C.E.E.

1000 têtes

Pays	Bovins				Porcs		Ovins et caprins		Nombre d'animaux par 100 ha de superficie en U.G.B.					
	Total		dont vaches		1966	1967	1960	1967	1960	1966	1960	1966	1960	1966
	1960	1967	1960	1967	1960	1967	1960	1967	1960	1966	1960	1966	1960	1966
Allemagne	12.872	13.982	5.800	5.866	15.787	19.033	1.388	900	103,6	114,9	147,2	163,6		
Ind.		109		101		121		66		111		111		
France	19.502	21.417	9.830	9.124	8.603	9.746	10.235	10.190	65,4	69,2	87,6			
Ind.		110		93		113		99		106				
Italie	9.845	9.837	4.944	4.769	4.335	5.300	9.612	9.412	58,7		103,5			
Ind.		100		96		122		98						
Pays-Bas	3.228	3.639	1.592	1.791	2.934	4.540	263	340	155,5	187,8	204,6	226,5		
Ind.		113		113		155		129		121		111		
Belgique	2.531	2.611	1.015	1.039	1.579	2.392	63	67	152,3	173,1	232,5	251,5		
Ind.		103		102		151		106		114		108		
Luxembourg	148		56		119		3		108,5		153,8			
Ind.														
C.E.E.	48.126	51.659	23.237	22.648	33.357	41.138	21.564	20.913	76,8		110,0			
Ind.		107		97		123		97						

Indice 1960 = 100

(1) S.A.U. = superficie agricole utilisée

Source : O.S.C.E. - Statistique agricole n° 1968/7

Annexe

Tableau V : Formation brute de capital fixe dans l'agriculture
aux prix courants

1960 = 100

	1960		1962		1963		1964		1965		1966		1967	
	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.	Monn.nat.	Ind.
<u>Allemagne</u> Mio DM														
Bâtiments neufs et améliorations	920	100	1.030	112	1.180	128	1.250	136	1.260	137	1.260	137	1.250	136
Machines neuves et matériel neuf	2.650	100	2.340	88	2.560	97	2.865	108	2.974	112	2.265	85	2.126	80
Total	3.570	100	3.370	94	3.740	105	4.115	115	4.234	119	3.525	99	3.376	95
<u>France</u> Mio Ffr														
Bâtiments neufs et améliorations	540	100	701	130	780	144	900	167	979	181	1.454	269	.	.
Machines neuves et matériel neuf	2.740	100	3.166	116	3.578	131	4.063	148	4.149	151	4.987	182	.	.
Total	3.280	100	3.867	118	4.358	133	4.963	151	5.128	156	6.441	196	6.224	202
<u>Italie</u> Mrd Lt														
Bâtiments neufs et améliorations	357,8	100	373,7	104	353,2	99	292,5	82	328,2	92	326,8	91	381,2	107
Machines neuves et matériel neuf	180,1	100	222,4	123	274,6	152	275,1	153	270,1	150	300,8	167	321,1	178
Total	537,9	100	596,1	111	627,8	117	567,6	106	598,3	111	627,6	117	702,3	131
<u>Pays-Bas</u> Mio Fl														
Bâtiments neufs et améliorations	137	100	155	113	188	137	305	223	283	207	357	261	351	256
Machines neuves et matériel neuf	208	100	272	131	275	132	350	168	406	195	421	202	429	206
Total (1)	345	100	427	124	463	134	655	190	689	200	778	225	780	226
<u>Belgique</u> Mio Fb														
Bâtiments neufs et améliorations	550	100	550	109	700	127	810	147	800	145	1.000	182	1.400	255
Machines neuves et matériel neuf	1.967	100	2.291	116	2.452	125	2.837	144	3.211	163	3.670	187	2.952	150
Total (2)	2.517	100	2.841	113	3.152	125	3.647	145	4.011	159	4.670	186	4.352	173

(1) sans création de nouvelles terres. (2) sans création de nouvelles terres et frais de notaire

Source : O.S.C.E.

Tableau VI : Nombre d'exploitations agricoles de 1 ha et plus et superficie moyenne par exploitation

en 1000

Classes de grandeur des exploitations	Allemagne		France		Italie	Pays-Bas		Belgique		Luxembourg		
	1960	1967	1960	1967	1967	1959	1966	1959	1967	1960	1966	
1 - < 5 ha	617,4	487,5	79	375,0	1.714,3	87,7	70,5	80	54,7	3,3	1,9	58
5 - < 10 ha	343,0	271,8	79	307,5	516,7	62,2	49,2	79	39,4	1,9	1,2	63
10 - < 20 ha	286,5	288,6	101	413,3	260,2	53,9	55,4	103	35,2	2,7	2,0	74
20 - < 50 ha	122,0	141,0	116	372,1	112,5	24,5	25,9	106	15,5	2,3	2,5	109
50 - < 100ha	13,7	14,6	107	85,1	27,5	1,9	2,0	105	2,1	0,2	0,2	100
100 ha et plus	2,6	2,8	108	24,2	17,4	0,2	0,2	100	0,3	0	0	100
Total	1.385	1.206	87	1577,0	2.649	230	203	88	147	10	8	80
Superficie moyenne par exploitation (en ha)	10,1	10,6	105	19,0	7,3	9,9	11,0	111	10,5	13,4	17,2	128

Source : O.N.C.E.

B. L'EVOLUTION DU MARCHE DES DIFFERENTS PRODUITS

1. C E R E A L E S

I. Situation d'approvisionnement

a) Production

Au cours de l'année 1968, 69,7 millions de tonnes de céréales ont été récoltées dans la Communauté. Les estimations concernant la récolte communiquées dans le dernier rapport ont été dépassées dès lors de 1 million de tonnes.

Ce volume représente une augmentation de 1,1 million de tonnes par rapport à l'année précédente, année qui accusait déjà une augmentation de 10,1 millions de tonnes par rapport à 1966. Ces résultats exceptionnels ont été obtenus en premier lieu grâce à des rendements très élevés à l'hectare.

Tableau 16

Evolution des superficies récoltées, du rendement et de la production dans la Communauté jusqu'à la campagne 1968/69 (sans le riz)

	Superficie (en millions d'ha)			Rendement (100 kg/hectare)			Production (1 000 tonnes)		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968
	20,98	20,85	21,09	27,9	32,9	33,0	58,500	68,628	69,708
Variation en % par rapport à l'année précédente	- 1,27	- 0,62	+ 1,15	- 2,11	+ 17,9	+ 0,3	- 3,48	+ 17,3	+ 1,57

Source : OSCE (production végétale 1968, n° 14)

Récolté de la campagne 1968/69

Les superficies totales en céréales, qui avaient été légèrement réduites en 1967/68 par rapport à 1966/67 par suite de la réduction des superficies ensemencées en froment tendre pour des raisons climatologiques, ont connu à nouveau en 1968/69 une légère extension de 1,15 %. L'extension la plus forte a été enregistrée pour le froment tendre (4,05 % = 336.000 ha) et le froment dur (8,3 % = 119.000 ha) alors que les surfaces récoltées de presque toutes les autres céréales ont connu une légère diminution.

Tous les Etats membres, exception faite des Pays-Bas et du Luxembourg, ont participé à cette extension des superficies en froment tendre. L'Italie venait en tête avec 6,2 % suivie de l'Allemagne (3,5 %) et de la France (3,1 %). La limitation des superficies ensemencées en froment tendre avait été toutefois particulièrement forte en Italie au cours de la campagne 1967/68 par suite des inondations à la fin de 1966.

Pour le seigle, la régression des cultures constatée depuis plusieurs années s'est poursuivie également en 1968/69. Les surfaces cultivées représentaient 1,27 million d'ha, soit 1,9 % (25.000 ha) de moins qu'en 1967/68.

Les superficies en orge ont également légèrement diminuées en 1968/69. En comparaison avec 1967/68, les 4,5 millions d'ha de superficies récoltées représentent une diminution de 0,6 % (27.000 ha). C'est en France que la réduction a été la plus forte (44.000 ha) alors qu'en Allemagne les surfaces récoltées augmentaient légèrement de 22.000 ha (= 1,7 %).

L'emblavement en maïs dans la Communauté a été très légèrement réduit (0,8 %).

Les surfaces récoltées en avoine ont régressé dans tous les Etats membres sauf en Allemagne. La régression pour l'ensemble de la Communauté s'est chiffrée à 6,2 %.

Au 1^{er} novembre 1968 la superficie en sorgho s'était réduite en France de 1.900 ha (soit 3 %) par rapport à 1967/68.

Les rendements

Les rendements à l'ha pour les céréales se sont élevés au total à 33 Qx/ha, c'est-à-dire tout juste au-dessus de l'année record 1967/68. Cet accroissement est dû notamment à une forte augmentation pour le maïs (+ 15,6 %), dont les rendements avaient diminué de 1,5 % en 1967 par rapport à 1966.

Pour le froment dur, les rendements relativement très élevés à l'ha de l'année 1967 ont diminué de 22 %.

Production de céréales

Dans l'ensemble la récolte de 1968 a été la plus forte récolte de l'après-guerre. Elle a même dépassé l'excellente récolte de l'année précédente de 1,6 % et la moyenne des années 1960-1966 de 22,6 % (12,8 millions de tonnes).

Pour le froment tendre la récolte 1968 a été supérieure de 1,3 million de tonnes (= 4,6 %) à celle de 1967 par suite de l'extension des superficies cultivées et de meilleurs rendements à l'hectare; tous les Etats membres ont participé à cette augmentation de la production à l'exception des Pays-Bas et du Luxembourg.

En revanche, la production de froment dur, qui en 1967 avait enregistré une augmentation particulièrement forte par rapport à 1966 (55 %) a connu une diminution de 16 % (450.000 t).

La production d'orge, qui avait dépassé de manière considérable en 1967 (+ 28,3 %) la récolte de l'année 1966, a régressé en 1968 de 4,4 % (= 709.000t) par rapport à l'année précédente. Cette régression a été constatée dans tous les Etats membres, exception faite de l'Allemagne et tient pour une bonne part à la réduction de 812.000 ha (= 8,2 %) des surfaces cultivées et à la diminution des rendements à l'ha en France.

Malgré des surfaces récoltées réduites, la récolte de seigle a presque atteint les résultats de l'année précédente grâce à des rendements à l'ha très élevés. En Allemagne la production s'est légèrement accrue (0,85 %), alors qu'elle a diminué dans tous les autres Etats membres.

En 1968 la production de maïs a été la plus importante de l'après-guerre. En dépit de la réduction des superficies cultivées, elle a dépassé grâce à l'excellent rendement à l'ha les résultats de l'année précédente de 14,7 % (= 1,2 million de t) et la moyenne des années de 1960 à 1966 de 41 % (= 2,7 millions de t). La France a enregistré un accroissement particulièrement vigoureux de 25 % (= 1,04 million de t).

De son côté, la production de sorgho a également augmenté dans cet Etat membre. La récolte qui s'est chiffrée à 201.360 t, a dépassé de 57.370 t les résultats de l'année 1967.

b) Consommation

Ainsi qu'il ressort du tableau 16^{bis}, la consommation de céréales dans la Communauté a continué à s'accroître au cours de la campagne 1967/68.

Tableau 16 bis

Evolution de la consommation de céréales dans la
CEE dans son ensemble de 1965/66 à 1967/68 (1)

(en 1.000 t)

	1965/66	1966/67	1967/68
Production utilisable	60.206	57.984	68.157
Stock de début	10.309	11.685	10.546 (2)
Stock final	11.685	10.197	14.153
Exportations	9.574	8.071	12.502
Importations	20.459	19.963	22.695
Consommation intérieure totale	69.715	71.364	74.744
Semences	3.263	3.285	3.265
Alimentation animale	39.453	41.412	44.365
Pertes (marché)	386	378	381
Usages industriels	4.136	4.242	4.669
Alimentation humaine : équivalence céréales	22.477	22.047	22.064
Degré d'auto-alimentation (en %)	86,4	81,2	91,2

(1) Sans le volume des échanges intra-CEE et sans le riz

(2) La différence par rapport au stock final de 1966/67 est due au fait que les statistiques françaises ne sont plus établies au mois de septembre mais au mois de juillet

Source : OSCE

L'alimentation animale et les utilisations industrielles ont continué à s'accroître au cours de la campagne 1967/68.

Comme déjà au cours des années précédentes, le maïs a été la céréale la plus utilisée dans l'alimentation animale. Celle-ci atteignant 15,48 millions de t, représente une augmentation de 0,7 million de t (4,6 %) par rapport à la campagne 1966/67. Pour le froment, les quantités utilisées pour l'alimentation animale ont été supérieures à 5,8 millions de t (5,5 millions de t l'année précédente), et pour l'orge, ces quantités atteignaient 10,75 millions de t (9,66 millions de t l'année précédente).

.../...

La céréale la plus employée pour les utilisations industrielles a été l'orge avec 3,14 millions de t (année précédente: 2,8 millions de t).

Par suite de l'importante récolte en 1967 les stocks atteignaient plus de 14 millions de tonnes à la fin de la campagne 1967/68. Les stocks en froment étaient, avec 7,6 millions de t, les plus importants; ceux d'orge et de maïs s'élevaient chacun à 2,2 millions de t.

II. Les échanges commerciaux

a) Les échanges intracommunautaires

Les échanges intracommunautaires de céréales ont évolué comme suit :

Tableau 17

Importation dans les pays de la CEE des diverses catégories de céréales en provenance des Etats membres (1)

(en t)

	1966/67	1967/68 (2)	Juillet 1967/ Décembre 1967	Juillet 1968/ Décembre 1968
Froment	554.383	1.187.611	500.882	785.559
seigle	20.760	55.197	24.487	27.467
Orge	1.207.220	1.413.659	779.622	826.094
Avoine	105.294	176.721	91.152	92.347
Maïs	1.048.177	537.346	264.780	541.819
Autres céréales	77.063	48.947	40.454	28.616
Total	3.012.897	3.419.481	1.701.377	2.301.902

(1) Sans le riz et les produits de transformation

(2) Afin de les rendre comparables, les indications pour la campagne 1967/68 ne comprennent pas le mois de juillet 1968.

Source : Commerce extérieur

De juillet 1968 à décembre 1968 les échanges intracommunautaires ont progressé de plus de 35 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Cet accroissement a été favorisé dans une certaine mesure, tant par la dérivation des prix d'intervention dans le cadre de la régionalisation, que par le fait que la marchandise provenant des régions de production du Nord de la France a pu être offerte dans les zones de consommation du Rhin et de la Ruhr ainsi qu'en Belgique et aux Pays-Bas au-dessous du prix d'intervention

.../...

en raison des frais de transport favorables. Par contre, des prix d'intervention trop élevés dans certaines régions de production en Allemagne ont empêché un écoulement des céréales, dont, de ce fait, une partie a été portée à l'intervention.

Dans les premiers mois de la campagne 1968/69 également, aucun développement notable n'a pu être enregistré dans les courants commerciaux vers l'Italie bien que les modalités d'octroi de la subvention pour les livraisons de céréales fourragères communautaires aient été assouplies à partir du 16 octobre 1968. En ce qui concerne le froment, les importations italiennes se sont même situées 17.000 t en-dessous de celles effectuées au cours de la période allant de juillet 1967 à décembre 1967.

L'Allemagne et les Pays-Bas sont restés les principaux acheteurs de froment de la Communauté au cours des mois allant de juillet 1968 à décembre 1968; à eux seuls ils ont participé dans la proportion de 71 % aux échanges intracommunautaires. Les quantités importées en Allemagne (371.390 t) étaient supérieures de 37 %, celles importées aux Pays-Bas (187.096 t) étaient supérieures de 166 % aux importations réalisées au cours des mois correspondants de l'année précédente.

Pour l'orge, l'Allemagne restait, comme au cours de la campagne 1967/68, le principal importateur pendant les mois de juillet 1968 à décembre 1968 avec un total de 430.356 t (période correspondante de l'année précédente: 443.512 t), suivie de la Belgique (294.282 t) et des Pays-Bas (89.619 t).

Le plus fort accroissement en pourcentage enregistré dans la Communauté concernait le commerce avec le maïs, supérieur de 104 % aux résultats obtenus pour les mois de juillet 1967 à décembre 1967. Il faut noter toutefois à cet égard que la régression enregistrée au cours de la campagne 1967/68 par rapport à 1966/67 avait été particulièrement forte.

Le tableau suivant montre l'évolution des importations au total dans les différents pays de la CEE de toutes les céréales en provenance des Etats membres.

Tableau 18

Evolution des importations totales de céréales
en provenance des Etats membres (1)

(en t)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
1966/67	2.154.065	13.931	224.427	187.260	433.214
1967/68 (2)	1.733.304	5.815	227.782	513.488	939.092
juillet 1967/ décembre 1967	877.644	3.301	118.710	189.786	511.936
juillet 1968/ décembre 1968	1.055.540	3.660	123.676	382.106	736.920

(1) Sans le riz et les produits transformés (2) Voir footnote 2 tableau 17

b) Les échanges avec les pays tiersLes importations

Tableau 19

Evolution des importations totales de
céréales en provenance des pays tiers (1)

(en t)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	C.E.E.
1966/67	3.913.228	1.201.867	7.030.093	3.397.802	2.533.132	13.176.115
1967/68 (2)	4.812.619	999.467	6.688.494 (3)	3.538.494	1.761.113	17.800.187
Juillet 1967/ Décembre 1967	2.924.124	591.452	3.559.983	1.759.880	1.067.147	9.902.586
Juillet 1968/ Décembre 1968	2.252.039	560.530	4.158.851	1.445.228	873.890	9.290.538

(1) Sans les produits transformés

(2) Voir footnote 2 tableau 17

(3) Les indications concernant la campagne 1967/1968 ont dû être corrigées en hausse de 1,76 millions de t (maïs) en raison d'une erreur dans les statistiques italiennes.

Les importations totales de la Communauté pour la période allant de juillet 1968 à décembre 1968 ont reculé d'un peu plus de 6 % par rapport à celles des mois correspondants de l'année précédente. C'est l'Allemagne qui a enregistré la régression la plus forte (23 %) suivie des pays du Bénélux (18 %).

Cela tient essentiellement au volume important de l'offre de céréales indigènes et, partiellement, à un accroissement du commerce intra-communautaire. Il s'y ajoute que les importateurs allemands avaient, dans l'attente de prix communs des céréales et de la réduction des prix à l'importation qui en découlait pour eux, réduit considérablement leurs importations à la fin de la campagne 1966/67, de sorte qu'il y eut une forte demande notamment au début de la campagne 1967/68.

L'Italie a continué à être le principal importateur de céréales de la Communauté.

.../...

Tableau 20

Importation dans les pays de la CEE des diverses
catégories de céréales en provenance des pays tiers

(en t)

	1966/67	1967/68 (2)	Juillet 67/ Décembre 67	Juillet 68/ Décembre 68
Froment	3.766.440	3.462.380	2.069.947	2.321.815
Seigle	126.536	83.990	62.865	26.651
Orge	1.695.308	1.716.120	767.899	640.368
Avoine	678.270	680.054	363.281	261.077
Maïs	10.230.050	10.697.470(2)	5.967.306(2)	5.598.163
autres céréales	1.679.519	1.160.173	671.288	442.464
Total	18.176.123	17.800.187	9.902.586	9.290.538

(1) Voir footnote 2 tableau 17

(2) Voir footnote 3 tableau 19

Source : Commerce extérieur

Le recul comptable des importations est due à la réduction des achats de céréales fourragères, alors que les importations de froment étaient supérieures à celles enregistrées de juillet à décembre 1967.

Le principal importateur de froment de la Communauté a été, pendant la période allant de juillet 1968 à décembre 1968, l'Italie dont les importations sont passées à 744.000 t en raison, notamment, de la diminution de 513.000 t de la récolte de froment dur en 1968 et ont dépassé ainsi de 434.000 t environ celles enregistrées au cours de la période correspondante de l'année précédente. La diminution de 183.000 t des importations de froment en Allemagne s'explique par le fait qu'au début de novembre, 200.000 t de froment de bonne qualité provenant des stocks de la réserve fédérale ont été mis sur le marché dans cet Etat membre.

En ce qui concerne l'orge et l'avoine, les plus fortes importations ont été réalisées par l'Allemagne et l'Italie. Alors qu'elles progressaient de 50 % environ en Italie, elle regréssaient de façon considérable de 53 % (= 348.609 t) en Allemagne. Cependant, la diminution en pourcentage a été plus forte pour les Pays-Bas et la Belgique/Luxembourg (60 et 71 % respectivement). Cette évolution a été influencée par une utilisation accrue des céréales fourragères récoltées dans la Communauté.

.../...

La régression des importations de maïs, compte tenu du fait qu'en Allemagne 170.000 tonnes de cette céréale provenant des stocks de la réserve fédérale ont été vendues sur le marché intérieur, n'est pas importante.

Les exportations

Le tableau 21 montre les exportations totales de céréales vers les pays tiers.

Tableau 21

L'évolution des exportations de céréales
vers les pays tiers (1)

(en t)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	C.E.E.
1966/67	312.546	3.632.027	34.147	147.910	300.691	4.427.321
1967/68 (2)	159.504	4.885.546	5.612	377.806	75.687	5.504.155
Juillet 1967/ Décembre 1967	71.991	1.782.072	4.835	129.667	35.543	2.024.108
Juillet 1968/ Décembre 1968	116.901	2.766.307	4.827	66.197	12.885	2.967.117

(1) Sans les produits transformés

2) Voir footnote 2 tableau 17

Pendant les mois de juillet 1968 à décembre 1968, la France est restée le pays exportateur de loin le plus important de la Communauté; sa part au total des exportations (93 %) a dépassé encore de 4 % celle de la campagne 1967/68.

L'accroissement des exportations est à ramener au fait que seul au mois de juillet 1968 plus de 654.000 tonnes de froment ont été livrées à des pays tiers dont 253.000 tonnes à la Chine. En ce qui concerne ces livraisons, il s'agit en l'occurrence de céréales provenant encore de la récolte 1967.

Les possibilités d'écoulement sur le marché mondial ne se sont pas améliorées pour les céréales de la récolte 1968. Face à une offre accrue des pays traditionnellement exportateurs, s'est manifestée une demande moins importante de la part des pays importateurs, notamment de l'Inde et du Pakistan ainsi que des pays de l'Est. Enfin, la concurrence en matière de prix a été également limitée à partir du 1^{er} juillet 1968 du fait de l'arrangement international sur les céréales.

.../...

Tableau 22

Exportations des diverses catégories de
céréales vers les pays tiers

(en t)

	1966/67	1967/68 (1)	Juillet 67/ Décembre 67	Juillet 68/ Décembre 68
Froment	2.185.673	3.161.477	973.093	1.670.702
Seigle	20.616	4.774	2.831	1.134
Orge	885.141	1.372.240	639.953	853.416
Avoine	55.233	62.325	26.337	22.227
Maïs	1.149.534	855.641	354.047	372.308
Autres céréales (sans le riz)	131.125	47.698	27.847	47.330
Total	4.427.322	5.504.155	2.024.108	2.967.117

(1) Voir footnote 2 tableau 17

Lors d'une comparaison entre la production et la consommation intérieure il est apparu, compte tenu des importations, pour la campagne 1968/69 un excédent exportable, lequel, à l'exclusion des stocks de report normaux, se situe pour l'orge à 1 million de t environ, pour le froment à plus de 5 millions de t (1). Les exportations à prévoir de froment et d'orge provenant de la récolte 1968 ne suffiront pas à diminuer ces excédents.

III. La situation sur le marché mondial

La récolte de froment dans les principaux pays exportateurs ainsi qu'en France était encore supérieure de 2,8 % en 1968 à la récolte record de l'année précédente. En outre, un accroissement de la production a été enregistré en Union soviétique comme en Inde et au Pakistan. Cette progression est due à une extension des superficies cultivées, à un accroissement des rendements à l'hectare et dans certains pays importateurs à l'amélioration des méthodes de culture et à l'utilisation de variétés plus rentables. D'après les indications disponibles, toutefois encore incomplètes, la récolte mondiale de froment en 1968 devrait avoir atteint un niveau record.

.../...

(1) Estimation au 15 avril 1969

Tableau 23

Production de froment dans les principaux
pays exportateurs

(en mil. de t)

	1966/67	1967/68	1968/69 (1)
Etats-Unis	35,7	41,5	42,7
Canada	22,5	16,1	17,7
Australie	12,7	7,6	12,0
Argentine	6,5	7,8	7,0
France	11,1	14,0	14,8
Total	88,5	87,0	94,2

(1) Estimation

Source : FAO "Bulletin mensuel Economie et statistiques agricoles"
FAO, Production Yearbook 1968; France : OSCE.

Le commerce mondial du froment a été caractérisé par un net recul au cours de la campagne 1967/68. Les exportations des principaux pays exportateurs figurant dans le tableau 23 ont régressé de près de 12 % (= 5,7 millions de t) par rapport à 1966/67. Selon les estimations, les stocks dans ces pays ont atteint 38 millions de t à la fin de 1967/68 et étaient ainsi supérieurs de 6,4 millions de t (20 %) à ceux de l'année précédente.

Le recul des exportations le plus fort a été enregistré au Canada et en Australie.

Ce recul du commerce mondial est dû à une réduction des besoins des pays importateurs, qui ont pu améliorer la situation de leur approvisionnement grâce à une extension de la production (Inde, Pakistan) ou qui, comme l'Union soviétique, sont devenus exportateurs nets.

Cette situation ne se modifiera pas sensiblement au cours de la campagne 1968/69. Il en est tenu compte aux Etats-Unis par une nouvelle réduction des superficies; dans d'autres pays exportateurs importants, la réduction des superficies est en discussion (Canada, Australie).

Selon les estimations provisoires, la production mondiale de céréales fourragères n'atteindra pas tout à fait/ ^{en 1968/69} le résultat de l'année précédente. Alors qu'on enregistrerait au Canada un certain accroissement par rapport à 1967/68, dû à une production d'orge plus importante, la production a régressé notamment aux Etats-Unis du fait de récoltes inférieures d'environ 4 % pour le maïs et le sorgho. Cependant la quantité disponible aux Etats-Unis pour la campagne 1968/69 ne se réduira pas en raison du niveau élevé des stocks à la fin de 1967/68.

.../...

Tableau 24

Production de céréales fourragères des principaux
pays exportateurs (1)

(Millions de tonnes)

	1966/67	1967/68	1968/69 (2)
Etats-Unis	143,4	159,5	152,5
Canada	13,9	12,0	14,6
Argentine	8,1	11,6	10,9
France	14,9	17,6	17,6
Total	180,3	200,7	195,6

(1) Maïs, orge, avoine, méteil, millet et sorgho.

(2) Estimation

Source : voir tableau 23

Le volume des échanges mondiaux en matière de céréales fourragères ne devrait pas beaucoup se modifier au cours de la campagne 1968/69. Tandis que les besoins d'importation de maïs devraient restées inchangées, les besoins d'autres céréales fourragères, notamment dans les pays d'Europe, diminueront en raison d'une production plus élevée dans ces pays et d'une utilisation plus forte de céréales panifiables excédentaires pour l'alimentation du bétail.

Les prix du marché mondial du froment tendre ont continué à fléchir pendant la campagne 1967/68 et ne se sont redressés qu'au début de la campagne 1968/69 lors de l'entrée en vigueur des prix minima fixés aux termes de l'Arrangement international sur les céréales. Ils sont cependant retombés dans l'intervalle au-dessous des prix minima.

Contrairement à la légère hausse enregistrée pour le froment tendre, la forte concurrence qui s'est manifestée sur le marché des céréales fourragères a entraîné une nouvelle baisse considérable des prix pendant la période allant de août 1968 à janvier 1969.

.../...

Tableau 25

Prix d'offre (CAF Anvers/Rotterdam)

(en UC/t)

	1966/67	1967/68 (1)	août 1968/ janvier 1969
<u>Froment tendre</u>			
RW 2	69,36	63,10	64,10
DHW 2/14	73,08	69,90	70,74
MAN 2	80,42	76,48	74,66
HW 2/12	71,46	68,40	67,86
ARG BB	71,19	68,36	66,30
<u>Orge</u>			
US 3	63,98	58,36	49,18
PLT 65/66	66,43 (2)	58,82 (2)	54,98
<u>Maïs</u>			
US YC 3	62,83	54,70	51,35
Plata	65,81	64,43	56,98
<u>Froment dur</u>			
US HAD 2	79,68 (3)	78,02 (3)	76,27 (3)
CWAD 2	84,87	82,94	82,11
ARG TAG	76,78	79,19	83,43

RW 2	= Red Winter II	PLT 65/66	= Argentine Plata 65/66 kg/hl
DHW 2/14	= Dark Hard Winter 2/14	US YC 3	= USA Yellow Corn 3
MAN 2	= Manitoba 2	Plata	= Argentine, Plata
HW 2/12	= Hard Winter 2/12	US HAD 2	= USA Hard Amber Durum II
ARG BB	= Argentine Bahia Blanca	CWAD 2	= Canada Western Amber Durum III
US 3	= US III	ARG TAG	= Argentine Taganrog

Source : Informations journalières à la Commission

(1) 1.7.1967 au 31.7.1968

(2) Plata 66/67 kg/hl

(3) US HAD 3

IV. Les prixa) Prix obtenus par les producteurs pour les céréales

C'est à partir du 1^{er} juillet 1967 que les prix communs pour les céréales sont entrés en vigueur. Cela s'est traduit par une baisse sensible en Allemagne et au Luxembourg, et par une augmentation non négligeable en France (sauf pour le maïs) des prix de base des céréales fixés jusqu'à cette date par les Etats membres. En Belgique et aux Pays-Bas la hausse n'a pas été très forte, alors que l'Italie a connu une baisse du prix du froment et un relèvement substantiel des prix des céréales fourragères.

Les prix obtenus par les producteurs au cours de la campagne 1967/68 reflètent dans l'ensemble, comme il ressort du tableau suivant, les modifications intervenues à la suite de la fixation d'un prix commun pour les céréales.

Tableau 26

Index des prix à la production pour les céréales de
la campagne 1967/68
(1966/67 = 100)

	Froment tendre	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Belgique	98,96	100,4	99,00	97,36	-
Allemagne	88,95	90,54	87,13	90,98	-
France	105,71	105,22	101,87	104,01	98,72
Italie	97,89	99,11	100,48	98,05	112,22
Luxembourg	88,88	80,57	-	-	-
Pays-Bas	100,33	98,99	98,23	93,36	-

Chiffres sur données du tableau II en annexe.

b) Prix de marché - produits indigènes

Pendant les six premiers mois de la campagne 1968/69, les prix de marché pour le froment ont été inférieurs dans presque tous les Etats membres au niveau de l'année précédente, alors que pour les céréales fourragères les prix obtenus étaient en général supérieurs à ceux de la période allant d'août 1967 à janvier 1968. Cette hausse est due principalement au fait que les prix indicatifs et les prix d'intervention de base pour le seigle, l'orge et le maïs ont été augmentés de 3 à 4,30 UC/t environ au cours de la campagne 1968/69.

Cette évolution se reflète dans le tableau suivant :

Tableau 27

Index des prix de marché pour les céréales

août 1968 / janvier 1969

(août 1967 / janvier 1968 = 100)

	Froment tendre	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Belgique	98,51	101,94	99,85	102,17	-
Allemagne	98,66	99,87	104,86	98,39	-
France	98,30	x	101,60	x	102,64
Italie	88,62	101,09	113,81	134,81	104,48
Luxembourg	102,21	106,39	99,80	99,24	-
Pays-Bas	97,77	100,42	100,85	101,64	-

Chiffres sur données du tableau III en annexe

x = pas encore disponible

Cependant, comme les prix de marché s'orientent dans une plus large mesure vers les prix d'intervention, une comparaison avec les prix d'intervention permet de mieux se rendre compte de leur évolution qu'une comparaison des prix de marché des différentes campagnes.

Tableau 27 a)

Relation des prix de marché aux prix d'intervention en % (1)

(août - mars 1967/68 et 1968/69)

	Froment tendre		Orge		Froment dur	
	août 1967/ mars 1968	août 1968/ mars 1969	août 1967/ mars 1968	août 1968/ mars 1969	août 1967/ mars 1968	août 1968/ mars 1969
Belgique	99,0-99,4	96,0-99,1	98,9-105,5	97,1-100,8	-	-
Allemagne	98,5-103,7	97,9-100,1	97,1-108,4	97,2-103,9	-	-
France	99,9-103,4	98,9-101,7	99,8-102,4	97,4-105,4	99,9-110,7	106,0-108,6
Italie	102,3-106,9	97,9-104,4	98,6-110,3	.	97,7-111,8	103,4-119,4
Luxembourg	-	-
Pays-Bas	100,3-103,0	99,0-102,0	101,6-108,3	101,0-105,7	-	-

(1) a. Prix constatés dans quelques centres de commercialisation représentatifs et corrigés en fonction de la qualité type (moyenne mensuelle)

b. Prix de marché transmis par les Etats membres à la Commission.

La surabondance de l'offre de froment tendre a eu pour conséquence, qu'au cours des mois d'août 1968 à mars 1969 les prix de marché ont subi une pression plus forte que pendant l'année précédente et ne se sont guère écartés, sauf en Italie, du prix d'intervention. En Allemagne et en Belgique ils sont restés même, à de rares exceptions près, à un niveau inférieur au prix d'intervention.

Un relèvement plus sensible du prix du marché de l'orge n'a eu lieu que dans les centres de commercialisation dépendant des importations (Rotterdam, Hambourg). Cependant, dans les zones de production françaises et allemandes ainsi qu'en Belgique, le prix de marché s'est situé à un niveau voisin ou inférieur à celui du prix d'intervention.

En revanche, pour la campagne 1968/69, il a été possible d'obtenir pour le froment dur, en raison de la situation largement déficitaire dans la Communauté, des prix de marché nettement supérieurs au prix d'intervention atteignant même le niveau du prix indicatif.

Pour le maïs également, les prix de marché dans les régions déficitaires - comme il résulte de l'observation des cotations boursières - ont dépassé nettement les prix d'intervention.

V. Mesures de soutien du marché

Les interventions, qui étaient déjà en augmentation pendant la campagne 1967/68 par rapport à celles de l'année précédente, se sont accrues substantiellement d'août 1968 à mars 1969. Les organismes d'intervention ont dû prendre en charge au total 2,65 millions de tonnes, soit 864.000 tonnes (= 48 %) de plus que pendant les treize mois de la campagne 1967/68. Les quantités totales de blé tendre, de seigle, d'orge et de blé dur qui se trouvaient au 28 mai 1969 en intervention, étaient de 6,8 millions de tonnes.

Cette évolution défavorable s'explique par le fait que l'offre importante résultant de récoltes exceptionnellement importantes en 1967 et en 1968 n'était pas compensée par une demande correspondante sur le marché de la Communauté et des pays tiers. D'importantes quantités furent donc portées à l'intervention, comme déjà en 1967/68, dans les régions mal placées géographiquement pour un écoulement ultérieur. Cela a été le cas notamment pour le froment tendre.

En ce qui concerne le seigle, c'est presque exclusivement en Allemagne que celui-ci a été porté à l'intervention. Par suite de la récolte importante en 1968, mais moins bonne du point de vue qualitatif dans certaines régions, du seigle a été offert à l'organisme d'intervention allemand même dans les régions dans lesquelles aucune intervention n'avait eu lieu pendant la campagne 1967/68 (Bavière 25.000 tonnes par exemple).

L'accroissement du volume d'intervention pour l'orge en Allemagne s'explique surtout par le fait que la récolte de 1968 a été supérieure de 240.000 tonnes à celle de l'année précédente. En ce qui concerne le maïs, comme pendant les années précédentes, là également aucune intervention n'est à signaler au cours des mois d'août 1968 à mars 1969.

Une vente des stocks détenus par l'organisme d'intervention n'a pu être réalisée pendant les mois d'août 1968 à mars 1969 que dans une faible mesure par rapport aux stocks importants existants. Au total 290.000 tonnes de froment tendre ont pu être écoulées sur le marché intérieur, dont 141.000 tonnes de froment de bonne qualité, qui ont été retirées du marché en 1967/68 par l'organisme d'intervention français dans le cadre des mesures particulières d'intervention. 108.470 tonnes ont été exportées dont 50.000 tonnes au titre d'aide alimentaire à la Turquie.

Les ventes d'orge se sont élevées en chiffres ronds à 73.000 tonnes, celles de seigle à 23.000 tonnes environ et celles de froment dur à 82.000 tonnes.

Au 1^{er} avril 1969 les stocks des organismes d'intervention s'élevaient encore à 3,34 millions de tonnes pour le froment tendre, à 408.695 tonnes pour le seigle, à 869.123 tonnes pour l'orge et à 15.753 tonnes pour le froment dur. Il faut s'attendre à de nouvelles interventions importantes au cours des derniers mois de la campagne en cours. En Italie par exemple les interventions pour la campagne 1967/68 n'ont débuté qu'en mai 1968.

Tableau 28

Céréales portées à l'intervention dans les
différents Etats membres

(en tonnes)

Céréales	Pays	1966/67	1967/68	août 67 mars 68	août 68 mars 69
<u>Froment tendre</u>	Belgique	-	20.142	-	92.910
	Allemagne	269.673	735.922	390.918	1.459.018
	France	-	92.333(1)	9.100	396.702
	Italie	714.737	252.270	-	-
	Pays-Bas	96.000	-	-	41.489
	Total CEE	1.080.410	1.100.667	400.018	1.990.119
<u>Seigle</u>	Allemagne	115.437(2)	151.221	85.736	276.752
	France	-	2.423	-	-
	Pays-Bas	-	-	-	1.630
	Total CEE	115.437	153.644	85.736	278.382
<u>Orge</u>	Belgique	-	-	-	10.140
	Allemagne	38.725	197.695(3)	50.087	248.440
	France	-	308.062(4)	8.304,5	122.550
	Pays-Bas	-	-	-	760
	Total CEE	38.725	513.943	58.391,5	381.890
<u>Froment dur</u>	France	7.988	7.064,8	3.167	-
	Italie	145.678	11.352	-	-
	Total CEE	153.666	18.416,8	3.167	-

(1) Ajouter environ 195.000 t Intervention B

(2) Y compris mélange de céréales pour la mouture

(3) Dont 115.313 t provenant de la récolte de 1968 (juillet 1968)

(4) A ajouter environ 54.400 t Intervention B.

.../...

VI. Prévisions pour la campagne 1969/1970

Par suite d'un printemps tardif, l'ensemencement n'a pu être achevé que tardivement. Faute de chiffres définitifs, il n'est pas possible de se prononcer sur les superficies ensemencées. Néanmoins, l'impression subsiste que les superficies pour les céréales dans l'ensemble ont été étendues en Allemagne.

En ce qui concerne le froment, l'état des ensemencements a été signalé comme étant bon. Il faut en déduire que pour cette céréale, la récolte devrait être en conséquence. En revanche, pour l'orge l'état des ensemencements ne semble pas être pareillement bon dans toutes les régions de la Communauté.

Il n'est donc pas possible d'établir pour le moment des prévisions sur la récolte de 1969.

Compte tenu du volume important de l'offre de céréales indigènes, notamment de froment, il faut s'attendre à nouveau à la constitution de stocks élevés au début de la campagne 1969/70. Le volume de ces stocks peut être évalué, y compris les stocks détenus à l'intervention, à 6 à 7 millions de tonnes pour le froment tendre et à 1,5 million de tonnes environ pour l'orge. Ces stocks exerceront indubitablement une pression sur le marché, notamment sur celui du froment tendre.

Par contre, la situation pour le froment tendre sur le marché mondial ne se modifiera pas non plus de façon déterminante durant la campagne 1969/70. Les problèmes des débouchés qui se posent actuellement aux pays producteurs iront en se compliquant, de sorte qu'il faut s'attendre à une concurrence plus acharnée. Au cours de la campagne 1969/70, les 1.035 million de tonnes à livrer annuellement dans le cadre de l'aide alimentaire et les 800.000 tonnes de froment tendre à propos desquelles les négociations avec la Chine ont pu être menées à bien à la fin du mois de mars, joueront un rôle déterminant dans les exportations de la Communauté.

Tableau I

A N N E X E

Evolution des superficies récoltées, du rendement et de la production des différentes catégories de céréales dans les Etats membres (1966 - 1968)

Produits	Pays	Superficie (1 000 ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production (1 000 t)		
		1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968
Froment tendre	Allemagne	1.389	1.414	1.464	32,6	41,1	42,3	4.533	5.819	6.198
	France	3.931	3.847	3.966	28,4	36,5	36,7	11.170	14.067	14.558
	Italie	3.001	2.652	2.817	25,7	26,4	26,6	7.725	7.023	7.510
	Pays-Bas	148	154	152	40,4	47,9	44,9	597	739	682
	Belgique	216	203	207	30,5	41,4	41,3	660	842	855
	Luxembourg	17	15	15	22,7	32,1	25,4	39	49	38
C.E.E.	8.702	8.285	8.621	28,4	34,4	34,6	24.724	28.539	29.841	
Froment dur	France	61	82	103	20,8	26,9	27,5	127	221	284
	Italie	1.273	1.360	1.458	13,1	18,9	14,1	1.675	2.573	2.060
	C.E.E.	1.334	1.442	1.561	13,5	19,3	15,0	1.802	2.794	2.344
Seigle	Allemagne	1.021	975	962	26,4	32,4	33,1	2.696	3.162	3.189
	France (1)	198	175	166	18,0	19,7	20,0	357	344	333
	Italie	46	46	42	17,9	17,8	18,0	83	82	75
	Pays-Bas	74	73	75	25,7	32,6	31,5	190	239	237
	Belgique	30	27	27	25,1	32,8	32,0	76	90	87
	Luxembourg	2	3	2	19,8	30,5	32,0	5	10	4
C.E.E.	1.372	1.300	1.275	24,8	30,2	30,8	3.407	3.928	3.926	
Orge	Allemagne	1.288	1.308	1.330	30,0	36,2	37,4	3.869	4.734	4.974
	France	2.642	2.818	2.774	28,1	35,0	32,7	7.421	9.874	9.062
	Italie	179	181	175	14,1	16,3	14,5	253	295	255
	Pays-Bas	120	107	107	34,7	41,6	37,8	416	447	403
	Belgique	160	1154	154	30,3	40,5	37,4	486	623	574
	Luxembourg	12	13	14	29,9	36,0	29,8	37	46	43
C.E.E.	4.401	4.581	4.554	28,4	35,0	33,6	12.482	16.019	15.310	

Produits	Pays	Superficie (1 000 ha.)			Rendement (100 kg/ha.)			Production (1 000 t)		
		1966	1967	1968	1966	1967	1968	1966	1967	1968
<u>Avoine</u>	Allemagne	777	808	821	30,1	33,6	35,2	2.340	2.718	2.893
	France	1.094	1.040	936	23,6	27,1	26,8	2.578	2.821	2.506
	Italie	359	358	323	13,3	15,5	12,1	477	556	389
	Pays-Bas	99	88	76	36,0	41,5	42,2	357	365	321
	Belgique	91	97	87	32,1	37,4	36,1	293	361	324
	Luxembourg	13	14	13	23,0	32,1	26,6	31	45	36
C.E.E.	2.434	2.405	2.256	25,0	28,6	28,6	6.076	6.867	6.460	
<u>Maïs</u>	Allemagne	31	42	58	40,5	47,2	49,2	127	196	287
	France	961	1.013	1.025	45,1	40,9	50,5	4.331	4.139	5.174
	Italie	988	1.017	971	35,5	38,0	40,6	3.510	3.860	3.942
	Belgique	1	1	1	44,2	46,7	43,9	3	3	3
	C.E.E.	1.981	2.072	2.055	40,2	39,6	45,8	7.970	8.198	9.406
<u>Autres céréales (2)</u>	Allemagne	433	425	450	29,0	32,8	33,9	1.259	1.396	1.527
	France	279	299	287	23,3	25,3	27,4	650	759	787
	Italie	13	12	12	26,9	27,5	26,6	35	33	32
	Pays-Bas	21	14	9	29,0	35,7	33,3	61	50	30
	Belgique (3)	9	9	10	31,1	42,2	37,0	28	38	37
	Luxembourg	2	2	2	30,0	40,0	35,0	6	8	7
C.E.E.	757	761	770	26,9	30,0	31,4	2.039	2.284	2.420	
<u>Céréales totales (sans riz)</u>	Allemagne	4.939	4.972	5.086	30,0	36,3	37,5	14.825	18.026	19.069
	France	9.166	9.274	9.258	29,1	34,7	35,3	26.633	32.226	32.704
	Italie	5.859	5.625	5.797	23,5	25,6	24,6	13.757	14.420	14.262
	Pays-Bas	462	437	419	35,1	42,1	40,0	1.623	1.840	1.673
	Belgique	507	491	486	30,5	39,9	38,5	1.546	1.957	1.872
	Luxembourg	48	48	48	24,6	33,1	26,8	117	158	128
C.E.E.	20.981	20.848	21.093	27,9	32,9	33,0	58.500	68.628	69.708	

- (1) Seigle d'hiver uniquement
 (2) Y compris le méteil (sans riz)
 (3) Y compris seigle de printemps
 / Estimation

Source : OSCE (production)

Tableau II

Prix recus par les producteurs pour les céréales

(en monnaies nationales / 100 kg)

	Belgique		Allemagne		France		Italie		Luxembourg		Pays-Bas (1)	
	FB		DM		FF		Lit		Flux		Fl	
	66/67	67/68	66/67	67/68	66/67	67/68	66/67	67/68	66/67	67/68	66/67	67/68
Froment tendre	489,0	478,0	43,00	38,25	43,55	46,04	6.806	6.668	540,0	480,0	36,90	37,02
Seigle	408,0	410,0	38,60	34,95	37,51	39,47	6.105	6.051	525,0	423,0	35,59	35,23
Orge (total)	420,0	416,0	42,27	36,83	38,00	38,71	5.374	5.400	-	-	32,79	32,21
Avoine	379,0	369,0	37,04	33,70	32,08	33,37	5.150	5.050	-	-	33,31	31,10
Maïs	-	-	-	-	40,80	40,28	4.856	5.450	-	-	-	-

(en unités de compte / 100 kg)

Froment tendre	9.660	9.560	10.750	9.563	8.821	9.325	10.890	10.661	10.800	9.600	10.193	10.227
Seigle	8.160	8.200	9.650	8.738	7.598	7.995	9.768	9.682	10.500	8.460	9.831	9.732
Orge (total)	8.400	8.320	10.568	9.208	7.697	7.841	8.598	8.640	-	-	9.058	8.898
Avoine	7.580	7.380	9.260	8.425	6.498	6.759	8.240	8.080	-	-	9.202	8.591
Maïs	-	-	-	-	8.264	8.159	7.770	8.720	-	-	-	-

R.F. d'Allemagne : Moyenne annuelle pondérée des prix pour froment tendre, seigle, orge et avoine payés à 6.000 exploitants répartis sur l'ensemble du territoire.

France : Prix moyen pondéré pour le froment tendre, l'orge et le seigle, déduction faite des taxes à la charge des producteurs.

Italie : Prix moyen national à la production pour le froment tendre, constaté sur le marché de 9 provinces; cours moyen sur le marché libre pour le seigle; pour le maïs, prix moyen reçu par le producteur pour ventes destinées à tous usages.

Pays-Bas : Prix moyen pondéré sur la base de 16 % d'humidité pour le froment, le seigle, l'orge et l'avoine.

Belgique : Valeur unitaire moyenne

(1) Les données sur les prix pour les Pays-Bas comprennent les subventions pour le seigle, l'orge, l'avoine et les mélanges des céréales cultivées sur les terrains sablonneux et sur les tourbières. Cette prime a pour effet que les recettes effectives pour les producteurs sont augmentées de :

1966/67 : Seigle 4,50 hfl/100 kg; Orge 1,50 hfl/100 kg; Avoine 3,20 hfl/100 kg
1967/68 : Seigle 2,80 hfl/100 kg; Orge 1,20 hfl/100 kg; Avoine 1,80 hfl/100 kg

Source : CEE Informations, Marchés Agricoles Mai 1968

Moyenne arithmétique de 12 mois par campagne (juillet - juin)

Pays	Produits	en monnaies nationales / 100 kg				en unités de compte / 100 kg			
		1966/67	1967/68(1)	août 67 / janvier 68	août 68 / janvier 69	1966/67	1967/68(1)	août 67 / janvier 68	août 68 / janvier 69
Belgique	Froment tendre	525,9	514,3	492,7	485,4	10,518	10,286	9,854	9,708
	Seigle	458,4	453,8	436,6	445,1	9,168	9,076	8,732	8,902
	Orge	458,2	452,7	428,3	427,7	9,164	9,054	8,566	8,554
	Avoine	428,6	421,1	391,4	399,9	8,572	8,422	7,828	7,998
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne	Froment tendre	46,48	41,06	40,32	39,78	11,620	10,265	10,080	9,945
	Seigle	43,23	38,98	38,46	38,41	10,808	9,745	9,615	9,603
	Orge	37,20	33,52	32,32	33,89	9,300	8,380	8,080	8,473
	Avoine	36,57	33,81	32,43	31,91	9,143	8,453	8,108	7,978
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-
France	Froment tendre	49,45	48,71	47,80	46,99	10,016	9,866	9,682	9,518
	Seigle	41,45	x	-	-	3,396	-	-	-
	Orge	40,09	40,64	40,04	40,68	8,120	8,232	8,110	8,240
	Avoine	36,10	x	-	-	7,312	-	-	-
	Maïs	45,20	42,95	42,21	43,33	9,155	8,697	8,550	8,776
Italie	Froment tendre	6,633	6,689	6,689	5,928	10,613	10,702	10,702	9,485
	Seigle	6,162	5,611	5,501	5,561	9,859	8,978	8,802	8,898
	Orge	5,088	5,308	5,294	6,025	8,141	8,493	8,470	9,640
	Avoine	4,851	5,156	4,821	6,500	7,762	8,250	7,714	10,400
	Maïs	4,812	5,649	5,461	5,706	7,699	9,038	8,738	9,130
Luxembourg	Froment tendre	555,1	512,8	506,5	517,7	11,102	10,256	10,130	10,354
	Seigle	532,5	457,4	449,0	477,7	10,650	9,148	8,980	9,554
	Orge	474,4	468,5	456,7	455,8	9,488	9,370	9,134	9,116
	Avoine	448,3	448,8	437,5	434,2	8,966	8,976	8,750	8,684
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	Froment tendre	38,21	36,65	36,37	35,56	10,555	10,124	10,047	9,823
	Seigle	31,95	32,56	32,00	32,14	8,826	8,994	8,840	8,878
	Orge	33,45	32,15	31,93	32,20	9,240	8,881	8,820	8,895
	Avoine	30,54	29,83	28,98	29,46	8,436	8,240	8,006	8,138
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Moyenne arithmétique de 13 mois (juillet 67 - juillet 68)

Source :

Belgique : Ministère van Economische Zaken en Energie
Allemagne : Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten
France : Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC)
Italie : Ministero dell'Agricoltura e della Foreste (Minagrifin)
Luxembourg: Ministère de l'Agriculture (Agrim)
Pays-Bas : Hovakker

2. R i z

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production (voir tableau 1)

La production rizicole de la Communauté, concentrée en Italie et en France, s'élève actuellement à environ 870.000 tonnes de riz paddy, soit 700.000 tonnes de riz décortiqué, réparties

- en 600.000 t en Italie

- et 100.000 t en France.

La production mondiale, qui ne dépassait pas 150 millions de tonnes (exprimées en riz décortiqué) il y a dix ans, a nettement augmenté au cours des dernières années pour couvrir le déficit mondial en riz et se situe maintenant aux environs de 250 millions de tonnes.

Il apparaît ainsi que la production communautaire ne représente pas 0,50 % de la production rizicole mondiale.

Lors de la campagne 1966/67, la récolte communautaire (exprimée en riz décortiqué) s'élevait à 578.000 tonnes. Celle de la campagne 1967/68 s'est accrue à 693.000 tonnes. Enfin celle de la campagne 1968/69 a été réduite, du fait des conditions climatiques défavorables lors de la maturation du riz, à 585.000 tonnes, représentant seulement 80 % de la récolte escomptée (700.000 t); cette récolte se répartit

- en 520.000 t pour l'Italie

- et 65.000 t pour la France.

L'évolution des superficies est caractérisée depuis quelques années par

- une augmentation sensible en Italie (par rapport à 1965/66, + 28.000 hectares = + 22 %)

- et une diminution notable en France (- 5.000 hectares = - 17 %).

En ce qui concerne les prévisions pour la récolte 1969, il n'est encore possible d'en juger que sur la base des superficies emblavées en riz, et le risque demeure de constater, comme en 1968, des réalités différentes des prévisions, selon les conditions climatiques auxquelles le riz est extrêmement sensible.

SUPERFICIES, RENDEMENTS et PRODUCTION DE RIZ

(Valeur riz décortiqué)

Campagne	FRANCE			ITALIE			C.E.E. Production (1.000 t)
	Superficies (1.000 ha.)	Rendements (100 kg/ha.)	Production (1.000 ha.)	Superficies (1.000 ha.)	Rendements (100 kg/ha.)	Production (1.000 t)	
1965/1966	30	26	78	126	32	408	486
1966/1967	28	29	82	132	38	496	578
1967/1968	27	36	97	144	41	596	693
1968/1969(1)	25	26	65	154	36	520	585

(1) Données provisoires

Source : OSCE

Compte tenu d'une nouvelle augmentation des superficies et sur la base de rendements présumés normaux, la récolte italienne se situerait entre 820 et 850.000 tonnes de riz paddy, soit 660 à 690.000 tonnes de riz décortiqué.

En fonction de la diminution prévue d'environ 1000 hectares encore et sur la base de rendements présumés normaux, la récolte française se situerait entre 85 et 90.000 tonnes de riz paddy, soit environ 70.000 tonnes de riz décortiqué.

Au total, la production communautaire de riz décortiqué pourrait se situer entre 730 et 760.000 tonnes de riz décortiqué.

b) Consommation (voir tableau 30)

La consommation annuelle par habitant, qui accuse une très légère baisse d'une campagne à l'autre, demeure en moyenne inférieure à 3 kg de riz prêt à la consommation.

Stable aux Pays-Bas et dans l'UEBL, la consommation par tête est en très légère augmentation en France et diminue en Allemagne et Italie.

c) Degré d'auto-alimentation (voir tableau 31)

Compte tenu des données relatives à la production et à l'utilisation de riz dans chaque Etat membre, le degré d'auto-alimentation de la Communauté se situait depuis quelques campagnes aux alentours de 80 % et a atteint 100 % en 1967/68. Alors que l'utilisation diminuait légèrement, la récolte 1967 s'est en effet par contre accrue.

Pour la campagne 1968/69 actuellement en cours, il est probable que le degré d'auto-alimentation se réduira à un taux compris entre 78 et 86 %, vu la mauvaise récolte 1968 et une consommation relativement inchangée.

CONSOMMATION ANNUELLE DE RIZ PAR HABITANT

Campagne	Consommation par tête et par an (1) (kg de riz usiné)					
	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	U.E.B.L.	C.E.E.
1965/1966	2,0	2,0	4,9	2,7	1,1	2,8
1966/1967	1,7	1,9	4,7	2,7	1,0	2,6
1967/1968	1,5	2,1	4,2	2,7	1,0	2,5

(1) Basé sur la consommation humaine de riz usiné.

Source : OSCE.

DEGEE D'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN RIZ

Campagne	FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE PAYS-BAS U.E.B.L.	C.E.E.
1965/1966				
Production	78	408	-	486
Utilisation indigène	213	366	232	811
Taux	36,62%	111,48%	0 %	59,93%
1966/1967				
Production	82	496	-	578
Utilisation indigène	159	359	206	724
Taux	51,57%	138,16%	0 %	79,83%
1967/1968				
Production	97	596	-	693
Utilisation indigène	172	328	187	687
Taux	56,40%	181,71%	0 %	100,87 %
1968/1969				
Production				585
Utilisation indigène				de 680 à 750
(prévision)Taux				de 86% à 78 %

Source : O.S.C.E., d'après Bilan du Riz (tableau 31) par 1.000 t de riz décortiqué.

II. Echanges commerciaux (voir tableau 32)

Compte tenu du volume de la production et de la consommation, la balance commerciale de la Communauté est normalement déficitaire en riz.

- a) Les importations évoluent, suivant les campagnes, entre 300 et 400.000 tonnes, tandis que les exportations vers les pays tiers se situent entre 150 et 200.000 tonnes, principalement de provenance italienne ou issues de l'usinage de riz importés dans les autres Etats membres.

Compte tenu de l'excellente récolte 1967 qui dépassait la récolte précédente de plus de 100.000 tonnes, les exportations de l'exercice 1967/68 ont été très supérieures aux 150 / 200.000 tonnes annuelles, les dépassant dans la même mesure que l'accroissement de récolte et atteignant 287.000 tonnes. Compte tenu de l'accroissement des superficies italiennes mentionné sous I a) et avec les réserves propres aux conditions de rendement, ce total pourrait logiquement devenir une norme.

Pour une raison essentiellement qualitative, les importations se sont par contre maintenues aux niveaux des campagnes habituelles, ne se trouvant pas marquées par une diminution en fonction inverse de la récolte et se maintenant à 305.000 tonnes.

Les importations de la Communauté représentent seulement 5 % du commerce mondial du riz; elles se font pour la plus grande partie en riz décortiqué pour un usinage avant leur mise sur le marché. Elles proviennent principalement des Etats-Unis et de la Thaïlande. Les riz de ces provenances correspondent aux besoins qualitatifs que la production communautaire ne semble pas encore susceptible de satisfaire entièrement.

- b) Les échanges à l'intérieur de la Communauté, bien que se développant, restent encore faibles, les qualités récoltées en France et en Italie ne semblant pas correspondre à celles recherchées dans les régions situées au nord de la Communauté. Il apparaît que la plus grande partie des livraisons de riz d'Italie et de France dans les autres Etats membres est faite en riz décortiqué et est exportée, après usinage, sur les pays tiers.

BILANS DU RIZ DEPUIS LA CAMPAGNE 1965/1966

(par 1.000 t de riz décortiqué)

Poste du bilan	Mode de calcul	DEUT	FRAN	ITAL	NDRL	UEBL	C.E.E.
1965/1966							
Production	+	-	78	408	-	-	486
Stock de début	+	109	20	103	22	-	254
Stock final	-	105	27	76	30	-	238
Exportations (1)	-	39	3	75	25	9	81
Importations (1)	+	188	145	6	77	44	390
Utilisation indigène totale	-	153	213	366	4	35	811
1966/1967							
Production	+	-	82	496	-	-	578
Stock de début	+	105	47(+)	76	30	-	258(+)
Stock final	-	123	30	85	21	-	259
Exportations(1)	-	27	4	138	25	5	165
Importations(1)	+	171	104	10	6	37	312
Utilisation indigène totale	-	126	159	359	48	32	724
1967/1968							
Production	+	-	97	596	-	-	693
Stock de début	+	123	30	85	21	-	259
Stock final	-	116	31	111	25	-	283
Exportations(1)	-	26	106	250	25	11	287
Importations(1)	+	136	182	8	70	40	305
Utilisation indigène totale	-	117	172	328	41	29	687

Source : C.S.C.F.

(1) Sans les échanges intracommunautaires pour le total CEE

(+) Le stock de début 1966/67 ne correspond pas au stock final 1965/66, suite à une révision basée sur des données plus exactes

III. Situation sur le marché mondial

a) Bilan mondial (voir tableau 33)

La production mondiale a été marquée par une sensible augmentation au cours des dix dernières années, ce qui semble avoir permis enfin un rapprochement en 1968/69 vers l'équilibre souhaitable entre la production et les besoins mondiaux.

De 150 millions de tonnes de riz décortiqué au début des années cinquante, la production mondiale de 1967 s'est élevée à 225 millions de tonnes et semble avoir atteint 250 millions de tonnes en 1968, grâce à une augmentation des superficies ensemencées et à l'amélioration des rendements dans certains pays producteurs; ces rendements devraient d'ailleurs pouvoir être encore améliorés étant donné qu'ils se maintiennent à de très bas niveaux à l'hectare dans la plupart des pays en voie de développement producteurs de riz.

L'augmentation de la production mondiale, qui représente une variation de 31 % en dix années, a d'ailleurs été surtout importante dans les pays en voie de développement où la variation décennale atteint 43 %.

Le volume des échanges est très limité par rapport à la production, dont il ne représente que les 4 % environ; en fait, l'offre sur le marché mondial dépend des récoltes en Asie, qui constituent les 9/10èmes de la production mondiale. De 5 millions de tonnes de riz décortiqué au début des années cinquante, les importations mondiales s'élèvent actuellement à 7 millions de tonnes environ pour une valeur annuelle dépassant le milliard de Dollars US pour la première fois en 1966.

MONDE ET C.E.E. : EVOLUTION DE LA PRODUCTION

(par 1.000 t de riz décortiqué)

	Moyenne 1955/57	Moyenne 1962/64	1965	1966	1967	1968	Variation de 1955/57 à 1967
Pays en voie de développement	86.240	112.640	109.280	109.520	123.520		+ 43%
Pays centralement planifiés	70.480	71.920	77.440	76.880	82.480		+ 17%
Pays développés	15.520	17.280	16.960	17.760	19.760		+ 27%
dont C.E.E.	649	586	486	578	693	585	+ 7%
% C.E.E./ monde	0,38%	0,29%	0,20%	0,28%	0,31%		
Monde :	172.240	201.840	203.680	204.160	225.840	250.000?	+ 31%

Source : Monde, Rapport FAO sur les produits 1968

CEE, OSCE.

b) Prix mondiaux (voir tableau 34)

Du fait que, pour des raisons démographiques, les besoins mondiaux en riz augmentaient plus fortement que la production mondiale, les prix pratiqués ont subi la pression persistante de la demande sur les disponibilités limitées et ont augmenté de 1960 à 1967, d'abord modérément jusqu'en 1964/65, puis très fortement lors des trois dernières campagnes. Par contre, la récolte de 1968 étant, dans la plupart des grands pays producteurs, remarquablement abondante, la campagne 1968/69 est caractérisée par une nette chute des prix mondiaux qui, depuis le mois de mars 1969, sont déjà redevenus inférieurs aux moyennes des deux dernières campagnes (13,40 UC/100 kg).

L'observation des prix CAF ports Mer du Nord constatés par la Commission depuis le 1er septembre 1964 illustre clairement cette situation de hausse puis de récente baisse. Les moyennes de ces prix, établies sur la base des constatations hebdomadaires de l'offre la plus favorable, se sont élevées, pour 100 kg de riz décortiqué :

- à 11,16 UC pour la campagne 1964/65,
- à 12,42 UC pour la campagne 1965/66,
- à 14,22 UC pour la campagne 1966/67,
- à 15,46 UC pour la campagne 1967/68 et
- à 14,49 UC pour la campagne 1968/69 (huit mois).

.../...

MOYENNES MENSUELLES DES PRIX CAF-ROTTERDAM

(U.C./100 kg de riz décortiqué correspondant au standard CEE).

MOIS	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Septembre	11,43	11,50	13,72	15,39	15,47
Octobre	11,55	11,60	13,66	15,49	15,30
Novembre	11,48	11,67	13,52	15,04	14,69
Décembre	11,45	12,04	13,37	15,12	14,33
Janvier	11,56	12,02	13,41	15,21	14,35
Février	11,60	11,90	14,12	15,44	14,45
Mars	11,14	12,21	14,27	15,66	13,82
Avril	10,85	12,86	14,45	15,80	13,40
Mai	10,48	13,11	14,41	15,56	
Juin	10,53	13,36	14,93	15,72	
Juillet	10,83	13,63	15,33	15,72	
Août	11,01	13,74	15,39	15,42	
Moyenne de la campagne	11,16	12,42	14,22	15,46	(14,48)
Modification par rapport à la campagne précédente :		+ 11,29%	+ 14,49%	+ 8,72%	(- 6,34%)

IV. Prix intérieursa) Prix à la production

Les prix perçus par les agriculteurs ont été, dans les deux Etats membres producteurs, très nettement influencés par le niveau des prix d'intervention fixés pour les deux zones excédentaires.

L'évolution des prix à la production est inverse selon que l'on considère la France ou l'Italie, cette évolution se trouvant liée aux approches annuelles vers le prix commun qui se traduisaient par un maintien du prix, ou une diminution relative, en France et une augmentation en Italie. Cette évolution corrobore d'ailleurs parfaitement les deux types d'évolution des superficies telles qu'elles ont été constatées en France d'une part et en Italie de l'autre:

	Campagne	Prix perçu par le producteur (1)	Prix d'intervention début campagne
FRANCE	1964/65	63,50 FF soit 12,86 UC	12,85 UC
	1965/66	63,54 FF 12,87 UC	12,85 UC
	1966/67	62,45 FF 12,65 UC	12,85 UC
	1967/68		12,30 UC
	1968/69		12,50 UC
ITALIE	1964/65	6.663 Lit. soit 10,66 UC	10,50 UC
	1965/66	7.453 Lit. 11,92 UC	11,23 UC
	1966/67	7.180 Lit. 11,48 UC	11,52 UC
	1967/68		12,00 UC
	1968/69		12,50 UC

(1) Source: O.S.C.E., statistique Agricole no. 4/68.

- France: riz paddy rond, sain, loyal et marchand, sans la prime de conservation.

- Italie: riz paddy rond.

b) Prix de marché (voir tableau 35)

Les prix de marché dans les régions productrices d'Italie et de France se sont établis en général à un niveau voisin des prix indicatifs valables dans ces régions pendant l'application de la réglementation communautaire transitoire de 1964/65 à 1966/67. Toutefois, en 1965/66, du fait de la faible récolte en Italie, les prix locaux étaient supérieurs au prix indicatif.

Depuis le 1er septembre 1967, date à laquelle est entrée en application l'organisation commune du marché du riz, l'évolution des prix intérieurs a été différente d'une campagne à l'autre.

La campagne 1967/68, commençant par une récolte abondante, a été marquée par une nette évolution vers la hausse des prix de marché en cours de campagne. Pour le riz paddy rond en Italie, ces prix se situaient le premier mois de la campagne au niveau du prix d'intervention; ils dépassaient le niveau correspondant localement au prix indicatif (104 % du prix d'intervention) dès les mois de novembre-décembre et se maintenaient à un niveau élevé jusqu'à la fin de la campagne. Pour le riz paddy long en Italie, ces prix se situaient d'abord également au niveau du prix d'intervention et la hausse ne se produisait qu'à compter du mois d'avril 1968 et dans une moindre mesure que celle constatée sur le riz rond.

Pendant ce temps, les prix du riz paddy en France se maintenaient à un niveau correspondant localement au prix indicatif, étant moins sensibles aux fluctuations du marché que le sont les prix italiens, par la pratique de contrats globaux en début de campagne.

La campagne 1968/69, débutant par un volume restreint de récolte, est caractérisée par un mouvement inverse: offerts après la récolte à des niveaux souvent supérieurs à 104 % du prix d'intervention, les riz de la collecte 1968 ont trouvé des difficultés de débouchés sur le marché communautaire ou sur le marché mondial en baisse, les utilisateurs continuant à se fournir sur le marché des pays tiers. En conséquence, les prix du riz paddy ont donc diminué progressivement en Italie, tant pour le riz rond que pour le riz long, pour certaines variétés jusqu'au niveau du prix d'intervention atteint en avril 1969.

En France, comme dans le cas précédent, mais avec des conséquences inverses, les contrats de début de campagne semblent avoir évité la chute des prix constatée en Italie.

PRIX DE MARCHÉ EN ZONES EXCEDENTAIRES, COMPARÉS AUX PRIX D'INTERVENTION

(par 100 kg de riz paddy)

M o i s	I T A L I E						F R A N C E (1)					
	Riz rond Balilla			Riz long Ribe			Riz rond Balilla			Riz long Ribe		
	Lires	UC	% d'in- tervent.	Lires	UC	% d'in- tervent.	FF	UC	% d'in- tervent.	FF	UC	% d'in- tervent.
Septembre 67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Octobre	7.856	12,57	104,75	8.856	14,17	104,19	-	-	-	-	-	-
Novembre	8.069	12,91	107,58	8.600	13,76	101,18	-	-	-	-	-	-
Décembre	8.444	13,51	111,56	8.975	14,36	104,74	-	-	-	-	-	-
Janvier 68	8.606	13,77	111,68	9.075	14,52	104,24	63,93	12,95	102,53	72,13	14,61	102,67
Février	8.631	13,81	112,00	8.925	14,28	102,51	-	-	-	-	-	-
Mars	8.750	14,00	112,54	9.213	14,74	104,99	-	-	-	-	-	-
Avril	9.194	14,71	117,21	9.856	15,77	111,45	-	-	-	-	-	-
Mai	9.538	15,26	120,54	9.925	15,88	111,36	-	-	-	-	-	-
Juin	9.713	15,54	121,69	9.975	15,96	111,06	-	-	-	-	-	-
Juillet	9.788	15,66	121,58	9.900	15,84	109,39	-	-	-	-	-	-
Août	9.788	15,66	121,58	9.913	15,86	109,53	-	-	-	-	-	-
Septembre 68	-	-	-	9.650	15,44	109,50	-	-	-	-	-	-
Octobre	8.125	13,00	104,00	9.025	14,44	102,41	-	-	-	-	-	-
Novembre	8.075	12,92	103,36	9.063	14,50	102,84	63,24	12,81	102,48	71,24	14,43	102,34
Décembre	8.188	13,10	103,89	9.169	14,67	103,24	66,06	13,38	106,11	74,06	15,00	105,56
Janvier 69	8.213	13,14	103,30	9.244	14,79	103,28	66,16	13,40	105,35	74,35	15,06	105,17
Février	8.213	13,14	102,42	9.256	14,81	102,63	-	-	-	-	-	-
Mars	8.213	13,14	101,55	9.250	14,80	101,79	-	-	-	-	-	-
Avril	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mai	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juillet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Août	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Il n'existe pas en France de prix de marché réguliers pour le riz paddy, le riz se vendant généralement au stade dé-cortiqué (stade pour lequel il n'existe pas de prix d'intervention).

Sources: Données hebdomadaires de l'ONIC et de l'Ente Nazionale Risi.

V. Mesures de soutien du marché

a) conditions du marché

Le faible développement des échanges intracommunautaires pendant la campagne 1967/68 résultait principalement du fait que la dérivation des prix fixés par le Conseil correspondait à des frais de transport calculés presque deux années auparavant. Aussi la mise à jour des frais à couvrir entre la zone excédentaire et la zone déficitaire aboutissait-elle, pour la campagne 1968/69, à des prix fixés dans un plus grand écart entre ces deux zones, améliorant légèrement la possibilité de vente du riz indigène sur le marché de la Communauté. En dernier lieu, les prix proposés pour la campagne 1969/70 maintiennent un statu-quo par rapport à la campagne 1968/69.

Lors de la campagne 1967/68, les prix intérieurs se sont développés dans le sens de la hausse déjà exposée, par l'effet d'une récolte abondante suivie aussitôt d'importants apports à l'intervention puis d'un puissant appel vers le marché mondial: en effet, il résultait à l'époque de la situation encore déficitaire du marché mondial que l'écoulement du riz vers celui-ci était assez rapide dès que le niveau des restitutions permettait au riz communautaire d'être compétitif avec les riz des autres pays exportateurs.

Lors de la campagne 1968/69, la récolte diminuée par les conditions climatiques de l'été 1968 a provoqué des prix d'offres relativement élevés en début de campagne et une politique prudente des restitutions a permis de maintenir les prix du marché à des niveaux qui auraient dû permettre l'écoulement du riz indigène vers le nord de la Communauté. Mais l'achat, en début de campagne, de riz d'importation par les utilisateurs des Etats non producteurs n'a pas laissé la place à une amélioration des échanges intracommunautaires, et le riz indigène non vendu sur la Communauté, a été exporté vers les pays tiers surtout à partir du septième mois de campagne.

b) interventions

Durant la campagne 1967/68, environ 50.000 tonnes de riz paddy (représentant 11 % de la récolte italienne) ont été livrées à l'intervention en Italie, sur lesquelles 36.000 tonnes ont pu être revendues pendant la campagne sur le marché intérieur, le reliquat restant en stock pour la campagne suivante.

Il est à noter que, sur les 50.000 tonnes portées à l'intervention, 43.000 l'ont été en octobre et novembre 1967, soit dès la fin de la récolte. En effet, l'offre volumineuse des producteurs après l'abondante récolte italienne 1967 ne rencontrant qu'une demande très faible, la livraison à l'intervention à un prix d'intervention passé de 11,52 UC en 1966/67 à 12,00 UC en 1967/68 a constitué un débouché facile pour de nombreux producteurs italiens.

Les producteurs français, ne bénéficiant pas d'un prix d'intervention en hausse, ont utilisé plus rapidement les possibilités d'écoulement ouvertes par l'octroi de restitutions à l'exportation et n'ont dès lors rien porté à l'intervention.

Durant la campagne 1968/69, qui a débuté par une récolte meindre et dont les prix de marché du début de campagne se trouvaient à un niveau supérieur au prix d'intervention, aucune prise en charge n'a eu lieu dans les premiers mois. Par la suite au contraire, quelques apports à l'intervention se sont produits en avril 1969 (inférieurs à 2000 tonnes) avant que ne soient élargies les possibilités d'exportation.

VI. Prévisions pour la prochaine campagne

Les superficies actuellement ensemencées pour la récolte 1969 font apparaître une augmentation en Italie et une diminution en France, ces deux phénomènes étant liés aux modifications intervenues dans les prix perçus par les producteurs respectifs depuis 1964/65. Au cas où les conditions climatiques nécessaires à la production de riz se révéleraient favorables, la production 1969 serait ainsi en augmentation pour la Communauté.

L'écoulement dans la Communauté de la production indigène est le principal problème constaté depuis le début du fonctionnement de l'organisation commune: la plus grosse part des riz consommés dans les quatre Etats non producteurs, ainsi même que dans une partie de la France, proviennent des importations en provenance des pays tiers et il s'est avéré dès lors nécessaire d'exporter une partie non négligeable de la récolte communautaire.

Cette constatation est la conséquence de la dérivation étroite adoptée pour le riz à titre de compromis entre Etats producteurs et Etats non producteurs.

C'est en outre la conséquence de la situation particulière du principal Etat membre producteur, en ce sens que d'une part les industries italiennes sont géographiquement situées à l'intérieur du pays, et ne pourraient dès lors s'approvisionner en riz des pays tiers qu'à des conditions de prix rendant confortable la concurrence indigène, et que d'autre part la possibilité d'importation de riz des pays tiers y est très faible en fonction des habitudes du consommateur italien. Les utilisateurs italiens se trouvent donc, dans une certaine mesure, dans l'obligation de se soumettre aux exigences de vente des producteurs.

On peut espérer que l'expérience des deux premières campagnes et la politique suivie en matière de restitutions pourront convaincre les milieux respectifs intéressés à stabiliser les niveaux de prix par des efforts de négociations en début de campagne et à assurer un développement régulier du marché en cours de campagne, la possibilité d'une amélioration des échanges intracommunautaires ne semblant pouvoir se réaliser qu'en fonction d'un prix de marché proche du prix d'intervention compte tenu de l'étroitesse de la dérivation établie pour ce produit.

3. SUCRE

I. Situation de l'approvisionnement

Production

Le règlement n° 1009/67/CEE du Conseil a instauré l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre avec un niveau de prix unique à partir du 1er juillet 1968. Une politique commune dans le secteur du sucre avait déjà été suivie depuis le 1er juillet 1967 sous forme d'une organisation de marché transitoire.

Le Conseil a fixé pour le sucre, des quantités de base pour chacun des Etats membres qui les ont réparties sous forme de quotas entre les entreprises de l'industrie sucrière selon les règles communes. Il a été fixé en outre des quotas maxima de production au-delà desquels aucune responsabilité financière commune n'est plus assurée. Dans le cas d'une production comprise entre le quota de base et le quota maximum, il a été prévu une participation financière tant des fabricants de sucre que des producteurs de betteraves et de cannes, participation qui ne peut toutefois dépasser un montant maximum. Les prix payés aux producteurs de betteraves pour la production comprise entre ces deux quotas peuvent être inférieurs jusqu'à 41 % aux prix des betteraves payés pour le quota de base. Sous certaines conditions, une partie de la quantité produite au-delà du quota de base peut être reportée sur la campagne suivante et imputée au compte de la production de cette campagne.

Pour assurer que les cultures de betteraves évoluent en fonction des prix valables à l'intérieur du quota de base et hors de ce dernier il a été prévu un système de contrats de cultures et de livraisons qui établit une distinction très nette entre le droit de livrer au prix fort garanti dans les limites du quota de base et les possibilités de livraisons à prix réduit hors quota de base.

Toutefois le Conseil a admis une possibilité de dérogation au principe des contrats de culture et de livraisons différenciés. Dans ce cas, des dispositions supplémentaires limitant le volume de la production sont applicables. Les Pays-Bas et la Belgique ont opté pour ce système dit des "prix mixtes". Il y a donc dans ces deux Etats membres une réglementation plus stricte en matière de quota maximum et il n'y a plus de possibilité de report sur la campagne sucrière suivante.

./.

Tableau 36

Superficies des betteraves sucrières et rendements sucre
dans la C.E.E.

	Allemagne	France (1)	Italie	Pays-Bas	Belgique	C.E.E.
	<u>Surface (1000 ha)</u>					
∅ 1962/63 - 1966/67	302	325	253	82	62	1.024
1966/67	294	255	298	92	67	1.006
1967/68	294	284	345	100	78	1.101
1968/69	303	366	303	104	90 n	1.166
	<u>Rendements-sucre (100 kg/ha)</u>					
∅ 1962/63 - 1966/67	56,0	57,6	40,3	60,5	62,6	53,4
1966/67	60,1	64,4	42,1	57,4	56,0	55,3
1967/68	64,5	56,0	43,6	69,5	66,8	56,4
1968/69 (prov.)	59,9	60,1	39,0	63,6	58,9	54,8

(1) Territoire métropolitain; sans les superficiesensemencées pour la distillerie.

Les quantités de base fixées par le Conseil pour l'ensemble de la Communauté s'élèvent à 6.480.000 t. de sucre blanc. Dans la mesure où des excédents avaient été produits dans le cadre de l'organisation de marché existant pendant la campagne sucrière 1967/68, ces quantités ont pu être ou bien reportées et imputées sur les quotas de base pour 1968/69 ou bien exportées dans les pays tiers sans responsabilité communautaire. L'Allemagne et les Pays-Bas ont eu recours respectivement pour 157.000 t. et 114.000 t. à la possibilité de report. L'Italie avait décidé d'exporter dans les pays tiers sous sa propre responsabilité financière ses 209.000 t. d'excédents. La France et la Belgique n'avaient pas dépassé la quantité fixée pour 1967/68.

Le tableau 36 montre que les superficies consacrées à la culture des betteraves se sont accrues dans tous les pays membres pendant la campagne 1968/69, à l'exception de l'Italie. Cette progression a été particulièrement nette en France (29 %) et en Belgique (15 %). Cependant, en ce qui concerne la France, il faut tenir compte du fait que les cultures avaient connu une très forte réduction au cours des deux années précédentes. Le nouvel accroissement des superficies cultivées en Belgique correspond aux possibilités de production données par la quantité de base, pour un rendement de sucre moyen. La régression des cultures en Italie (12 %) doit être considérée à la lumière de l'extension exagérée des superficies cultivées au cours de la campagne précédente consécutive aux inondations de 1966.

En 1967/68, la production de sucre de la Communauté avait atteint 6,6 Mio de t.; en 1968/69 elle passait le cap des 6,8 Mio de t., dépassant ainsi de 12 % environ, soit 0,9 Mio de t. la production moyenne des campagnes 1962/63 à 1966/67, la dernière période quinquennale avant l'application générale des dispositions communautaires. Le tableau 37 montre le niveau actuel de la production de sucre des différents Etats membres par rapport à leur production moyenne des campagnes 1962/63 à 1966/67. Alors que les superficies cultivées restaient à peu près les mêmes que pendant les campagnes 1962/63 à 1966/67, la production a progressé en 1968/69 de 7 % environ en Allemagne grâce à des rendements accrus. En France, où un net recul s'était produit l'année dernière, la moyenne de 1962/63 à 1966/67 est maintenant largement dépassée, ce qui est imputable aussi bien à un accroissement des superficies cultivées que des rendements à l'ha. La production de sucre des départements

Tableau 37 : Production et consommation de sucre dans la C.E.E.

(en 1000t. de sucre blanc)

	Allemagne		France + D.O.M.		Italie		Pays-Bas		U.E.B.L.		C.E.E.	
	1962/63- 1966/67	1968/69	1962/63- 1966/67	1968/69	1962/63- 1966/67	1968/69	1962/63- 1966/67	1968/69	1962/63- 1966/67	1968/69	1962/63- 1966/67	1968/69
Production 1	1.691	1.814	2.304	2.628	1.019	1.190	496	651	388	530	5.898	6.823
Consomma- tion (1)	1.819	1.950	1.546	1.735	1.273	1.350	548	565	333	337	5.519	5.935
Exsédent ou déficit 3	- 128	- 136	+ 758	+ 893	- 254	- 160	- 52	+ 96	+ 55	+ 195	+ 379	+ 888
Degré d'au- to-approv. 4 en %	93,0	93,0	149,0	151,5	80,0	88,1	90,5	117,0	116,5	158,2	106,9	115,0
Consomma- tion Kg/tête 5	31,0	32,2	31,4 (2)	33,6	24,9	25,5	44,9	44,0	34,2	33,4	30,5	31,6
Stock de début au 1/7/1968 6	-	927	-	638	-	290 ³⁾	-	330	-	106	-	2.291
Stock fi- nal pré- visible 7 au 30/6/69	-	684	-	858	-	180	-	303	-	146	-	2.171

(1) Consommation humaine seulement

(2) Consommation par tête de la Métropole

(3) Sans les 210.000 t. bloqués, à exporter sous responsabilité nationale

(4) Sans 35.000 t. produites au-delà du quota maximum et 47.000 t. réparties

français d'Outre Mer s'est élevée en 1968/69 à 448.000 t., soit 16.000 t. de plus que la moyenne des campagnes 1962/63 à 1966/67. Dans les autres Etats membres, on note également une augmentation sensible de la production pendant la campagne 1968/69 par rapport à la moyenne quinquennale. Cet accroissement qui a été de 17 % en Italie, de 33 % aux Pays-Bas et de 37 % en Belgique, a été amoindri en Italie et en Belgique par des rendements inférieurs à la moyenne et aurait pu normalement donner des résultats beaucoup plus élevés, compte tenu de l'extension des superficies cultivées.

Le tableau 38 indique les quantités déterminantes pour le mécanisme de la réglementation des quotas et la production commercialisée. Pendant la campagne 1968/69, le total de la production effective et des quantités reportées de la campagne précédente représentait 7.094.000 t. de sucre. Ce volume dépasse le total des quotas de base de 614.000 t. Toutefois tous les fabricants de sucre de la Communauté n'ont pas épuisé leurs quotas de base, ce qui explique que le total de la production comprise entre le quota de base et le quota maximum atteint le chiffre sensiblement plus élevé de 703.500 t. (voir tableau 38). Viennent s'y ajouter en outre, 35.500 t. produites en France et aux Pays-Bas au-delà du quota maximum. Sur les 0,7 Mio de t., en chiffres ronds, comprises entre le quota de base et le quota maximum, 46.500 t. ont été reportées au total en Allemagne et en France sur la campagne 1969/70.

Consommation

Comme le montre le tableau suivant concernant la consommation de sucre destiné à l'alimentation humaine, la consommation de la Communauté pendant la campagne sucrière en cours devrait augmenter de 105.000 t. environ, soit tout juste 2 % par rapport à 1967/68.

Consommation de sucre destiné à l'alimentation humaine dans la Communauté

(en 1000 t. de sucre blanc)

	Allemagne	France y compris les DOM	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	CEE
1967/68 (1)	1.920	1.701	1.310	571	328	5.830
1968/69 (1)	1.950	1.735	1.350	565	335	5.935

(1) chiffres provisoires

./.

Tableau 38

Production de sucre 1968/69

(000 t. sucre blanc)

Etat membre	Quantité de base	Quantité de sucre reportée sur 1968	Production de la récolte 1968/69	Report et production (chiffres prov.)			
				(2) + (3)	Total dont production		b) au-delà du quota maximum
					a) comprise entre le quota de base et le quota maximum dont reportée sur 1969/70	(5)	
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Allemagne	1.750	157	1.814	1.971	225	39	-
France	2.400	-	2.628 ¹⁾	2.628	271	7,5	3 (2)
Italie	1.230	-	1.190	1.190	15	-	-
Pays-Bas	550	114	661	775	192,5	-	32,5
U.E.B.L.	550	-	530	530	-	-	-
C.E.E.	6.480	271	6.823	7.094	703,5	46,5	35,5 (2)

(1) dont 2.180 dans la Métropole

(2) dont 1,65 ont été reportés sur 1969/70

Si l'on compare la consommation actuelle de sucre par tête, on constate dans tous les Etats membres, à l'exception des Pays-Bas et de la Belgique, une progression par rapport à la moyenne des campagnes 1962/63 à 1966/67 (voir tableau 37). On escompte pour la campagne 1968/69 une consommation moyenne par tête dans la Communauté de 31,6 kg, qui dépasserait ainsi de 0,2 kg la moyenne par tête constatée durant la campagne 1967/68.

La consommation de sucre destiné à l'alimentation du bétail dans la Communauté avait atteint 447.000 t. au cours de la campagne 1967/68 grâce à l'octroi, à partir de cette année, d'une prime de dénaturation sur les fonds communautaires et au prix d'offre compétitif du sucre par rapport au maïs.

Des primes de dénaturation ont été également accordées pour le sucre de canne et le sucre blanc pendant la présente campagne sucrière en raison de la situation excédentaire de la Communauté. Les avis d'octroi s'y rapportant étaient valables pour le mois en cours et les onze mois suivants, de sorte que les industriels ou les commerçants intéressés ont pu prendre leurs dispositions à long terme.

La prime de dénaturation a été ramenée à 0 avec effet au 27 février 1969, en raison de la modification de la situation générale d'approvisionnement par suite des exportations et des demandes d'avis d'octroi de primes de dénaturation. A cette date, les avis d'octroi de prime de dénaturation délivrés portaient au total sur 411.000 t.; à la mi-avril 1969, la moitié environ de cette quantité avait été effectivement dénaturée. C'est aux Pays-Bas qu'on a enregistré la demande de sucre dénaturé la plus forte. Les demandes d'octroi portaient sur 146.000 t. dans ce pays, 141.000 t. en Allemagne et 75.000 t. en France.

En avril 1969, les restitutions demandées au cours de la présente campagne sucrière pour la production de sucre destiné à la fabrication de certains produits de l'industrie chimique s'élevaient à 22.000 t. environ. Par contre, seules des quantités insignifiantes avaient été utilisées à ces fins pendant la campagne 1967/68.

Dans le domaine des édulcorants artificiels (cyclamates), on constate un nouvel accroissement de la consommation. Toutefois, la consommation totale de ces produits semble encore relativement faible pour le moment.

Degré d'auto-approvisionnement

Au cours de la campagne 1967/68, la Communauté a enregistré pour le sucre un degré d'auto-approvisionnement de 113,2 % et atteint pour 1968/69 un degré d'auto-approvisionnement de 115 % malgré des rendements inférieurs à la moyenne en France, en Belgique et en Italie. On constate donc un accroissement notable du degré d'auto-approvisionnement par rapport à une moyenne pluri-annuelle.

Degré d'auto-approvisionnement de la Communauté (en %)

Ø 1961/62 - 1965/66	Ø 1962/63 - 1966/67	1967/68	1968/69
106,8	106,9	113,2	115,0

Commerce extérieur

Depuis le 1er juillet 1968, les prélèvements intra-communautaires dans les échanges commerciaux du sucre ont été supprimés et un régime commercial commun est appliqué à l'égard des pays tiers. Le tableau 39 contient une estimation des échanges intra-communautaires et du commerce avec les pays tiers des Etats membres pour le sucre en l'état et le sucre transformé. Les résultats sont loin d'être homogènes pour les campagnes 1967/68 et 1968/69, ce qui s'explique par la situation différente de l'approvisionnement et les dispositions différentes en vigueur pendant ces deux campagnes.

Les importations de sucre en l'état dans le cadre des échanges intra-communautaires reflètent la situation particulière d'approvisionnement des Etats membres. On remarque ainsi pour la campagne 1967/68 le volume important des importations allemandes destinées à la dénaturation et composées principalement de sucre français et belge à prix réduit. Par contre, pendant la campagne 1968/69, l'Allemagne a pu recourir sans limitation à la prime de dénaturation. L'utilisation du sucre pour l'alimentation du bétail a regressé cependant et une partie du sucre destiné à l'alimentation du bétail a été retirée en même temps de la production nationale. Les fortes importations des Pays-Bas pendant la campagne 1968/69 sont dues principalement à des

./.

Tableau 39: Estimation du commerce extérieur du sucre

en 000 t.

A. <u>Importation</u>	en provenance des Etats membres		en provenance des Pays tiers	
	1967/68	1968/69	1967/68	1968/69
<u>Sucre en l'état</u>				
Allemagne	241	96	43	55
France	-	-	-	-
Italie	13	70	-	3
Pays-Bas	57	140	3	8
U.E.B.L.	-	-	-	-
C.E.E.	311	306	51	66
<u>Produits transformés contenant du sucre (1)</u>				
Allemagne	46	46	15	15
France	14	14	10	10
Italie	-	2	-	4
Pays-Bas	14	14	3	8
U.E.B.L.	18	18	8	8
C.E.E.	92	94	41	45
<u>B. Exportation</u>	vers les Etats membres		vers les Pays tiers ²⁾	
	1967/68	1968/69	1967/68	1968/69
<u>Sucre en l'état</u>				
Allemagne	-	3	-	159
France	279	248	279	324
Italie	-	-	-	-
Pays-Bas	-	10	-	7½
U.E.B.L.	80	45	131	82
C.E.E.	359	306	410	572
<u>Produits transformés contenant du sucre (1)</u>				
Allemagne	7	7	-	5
France	13	15	46	40
Italie	-	7	-	20
Pays-Bas	47	47	-	60
U.E.B.L.	18	18	3	3
C.E.E.	85	94	49	128

(1) Quantités exprimées en sucre blanc

(2) uniquement exportations bénéficiant de restitutions communautaires

achats de sucre en provenance des Etats membres destiné à l'alimentation du bétail.

Au cours de la campagne 1968/69 les importations en provenance des autres Etats membres ont été freinées dans les principales régions excédentaires par le relèvement des prix de vente des fabricants de sucre durant la campagne. Cette augmentation des prix a eu pour effet que, dans les régions déficitaires d'Allemagne et d'Italie le marché a été surtout approvisionné par les fabricants locaux qui ont résuit leurs stocks. Du côté de l'exportation du sucre en l'état, aussi bien vers les Etats membres que vers les pays tiers, ce sont surtout les pays traditionnellement exportateurs, à savoir la France et la Belgique qui au cours des deux campagnes se sont mis en évidence. Toutefois, au cours de la présente campagne, l'Allemagne a, elle aussi, exporté des quantités considérables, 159.000 t. jusqu'à présent vers les pays tiers.

II. Situation sur le marché mondial

Depuis 1964/65, la situation sur le marché mondial du sucre est caractérisée par une nette surabondance de l'offre. Au cours de la première moitié de la campagne sucrière 1968/69, les cours mondiaux ont atteint un niveau extrêmement faible et se sont depuis lors relevés progressivement. Le cours moyen du sucre blanc à la bourse de Paris était de 3,93 UC/100 kg en septembre 1968. Depuis le rétablissement de la cotation du sucre à la bourse de Paris en 1964, il était déjà tombé une fois, en janvier 1967, à un niveau aussi faible (3,90 UC/100 kg). Le tableau 40 donne un aperçu de l'évolution des prix.

Tableau 40: Cotation moyenne des cours mondiaux du sucre (prix spot)

	UC/100 kg		
	Sucre blanc	Sucre de canne	
	Paris	Londres	New-York
1965/66 (juillet)	5,75	5,58	4,44
1966/67 à	4,84	4,71	3,93
1967/68 (juin)	4,98	5,19	4,39
Juillet 1968	4,98	4,55	3,77
Septembre	3,93	4,00	3,20
Novembre	5,33	6,08	5,26
Janvier 1969	6,62	7,27	6,50
Mars	7,68	8,62	8,16

Cette situation excédentaire persistante pour le sucre a été la conséquence, jusqu'à ces derniers temps, du niveau élevé des stocks. La consommation ne s'est accrue que lentement et ce n'est que d'après les dernières données statistiques pour la campagne 1968/69 (voir tableau 41 qu'une progression un peu plus sensible se manifeste.

L'année dernière, les prévisions pour 1967/68 avaient déjà indiqué une résorption des stocks. Toutefois, une vérification ultérieure fit apparaître au contraire une reconstitution des stocks au cours de la campagne 1967/68. D'après les chiffres figurant dans le tableau 41, on s'attend pour 1968/69 à une nette régression des stocks et à une extension des échanges commerciaux internationaux. On escompte une nouvelle stabilisation progressive de la situation sur le marché mondial du sucre. On suppose que dans cette situation la conclusion récente de l'arrangement international sur le sucre se traduira par un meilleur équilibre du marché tant du point de vue psychologique que technique grâce aux régularisations prix/quantité prévues.

Tableau 41

Bilan mondial du sucre (septembre - août)
(converti en 1000 t. de sucre blanc)

	1966/67	1967/68	1968/69 (1)
Stock de début	16.797	16.750	17.015
Production	59.151	60.962	61.907
Quantités disponibles	75.948	77.712	78.922
Consommation (2)	59.198	60.697	63.257
Stock final	16.750	17.015	15.665
Echanges internationaux (3)	19.302	19.466	20.652

(1) estimation

(2) calculée par différence entre quantités disponibles et stock final

(3) quantités exportées

Source : F.O. Licht, Journal européen des sucres, janvier 1968

./.

III. Prix

L'évolution des prix du sucre et de la betterave sucrière depuis 1965/66 dans les Etats membres était reproduite dans le dernier rapport annuel (1). Pour porter une appréciation sur la situation des prix au cours de la campagne 1968/69, il faut tenir compte du fait que les prix fixés, pour la première fois cette année au niveau communautaire par le Conseil ne représentent qu'un cadre à l'intérieur duquel les prix sont susceptibles d'évoluer.

Betteraves

Le tableau 38 montre les différents secteurs de la production sucrière. Pour les betteraves produites dans les limites du quota de base, le prix minimum fixé est de 18,46 UC par tonne en Italie et de 17,00 UC par tonne dans les autres pays de la Communauté. La cotisation à la production pour la production comprise entre le quota de base et le quota maximum a été fixée provisoirement pour la campagne 1968/69 à 8,97 UC par 100 kg de sucre. Il s'agit là du montant maximum de la cotisation à la production fixé par le Conseil, qui englobe également la cotisation du fabricant de sucre. Pour ce montant sont valables les prix minima pour les betteraves sucrières en dehors du quota de base à savoir 11,46 UC par tonne de betteraves en Italie et 10 UC par tonne dans les autres pays de la Communauté.

Les teneurs en sucre ont été relativement faibles pendant la campagne 1968/69, de sorte que les prix effectivement obtenus pour le sucre produit dans les limites du quota de base devraient être inférieurs de 0,2 UC environ par tonne (France) à 3 UC par tonne (Italie) aux prix minima officiels des betteraves. Il faut noter toutefois qu'en Italie les planteurs de betteraves sucrières reçoivent en plus du prix minima de 18,46 UC par tonne, une aide de l'état de 1,10 UC par tonne.

Sucre

Le prix d'intervention pour le sucre blanc de la qualité standard produit dans les limites du quota de base, s'élève à 21,23 UC par 100 kg sauf en Italie où il est de 22,35 UC. Il s'y ajoute en Italie une aide nationale qui ne doit pas dépasser 1,46 UC par 100 kg.

(1) Rapport sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles.

Le montant à la charge des fabricants de sucre sur le montant maximum de la cotisation à la production fixé provisoirement pour la campagne 1968/69 (8,97 UC/100 kg de sucre) est de 3,59 UC; le reste est à la charge des producteurs de betteraves.

Dans la mesure où les quantités de sucre produites dans la Communauté dépassent le quota maximum, le prix à atteindre doit correspondre au niveau du cours mondial. Cela vaut en principe pour les quantités en cause aux Pays-Bas, pour lesquelles aucun report sur la prochaine campagne avec imputation sur le quota de base n'est autorisé, du fait de l'application du système des prix mixtes pour les betteraves sucrières. Plus de la moitié des quantités hors quota en France (3.000 t.) ont été reportées, de sorte que les faibles prix mondiaux ne devraient guère avoir d'incidence.

Au début de la campagne, le niveau des prix du sucre correspondait en général au niveau du prix d'intervention. Après les exportations considérables effectuées au cours de la première moitié de la campagne sucrière et par suite des engagements plus importants pour le sucre résultant des demandes d'octroi de la prime de dénaturation, le prix obtenu sur le marché a dépassé le prix d'intervention. Il s'est établi plus tard dans la campagne à un niveau situé entre le prix d'intervention et le prix indicatif (22,35 UC par 100 kg dans le Nord de la Communauté).

IV. Mesures d'intervention

L'offre surabondante de sucre a entraîné, en Allemagne, au début de la campagne, des achats d'intervention qui ont porté au total sur 82.000 t. de sucre blanc de première et deuxième catégories.

Résumé

La production de sucre de la Communauté a atteint en chiffres ronds 6,8 millions de t. pendant la campagne 1968/69 et a dépassé ainsi de 0,9 Mio de t. environ la consommation humaine. Si l'on tient compte du fait qu'une partie de cette consommation a été couverte par des importations traditionnelles et que les stocks se réduiront probablement, on doit s'attendre

./.

pour la campagne 1968/69 à un excédent sur le marché de 1,1 à 1,2 Mio de t. Cet excédent serait utilisé comme suit :

Exportation en l'état ou après transformation :	0,7 Mio de t. environ
Alimentation du bétail :	0,42 Mio de t. environ
Industrie chimique :	0,03 Mio de t. environ

Ces exportations sont déjà assurées, mis à part certaines quantités dont on attend encore l'exportation sous forme de produits de transformation, par les licences d'exportation déjà délivrées. Les quantités prévues pour l'alimentation du bétail sont déjà engagées dans l'ensemble par les avis d'octroi de primes de dénaturation déjà délivrés.

4. HUILE D'OLIVE

A. Campagne 1967-1968

I. Superficies cultivées en oliviers

La superficie des olivettes en production en France est d'environ 44.000 ha dont 60 % complantées en variétés spécialement destinées à la production d'huile.

Selon les statistiques de l'ISTAT (reprises par "l'Associazione Nazionale dell'industria olearia"), les superficies plantées en oliviers en Italie étaient en 1967/68 de 2.283.613 hectares dont 932.324 en culture spécialisée, le reste en cultures associées. Les superficies en production s'élevaient à 2.189.000 hectares. Ces chiffres sont très comparables à ceux de 1948, si ce n'est que les cultures spécialisées ont augmenté de 73.000 ha. Sur cette base, en admettant une production annuelle de 380.000 tonnes d'huile, la production moyenne générale italienne d'huile d'olive ressort à environ 174 kg par hectare.

II. Situation de l'approvisionnement (voir tableau 42)

Les demandes d'aide dans la Communauté ont porté sur un total de 593.000 tonnes.

Au 31 décembre 1968, la situation par Etat membre producteur était la suivante :

	<u>France</u>	<u>Italie</u>
aide demandée	1.488 tonnes	591.371 tonnes
aide payée	1.256 tonnes	519.640 tonnes.

Les quantités pour lesquelles l'aide n'avait pas été payée faisaient encore au 31.12.1968 l'objet du contrôle du droit à l'aide.

Ainsi qu'il ressort du paragraphe "Les échanges commerciaux", les importations nettes en provenance des pays tiers ont été de 67.164 tonnes pour l'ensemble de la Communauté, dont la France 15.468 tonnes et l'Italie 50.160 tonnes.

./.

Tableau 42

Bilans huile d'olive - campagne 1967/1968

tonnes

	France	UEBL	Pays-Bas	Allemagne	Italie	C.E.E
stock de report	3.500	-	-	-	30.000	33.500
production (aide demandée)	1.488	-	-	-	591.371	592.859
importations	17.868	211	161	1.171	65.031	84.442
expéditions vers d'autres Etats membres	974	175	92	858	2.047	4.146
	<u>23.830</u>	<u>386</u>	<u>253</u>	<u>2.029</u>	<u>688.449</u>	<u>714.947</u>
exportations	2.400	-	-	7	14.871	17.278
livraisons en pro- venance d'autres Etats membres	621	11	17	10	1.778	2.437
	<u>20.809</u>	<u>375</u>	<u>236</u>	<u>2.012</u>	<u>671.800</u>	<u>695.232</u>
Intervention	-	-	-	-	13.000	13.000
Disponibilités						
pour consommation et report	20.809	375	236	2.012	658.800	682.232
consommation	17.309	375	236	2.012	à déterminer	
Stock de report	3.500	-	-	-	à déterminer	

Source: élaboration DG.VI.

Le stock de report au 1er novembre 1967 a été estimé à 33.500 tonnes dont 3.500 tonnes détenues en France et 30.000 tonnes détenues en Italie.

L'organisme italien est seul intervenu, avec des achats de 13.000 tonnes qui se trouvaient encore en stock chez lui au 31 octobre 1968.

Des chiffres qui précèdent ressortent les disponibilités totales pour la consommation de 682.232 tonnes dont 20.809 tonnes pour la France et 658.000 tonnes pour l'Italie.

Pour les Etats membres non producteurs, on peut sans risque d'erreur importante estimer que la consommation a été égale aux disponibilités et pour la France que le stock de report a été du même ordre de grandeur que le stock de début de campagne. Dans cette hypothèse, la consommation française aurait été de l'ordre de 17.300 tonnes.

En ce qui concerne l'Italie, à l'occasion des discussions relatives au niveau des prix communs de l'huile d'olive, il a été procédé à l'étude des facteurs qui conditionnent la consommation d'huile d'olive dans ce pays, parmi lesquels le rapport des prix de l'huile d'olive et de l'huile de graine est apparu comme étant l'un des plus importants.

Déjà au cours de la campagne 1966/67, l'évolution de ce rapport avait été défavorable à l'huile d'olive, et il ressortait du bilan des disponibilités que la consommation avait été d'environ 430.000 tonnes, soit 50.000 tonnes de moins que la consommation moyenne antérieure en Italie.

La campagne 1967/68 a connu une aggravation de la situation défavorable pour l'huile d'olive par suite de la baisse continue des prix des huiles de graines. Aucun autre élément n'était apparu en fin de campagne pour faire estimer que la consommation d'huile d'olive avait pu connaître une tendance différente de celle qui s'était déjà manifestée l'année d'avant, sauf toutefois qu'en année de récolte abondante

la consommation des populations rurales des régions productrices peut s'établir à des niveaux plus élevés que la moyenne. Aussi, il paraît justifié de penser que la consommation de la campagne 1967/68 ne peut pas avoir été très différente de celle de la campagne précédente.

Toutefois, l'évolution du marché de l'huile d'olive en Italie depuis le mois de novembre 1968 ne semble pas indiquer l'existence d'un stock de report aussi important que celui résultant du niveau de la consommation admissible.

III. Les échanges d'huile d'olive (tableau 43)

Echanges intracommunautaires

Les expéditions se sont élevées à 4.146 tonnes (tableau 42). 42 % des besoins des Etats membres non producteurs ont été couverts par des huiles en provenance d'autres Etats membres; cependant ces échanges auraient pu être plus importants si les opérateurs français n'avaient pas eu intérêt à acheter les huiles tunisiennes qui bénéficient de l'exonération du prélèvement à leur entrée en France plutôt que de faire appel aux excédents italiens pour faire face aux besoins de la consommation française.

Tableau 43. Echanges en huile d'olive avec les pays tiers
(1967/68)

	tonnes					
	Total C.E.E.	France	UEBL	Pays- Bas	Alle- magne	Italie
Importations	84.442	17.868	211	161	1.171	65.031
Exportations	17.278	2.400	-	-	7	14.871
Importations nettes	67.164	15.468	211	161	1.164	50.160

Tableau 4.1. Bilan oléicole mondial (en milliers de tonnes)

Campagne 1967/1968 (bilan provisoire)

1000 tonnes

PAYS	Stock	Produits	Importat.	Consommat.	Exportat.	Report
ALGERIE	1,5	22,5	-	15,0	5,4	3,6
ESPAGNE	221,4	278,0	-	310,9	42,1	146,4
FRANCE	3,3	1,5	18,3	17,4	2,7	3,0
GRECE	109,0	202,0	-	165,2	42,8	103,0
ITALIE	30,0	594,3	76,3	425,0	17,9	257,8
MAROC	2,0	16,8	-	14,7	1,1	3,0
PORTUGAL	8,2	87,4	-	66,3	9,5	19,9
TUNISIE	0,6	54,5	-	16,2	32,9	6,0
TURQUIE	33,0	70,2	-	100,0	0,2	3,0
AUTRES PAYS	27,5	102,8	80,4	154,8	15,2	50,5
Total	436,5	1430,0	175,0	1285,5	169,8	596,2

Campagne 1968/1969 (bilan provisoire)

ALGERIE	3,6	19,0	-	15,0	5,5	2,1
ESPAGNE	146,4	520,0	-	350,0	81,0	235,4
FRANCE	3,0	2,0	21,0	20,0	3,0	3,0
GRECE	103,0	158,0	-	167,0	30,0	64,0
ITALIE	257,8	350,0	82,0	487,0	15,0	187,8
MAROC	3,0	59,5	-	22,0	35,0	7,0
PORTUGAL	19,9	68,7	-	69,7	8,0	10,0
TUNISIE	6,0	59,0	-	27,0	30,0	8,0
TURQUIE	3,0	126,0	-	98,0	25,0	6,0
AUTRES PAYS	50,5	59,2	91,0	153,8	14,5	32,4
Total	596,2	1422,0	194,0	1409,5	247,0	555,7

Source: C.O.I. Avril 1969

Les importations sont inférieures à celles de la campagne précédente de 20 % pour l'ensemble de la C.E.E. et de 28 % pour l'Italie; ce dernier chiffre s'explique par la très forte production nationale et par le développement consécutif des prix pendant la campagne.

Par contre, pour la France, avec 17.868 tonnes, les importations sont en augmentation de 44 %, en raison de la faiblesse du stock de report en début de campagne, à l'inverse du stock initial de la campagne 1966/67.

Les principaux fournisseurs de la Communauté ont été les suivants :

Tableau 45 Importations en huile d'olive par provenance
(1967/68)

	tonnes					
	Grèce	Tunisie	Espagne	Algérie	Turquie	Maroc
C.E.E.	42.304	22.508	12.113	1.735	1.314	777
dont						
Italie	42.292	8.558	10.027	-	1.314	752
France	12	13.950	2.086	1.735	-	25

La Grèce a pris le premier rang des fournisseurs de la Communauté, en remplacement de l'Espagne, avec 50 % des importations totales, et 24.500 tonnes de plus qu'en 1966/67, campagne pendant laquelle ses exportations vers la CEE avaient déjà fortement augmenté à la suite de l'entrée en vigueur du régime à l'importation réservé aux huiles d'olives Grecques.

La Tunisie est passée de la 4e à la 2e place; ses exportations vers la CEE ont presque doublé.

L'Espagne n'occupe plus que le 3e rang; ses exportations de la campagne 1967/68 vers la CEE n'atteignent pas 25 % de ce qu'elles furent en 1966/1967.

Les exportations, avec 17.300 tonnes ont dépassé de 37 % celles de la campagne précédente, campagne déficitaire au cours de laquelle aucune restitution à l'exportation n'a été octroyée.

Sur ce total, environ la moitié a été réalisé en trafic de perfectionnement avec des huiles importées sous régime d'admission temporaire.

La majeure partie de ces exportations concerne des huiles de qualité supérieure conditionnées en petits emballages et qui sont destinées à une clientèle traditionnelle des opérateurs de la Communauté. Néanmoins 4.000 tonnes environ concernent l'huile de grignons d'olive qui ne fait pas habituellement l'objet d'une exportation.

Le nombre des pays de destination est très important eu égard aux tonnages exportés; les opérateurs français et italiens fournissent de l'huile d'olive à une cinquantaine de pays différents.

Des restitutions à l'exportation en espèces ont été accordées à partir du mois d'avril 1968; elles ont été en moyenne de 14,80 UC/100 kg pour les huiles d'olive raffinées et de 12,40 UC/100 kg pour les huiles vierges; pendant la période correspondante, les prélèvements moyens ont été de 17,70 et 13,06 UC/100 kg pour les mêmes qualités d'huile.

IV. Situation sur le marché mondial

1. La Production

Selon les bilans établis par le Conseil Oléicole international, la production mondiale de la campagne 1967/1968 est de 1.430.000 tonnes, contre 1.338.000 pour la campagne précédente soit une augmentation de 7 % environ (voir tableau 41), .../...

La production des pays autres que l'Italie a été de 836.000 tonnes contre 988.000 l'année précédente, soit une diminution de 15 %.

Des phénomènes de compensation de la production entre pays se sont produits au cours de ces dernières années, qui ont amené une certaine stabilité de la production mondiale, alors qu'antérieurement il est fréquemment arrivé que la récolte se présente d'une façon très similaire dans la plupart des pays producteurs, entraînant de grandes variations des disponibilités d'une année à l'autre.

Avec les stocks de report, la disponibilité mondiale était de 1.866.000 tonnes, pour une consommation prévisible de 1.285.000 tonnes.

Le stock reporté en fin de campagne ressort ainsi à 596.000 tonnes, en augmentation de 118.000 tonnes sur le stock reporté de la campagne précédente; ce stock de report représente 5 à 6 mois de consommation mondiale.

2. Les Prix

Les prix sur le marché mondial sont restés assez stables tout au long de la campagne, avec une légère hausse entre le début et la fin de la campagne. Cette stabilité est sans doute due au fait que contrairement à ce qui s'était passé il y a quelques années, l'offre d'huile par les pays producteurs a été en général adaptée à la demande, les excédents disponibles étant pris en charge dans les stocks gouvernementaux, d'où l'augmentation du stock de report indiquée au paragraphe précédent.

L'instauration du régime des prélèvements dans la Communauté, principal acheteur d'huile d'olive sur le marché mondial, a sans doute été aussi un facteur de stabilisation des prix mondiaux; en effet leur baisse ne peut que provoquer une augmentation des prélèvements, et ne permet pas en conséquence aux pays exportateurs d'espérer augmenter le niveau de leurs exportations vers la C.E.E.

V. Les prix dans la Communauté (annexe tableau I)

Il existe sur le marché plusieurs qualités d'huile d'olive; ce sont notamment, au stade de la production, les huiles vierges

directement comestibles et les huiles lampantes qui doivent être raffinées avant d'être mises à la consommation, et au stade de la consommation, les mêmes huiles vierges et les huiles raffinées.

Le prix de ces différentes qualités évolue d'une façon relativement autonome au cours d'une campagne, en fonction de leurs disponibilités respectives qui dépendent des caractéristiques qualitatives de la production de chaque campagne. Leurs prix évoluent en principe dans la fourchette du prix d'intervention et du prix indicatif de marché fixés par le Conseil, sauf toutefois pour les huiles raffinées qui ne sont pas admises à l'intervention, et dont le prix de revient dépend essentiellement du prix des huiles lampantes.

Pour la campagne 1967/1968, le Conseil a fixé le prix d'intervention au même niveau qu'en 1966-1967, le prix indicatif de marché étant majoré de 0,25 UC.

Le prix indicatif de marché a été égal à 110 % du prix d'intervention.

La production de la campagne 1967/1968 a été caractérisée par une forte proportion d'huile vierge de qualité courante (qualité type), aussi le prix de cette qualité, (annexe III tableau 1) au stade de la production, est descendu plus bas que le prix d'intervention à partir du mois de mai, et a été en moyenne 102,50 % de ce prix; pendant la campagne précédente, il avait été en moyenne de 109,90 % du prix d'intervention; entre les deux campagnes, la baisse des prix a été de 6,27 %. Sur la place de Milan, au stade de la vente par le grossiste au détaillant, marchandise livrée chez ce dernier, le prix de la qualité type a aussi diminué tout au long de la campagne; entre les deux campagnes, la baisse des prix a été de 6,48 %. (annexe tableau III).

Le prix à la production à Bari des huiles lampantes destinées au raffinage a été en moyenne pendant la campagne 1967/1968 104,2 % du prix d'intervention; il avait été pendant la campagne précédente 106,1 % de ce prix. Ces prix ont donc baissé de 1,9 %. A Milan, au stade de gros, le prix de l'huile lampante a été en moyenne pendant la campagne 1967/68 107 % du prix d'intervention; il avait été de 105,8 % pendant la campagne précédente. Dans la même ville le prix de l'huile raffinée a été de 10,38 UC plus élevé que le prix de l'huile lampante pendant la campagne 1967/68 et de 14 UC pendant la campagne précédente. La baisse en valeur absolue constatée pour l'huile raffinée a été supérieure à celle constatée pour l'huile lampante (2,72 UC contre 0,90 UC).

A Milan au stade de la vente par le grossiste au détaillant le prix de l'huile raffinée a connu une baisse de 4,5 UC (4,60 %) pendant la campagne 1967/1968 par rapport à la campagne précédente.

L'évolution des prix de vente par les industriels ou grossistes aux détaillants semble indiquer que la baisse des prix à la production survenue en novembre 1966 s'est mieux répercutée à ce stade qu'au cours de la campagne précédente.

Les informations sur le prix au stade de détail ne sont pas suffisantes pour faire ressortir leur évolution et leur tendance. En effet les seules données disponibles sont celles qui sont publiées mensuellement par l'I.S.T.A.T. sous forme d'un relevé des prix de détail dans les principales villes italiennes, mais elles ne paraissent pas pouvoir être retenues comme représentatives du prix moyen national à la consommation de l'huile d'olive, en raison des méthodes utilisées pour leur établissement, et notamment du fait que les prix relevés par les enquêteurs sont le plus souvent ceux de l'huile type Riviera (huile d'olive raffinée coupée d'huile vierge destinée à donner au mélange le goût et l'arôme spécifique de l'olive) vendue en bouteille perdue.

Le prix payé en moyenne par les consommateurs est certainement sensiblement plus bas que celui ressortant des publications de l'I.S.T.A.T.

Toutefois, les données concernant 14 villes pour lesquelles l'I.S.T.A.T. a publié des séries complètes de prix, qui peuvent être considérés comme un échantillon convenable étant réparties sur tout le territoire italien, sont reprises à l'annexe, tableau V.

Il ressort de ces chiffres que le prix de détail moyen dans ces 14 villes converti en prix/100 kg, de la période janvier à octobre 1968, a diminué de 0,8 et de 15 % par rapport aux prix des mêmes périodes de 1967 et de 1966.

Malgré la diminution des prix de l'huile d'olive, le rapport des prix de la qualité type de cette huile à ceux de l'huile de graine de 1ère qualité a constamment évolué d'une façon défavorable à l'huile d'olive (annexe tableau VI c). En effet les huiles

de graines ont baissé tout au long dans la campagne, se situant en moyenne à 27 % de moins qu'en 1966/67. Aussi le rapport moyen de prix a-t-il été de 2,78/1 contre 2,32/1 pour la campagne précédente; le rapport de 2,20/1, estimé convenable pour le maintien de la consommation de l'huile d'olive, aurait été obtenu si le prix de l'huile de graine de lère qualité avait été de 37 UC/100 kg au lieu de 28,83.

B. Prévisions pour la campagne 1968/1969

1. Production

Selon le bilan prévisionnel établi par le Conseil Oléicole international la production pourrait être de 2.000 tonnes pour la France et 350.000 tonnes pour l'Italie (tableau 43).

Selon l'ISTAT la prévision de la production en Italie porte sur 370.000 tonnes d'huile d'olive de pression.

Il est à noter que la loi italienne sur l'octroi de l'aide prévue pour la campagne 1968/1969 a été publiée seulement le 12 février 1969 et en outre elle prévoit une seule demande par producteur, il n'a pas encore été possible de connaître le volume de la production résultant des demandes présentées.

La production mondiale serait de 1.422.000 tonnes, soit un peu moins qu'en 1967/1968.

Les principaux pays dans lesquels la production serait en augmentation sont l'Espagne (+ 242.000) la Turquie (+ 55.800) le Maroc (+ 42.700); ceux dont la production serait en diminution sont l'Italie (- 244.300) la Grèce (- 44.000) et le Portugal (- 18.700).

Selon le même bilan prévisionnel, les excédents à reporter sur la campagne 1969/1970 seraient de 555.700 tonnes, soit 40.500 tonnes de moins que le stock reporté en octobre 1968.

2. Les échanges

Les demandes de certificats d'importation de novembre 1968 à mars 1969 ont porté sur 61.766 tonnes, dont 3.636 en provenance de Grèce; les chiffres de la même période de 1967/1968 étaient de 25.362 et 11.724 tonnes; les prix dans la Communauté sont pour cette campagne inférieurs à ceux du marché Grec.

3. Les prix dans la Communauté (annexe)

Les prix indicatifs de marché et d'intervention de cette campagne ont été fixés par le Conseil à un niveau de 10 % inférieur à celui de la campagne

1967/1968 pour tenir compte de la situation prévisible du marché de l'huile de graine; le prix indicatif de marché est égal à 111 % du prix d'intervention.

La production de la campagne 1968/1969 en Italie est caractérisée par une forte augmentation de la proportion d'huile lampante à raffiner avant mise à la consommation, au détriment des huiles vierges comestibles, et notamment de la qualité type courante à 3° d'acidité.

Cette répartition qualitative de la production se traduit par une évolution des prix différents de celle constatée en 1967/68.

Le prix moyen de la qualité type au stade de la production à Bari de novembre 1968 à mars 1969 (annexe tableau I) se situe à 113 % du prix d'intervention, soit à un niveau supérieur à celui du prix indicatif de marché. Toutefois au mois d'avril le prix de cette qualité se situe au niveau du prix indicatif de marché. Au stade de la vente par les grossistes aux détaillants à Milan, il se situe à 143 % du prix d'intervention (annexe tableau III).

Le prix des lampantes se situe au stade de la production à Bari à 105 % du prix d'intervention de cette huile. À Milan au stade de gros le prix des lampantes se situe à 107 % du prix d'intervention.

Dans la même ville l'écart entre le prix de l'huile lampante et celui de l'huile raffinée au stade du marché de gros a été de 7,54 UC. Les données concernant les prix de l'huile raffinée à Milan au stade de la vente par le grossiste au détaillant ne sont disponibles actuellement que pour les deux premiers mois de la campagne; on constate qu'ils sont en baisse en décembre de 5,52 UC/100 kg par rapport aux prix de décembre 1967, mais il n'est pas encore possible de dégager une tendance.

Le prix de l'huile de graine de lère qualité au stade de gros à Milan n'a pas été influencé jusqu'au mois de février 1969 par la hausse des prix mondiaux de l'huile de graine qui s'est produite dans le dernier tiers de l'année 1968; c'est seulement en février qu'elles ont commencé à augmenter, atteignant 29,28 UC/100 kg au début de mars, soit 3,40 UC de plus qu'en décembre 1968; le prix moyen de cette huile prévu lors de la fixation des prix de l'huile d'olive pour la campagne 1968/1969 était de 32 UC.

Le niveau des prix des deux huiles concurrentes a pour conséquence que le rapport des prix de la qualité type d'huile d'olive à Bari, et de l'huile de graine de lère qualité au stade de gros à Milan s'est maintenu aux environs de 3/1 jusqu'en janvier, et n'a baissé qu'à partir de février, où il s'est établi à 2,67/1, et à ce même niveau se trouve au mois d'avril.

Compte tenu de ce qui a été dit des qualités produites en Italie, compte tenu aussi que la majeure partie des importations est destinée à la production d'huile raffinée, ce rapport ne peut pas être considéré comme aussi représentatif que pendant les campagnes passées de la concurrence entre les deux sortes d'huile, au moins pour les quatre premiers mois de cette campagne; il n'est pas en effet représentatif des conditions de la formation des prix de détail des huiles qui seront très probablement les plus offertes cette année aux consommateurs italiens, au moins à ceux des villes et des régions non productrices d'huile d'olive.

4. Le stock de report au début de la campagne

Les différentes données ci-dessus relatives à la situation du marché depuis le début de cette campagne justifient la nécessité de reprendre l'étude du bilan des disponibilités et du stock à reporter de la campagne 1967/1968.

Prix sur le marché, prix indicatif de marché et prix d'intervention (1) de l'huile d'olive semi-fine 3° (qualité type) sur la place de Bari (UC/100 kg)

Campagne	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Ø
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	87,400	83,600	82,400	83,400	83,920	84,800	85,120	86,900	86,400	86,800	87,500	85,800	85,336
Prix ind.marché	82,440	82,240	82,880	83,520	84,160	84,800	85,440	86,080	86,720	87,360	88,000	88,640	85,173
Prix d'intervention	75,440	75,240	75,880	76,520	76,160	77,800	78,440	79,080	79,720	80,360	81,000	81,640	78,090
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	84,600	83,200	81,120	79,800	77,800	78,400	78,400	78,400	79,600	79,200	79,200	80,720	80,037
Prix ind.marché	82,490	82,490	83,230	83,770	84,410	85,050	85,690	86,330	86,970	87,610	88,250	88,890	85,432
Prix d'intervention	75,440	75,240	75,880	76,520	76,160	77,800	78,440	79,080	79,720	80,360	81,000	81,640	78,090
<u>1968-69</u>													
Prix sur le marché	80,000	80,800	79,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800	76,800
Prix ind.marché	74,340	74,340	74,960	75,580	76,200	76,820	76,820	76,820	76,820	76,820	76,820	76,820	76,820
Prix d'intervention	67,090	67,090	67,710	68,330	68,950	69,570	69,570	69,570	69,570	69,570	69,570	69,570	69,570

(1) Le prix indicatif de marché et le prix d'intervention de la qualité semi-fine repris dans ce tableau est établi en tenant compte des majorations mensuelles, et de l'incidence de l'impôt de fabrication de 2,24 U.C./100 kg perçu en Italie

ANNEXE

TABLEAU II

Prix sur le marché et prix indicatif de marché (1) sur le placard: Esri de la qualité huile d'olive lampante 3° (5 à 8° à partir du mois de novembre 1968) (UC/100 kg)

Campagne	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Ø
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	84,560	70,040	75,020	75,200	74,784	74,080	74,064	76,320	75,021	76,280	77,541	77,400	76,359
Prix d'interv.	68,640	68,640	69,280	69,920	70,560	71,200	71,840	72,480	73,120	73,760	74,400	75,040	71,573
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	75,000	73,600	72,250	71,820	71,920	74,912	74,400	75,760	76,640	75,733	76,880	74,560	74,456
Prix d'interv.	58,640	68,640	69,280	69,920	70,560	71,200	71,840	72,480	73,120	73,760	74,400	75,040	71,573
<u>1968-69</u>													
Prix sur le marché	63,960	62,752	61,520	61,520	61,880	62,840							
Prix d'interv.	58,490	58,490	59,110	59,730	60,350	60,970							

(1) Le prix d'intervention de la qualité lampante est établi en tenant compte des majorations mensuelles et de l'incidence de l'impôt de fabrication de 2,24 UC/100 kg perçu en Italie.

TABEAU III

1. Prix de l'huile d'olive lampante 3° et raffinée sur la place de MILAN au stade de gros (UC/100 kg)

Campagne	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Ø													
1966-67	77,500	76,200	75,320	75,680	75,760	75,280	74,800	75,680	74,760	74,000	-	-	75,498													
														74,480	73,904	73,680	74,870	76,400	75,920	76,520	79,120	79,120	79,120	76,392		
																									74,320	72,560
1966-67	99,500	91,000	89,700	88,200	87,440	86,800	86,960	89,460	88,160	87,520	89,720	90,381	89,495													
														88,000	85,920	84,880	84,400	84,600	87,184	86,200	87,400	88,880	88,400	88,400	87,000	86,772

2. Prix de l'huile d'olive sur la place de Milan au stade de la vente par l'industriel ou le grossiste au détaillant, marchandise rendue chez celui-ci (UC/100 kg)

Campagne	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Qualité raffinée		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Ø														
					Qualité raffinée	Qualité type (semi fine 3° d'acidité)																							
1966-67	107,466	101,200	100,608	99,200	99,008	98,560	97,600	97,600	97,600	97,960	97,640	97,400	97,600	97,600	99,320														
																97,184	96,240	95,104	94,160	93,920	94,784	94,880	94,560	95,040	94,120	93,450	94,208	94,804	
																													92,300
1966-67	109,000	105,000	105,048	106,880	106,944	107,120	106,880	106,880	107,200	106,880	107,200	107,240	106,400	106,400	106,816														
																105,723	104,488	101,632	99,840	99,680	99,296	99,040	98,520	98,240	97,040	97,600	97,600	97,600	99,892

TABLEAU IV

Prix de l'huile de graine comestible - Place de Milan - Stade de gros (U.C./100 kg)

Campagne	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Ø
1966-67	44,772	41,440	40,040	37,520	36,032	Huile de graine de lère qualité 35,840	35,264	35,680	34,320	33,840	33,240	32,448	36,703
1967-68	32,096	31,520	30,368	29,136	28,320	28,640	27,920	27,640	28,320	27,960	27,061	27,008	28,832
1968-69	26,100	25,888	26,160	28,800	29,200	28,720 ^P							
						Huile d'arachide raffinée							
1966-67	46,987	43,200	42,560	41,480	40,410	40,480	39,808	40,880	40,840	40,800	40,800	40,672	41,576
1967-68	39,640	37,800	36,096	34,680	33,920	34,048	33,580	33,440	33,760	34,000	34,960	37,504	36,378
1968-69	38,400	39,130	40,600	45,440	48,320	47,920							

115

PRIX AU STADE DE DETAIL DE L'HUILE D'OLIVE

1968

VILLES	(Lit/litre)											
	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	φ	
MILANO	838	838	837	836	834	833	829	829	827	826	833	
SAVONA	819	819	819	819	819	819	819	819	819	819	819	
PISA	836	836	836	836	836	836	836	836	836	836	836	
LIVORNO	786	782	782	782	782	782	782	782	782	782	782	
FIRENZE	875	875	875	875	875	875	870	870	870	852	871	
VITERBO	835	835	835	835	835	835	835	780	780	780	819	
ROMA	850	847	846	846	846	846	846	846	846	845	846	
PESCARA	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	
BENEVENTO	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	
FOGGIA	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	700	
BARI	690	690	690	690	690	689	689	689	689	689	690	
POTENZA	688	688	688	688	688	688	688	688	688	688	688	
R.CALABRIA	591	590	592	590	590	590	591	591	591	591	591	
PALERMO	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	808	

Source: Bulletin mensuel de statistiques (ISTAT)

Prix au détail trans-

formés en prix U.C./100

kg

{ φ JAN-OCT 1966 = 158,03 UC/100 kg

{ φ JAN-OCT 1967 = 136,49 UC/100 kg

{ φ JAN-OCT 1968 = 135,36 UC/100 kg

ANNEXE

Tableau VI

Evolution du rapport des prix de l'huile d'olive de la qualité type au stade de la production à Bari et de l'huile de graine de lère qualité au stade de gros sur le marché de Milan

	NOV.	DEC.	JAN.	FEV.	MAR.	AVR.	MAI	JUIN	JUILL.	AOUT	SEPT.	OCT.	Ø
<u>1966-1967</u>													
Huile d'olive (HO)	87,400	83,600	82,400	83,400	83,920	84,800	85,120	86,400	86,400	86,800	87,500	85,800	85,295
Huile de graine (GR)	44,772	41,400	40,040	37,520	36,032	35,840	35,264	35,680	34,320	33,840	33,240	32,448	36,700
Rapport HO/GR	1,95	2,02	2,06	2,22	2,33	2,37	2,41	2,42	2,52	2,57	2,63	2,64	2,32
<u>1967-1968</u>													
Huile d'olive (HO)	84,600	83,200	81,120	79,800	77,800	78,400	78,400	78,400	79,600	79,200	79,200	80,720	80,037
Huile de graine (GR)	32,096	31,520	30,368	29,136	28,320	28,640	27,920	27,640	28,320	27,960	27,061	27,008	28,832
Rapport HO/GR	2,64	2,64	2,67	2,74	2,75	2,74	2,81	2,84	2,81	2,83	2,93	2,99	2,78
<u>1968-1969</u>													
Huile d'olive (HO)	80,000	80,800	78,800	76,800	76,800	76,800							
Huile de graine (GR)	26,160	25,888	26,160	28,800	29,200	28,720							
Rapport HO/GR	3,06	3,12	3,01	2,67	2,63	2,67							

5. GRAINES OLEAGINEUSES

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

La production de graines de colza et de navette a atteint en 1968 un niveau de 642.600 tonnes contre 578.800 tonnes en 1967 et 438.800 tonnes en 1966 (voir tableau 46)). Cette évolution est due notamment à une extension de la superficie en France et en Allemagne, principaux producteurs de colza dans la CEE.

En effet la superficie en colza a augmenté en 1968 par rapport à 1966 de 68.700 hectares en France et de 16.100 ha en Allemagne. Pour l'ensemble de la Communauté la superficie cultivée en colza et à navette est passée de 236.800 ha en 1966 à 272.500 ha en 1967 et à 321.100 ha en 1968 ce qui représente une augmentation d'environ 36 % en deux ans.

Cette extension a été influencée notamment par le niveau de prix fixé par le Conseil pour les campagnes 1967/68 et 1968/69 ainsi que par le rapport qui s'est établi entre ce prix et ceux des autres produits agricoles qui entrent en concurrence avec le colza dans les assolements (blé, betterave).

En 1968 les rendements unitaires ont légèrement augmenté par rapport à 1967, sauf en France où ils ont connu une faible diminution à cause de conditions climatiques défavorables. Toutefois le rendement moyen dans la Communauté n'a pas montré une tendance vers la hausse au cours des dernières années.

La production de graines de tournesol, qui est quantitativement faible, est réalisée notamment en France et dans une moindre mesure en Italie (voir tableau 46)). Elle a atteint 29.900 tonnes en 1968 contre 25.400 en 1967.

Tableau 46

Superficies cultivées, rendement pro hectare et production de colza
et de navette dans la Communauté

	Superficies (en 1000 ha)				Rendement pro ha (100 kg/ha)				Production (en 1000 T)						
	1964	1965	1966	1967	1968	1964	1965	1966	1967	1968	1964	1965	1966	1967	1968
Allemagne	50,2	53,3	47,2	48,7	63,3	21,6	20,0	20,9	25,6	26,8	108,0	100,5	98,7	124,6	169,9
France	124,4	173,4	179,0	214,8	247,7	19,8	19,5	17,7	20,1	18,1	246,6	338,1	317,3	432,5	448,5
Italie	5,1	5,4	5,6	3,3	2,8	16,1	16,5	17,1	16,4	17,1	8,2	8,9	9,6	5,3	4,8
Pays-Bas	3,6	4,2	5,0	5,2	6,7	28,0	26,0	26,2	26,2	26,6	10,3	10,9	13,1	15,2	17,8
U.E.B.L.	0,1	0,1	0,0	0,5	0,6	10,0	20,0	-	24,0	26,7	0,1	0,2	0,1	1,2	1,6
Total C.E.E.	183,4	236,4	236,8	272,5	321,1	20,4	19,7	18,5	21,2	20,0	373,9	464,6	438,8	578,8	642,6
<u>Superficies cultivées, rendement pro ha et production de tournesol dans la Communauté</u>															
France	15,5	11,9	12,0	13,4	15,1	14,2	15,0	17,2	17,3	18,9	21,9	17,9	20,6	23,2	28,4
Italie	1,8	1,5	1,2	1,2	0,7	20,6	14,7	19,2	18,4	19,4	3,7	2,2	2,3	2,2	1,5
Total C.E.E.	17,3	13,4	13,2	14,6	15,8	14,8	15,0	17,3	17,4	17,8	25,6	20,1	22,9	25,4	29,9

Source: OSCE

Aucun stock de graines de colza, de navette et de tournesol de production communautaire n'existait à la fin de la campagne 1967/68. Les quantités disponibles représentaient les besoins normaux de l'industrie pour la soudure entre une campagne et l'autre. On ne prévoit pas non plus des stocks pour la fin de la campagne 1968/69. En effet, la plus grande partie de la récolte de colza de 1968 a été à la fin avril 1969 mise sous contrôle à l'huilerie (561.000 tonnes) ou exportée (23.524 tonnes) et le reste se trouvait sous contrat. Quant aux graines de tournesol, la plus grande partie de la récolte de la même année avait été mise sous contrôle à l'huilerie (23.742 tonnes) ou se trouvaient sous contrat. Pendant la campagne 1967/68 360 tonnes de graines de colza ont été présentées à l'intervention, 170 tonnes au cours des premiers neuf mois de la campagne 1968/69. En ce qui concerne le tournesol 1.000 tonnes ont été présentées au cours de la campagne 1967/68 à l'intervention. Au cours de la partie de campagne 1968/69 écoulée aucune graine n'a été présentée à l'intervention.

b) Consommation

La demande de graines de colza, de navette et de tournesol est conditionnée par la demande d'huiles et de tourteaux de colza et de tournesol. La demande d'huiles et de tourteaux de colza et de tournesol est fonction d'une part de la demande totale d'huiles et de tourteaux et d'autre part de la relation entre les prix des huiles et des tourteaux de colza et de tournesol et les prix des autres huiles et tourteaux, compte tenu des possibilités de substitutions existantes. Ainsi, il paraît approprié d'établir deux bilans, l'un concernant les huiles et l'autre concernant les tourteaux de colza et de tournesol.

II. L'huile

En ce qui concerne le colza (tableau 47) pendant la campagne 1967/68 la production des graines communautaires, plus les importations nettes, ont représenté une quantité de 769.000 tonnes, ce qui correspond à 303.000 tonnes en termes d'huile. Compte tenu des variations des stocks et du volume des échanges, il en résulte une disponibilité pour la consommation au cours de la période en cause de 276.000 tonnes

Situation d'approvisionnement des graines de colza et des produits issus
de la transformation de ces graines x 1000 TM

A. Colza

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1 ^o moitié 1967/68	1 ^o moitié 1968/69
					provis.	provis.	provis.
<u>1. Graines de colza</u>							
Production de graines	249	373	465	439	579	296(2)	328(2)
Importation (1)	64	114	288	196	241	137	84
Exportation (1)	80	84	73	70	51	22	14
Disponibilités	233	403	680	565	769	411	398
<u>2. Huile de colza</u>							
Production d'huile de colza dans la CEE							
- à partir des graines communautaires	63	111	139	122	213	121	134
- à partir des graines importées	23	41	107	78	90	47	34
Production totale d'huile de colza	86	152	246	200	303	168	168
Importation d'huile	15	2	19	20	33	16	18
Exportation d'huile	13	24	59	37	33	17	22
Variation des stocks	-6	+9	-2	-7	+27	nc	nc
Quantité disponible	94	121	208	190	276	167	164
Disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	2268	2386	2472	2557			
Disponibilité d'huile de colza par rapport à la disponibilité des matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	4,4%	5,1%	8,4%	7,4%			
Part de la production indigène d'huile de colza à partir des graines communautaires sur la disponibilité totale d'huile végétale dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	2,8%	4,7%	5,6%	4,8%			

(1) A l'exclusion des échanges intracommunautaires

(2) Quantité mise sous contrôle à l'huilerie pendant le 2ème semestre de 1968, respectivement 1969

nc = non connu

Situation d'approvisionnement des graines de tournesol et des produits

	issus de la transformation de ces graines					1 ^o moitié	1 ^o moitié
	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1967/68	1968/69
					Provis.	Provis.	Provis.
1. Graines de tournesol							
Production de graines	48	26	20	23	25	3(2)	3(2)
Importations (1)	101	68	148	165	200	124	156
Exportations (1)	-	0	1	10	0	0	0
Disponibilité	149	94	167	178	225	127	159
2. Huile de tournesol							
Production d'huile de tournesol dans la CEE							
- à partir des graines communautaires	18	9	7	5	8	1	1
- à partir des graines importées	25	19	44	57	70	48	60
Production totale d'huile de tournesol	43	28	51	62	78	49	61
Importation d'huile (1)	59	70	116	180	244	122	104
Exportation d'huile (1)	2	6	6	12	16	7	8
Variation des stocks	-1	+2	+5	+18	+16	nc	nc
Quantités disponibles	101	90	156	212	290	164	157
Disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	2268	2386	2472	2557			
Disponibilité d'huile de tournesol par rapport à la disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	4,5%	3,8%	6,3%	8,3%			
Part de la production indigène d'huile de tournesol à partir des graines communautaires sur la disponibilité totale d'huile végétale dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%			

(1) A l'exclusion des échanges intracommunautaires

(2) Quantité mise sous contrôle à l'huilerie pendant le 2ème semestre de 1968, respectivement 1969

SOURCE: OSCE. Statistique agricole 1967/11 et 1968/3
et Commission Comm. européennes DG VI

nc = non connu

d'huile de colza dont 213.000 tonnes produites à partir de graines communautaires. Au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 la disponibilité en huile de colza a été dans la Communauté de 164.000 tonnes dont 134.000 tonnes produites à partir des graines communautaires. La Communauté demeure donc importateur net en colza.

En outre, les besoins en huile de colza qui ont dû être satisfaits par des importations ont été jusqu'à la campagne 1967/68 en augmentation. En effet, au cours de la campagne 1963/64 le solde déficitaire a été de 25.000 tonnes d'huile, il était de 61.000 tonnes en 1966/67, et de 90.000 tonnes en 1967/68. Au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 il a été seulement de 30.000 tonnes. Il est également à remarquer que la consommation d'huile de colza a augmenté dans la Communauté plus rapidement que la consommation de l'ensemble des huiles. Elle est en effet passée de 94.000 tonnes en 1963/64 à 190.000 tonnes en 1966/67 tandis que les disponibilités totales de matières grasses d'origine végétale passaient de 2.268.000 tonnes à 2.557.000 tonnes, en pourcentage la disponibilité d'huile de colza par rapport à la disponibilité totale est passée de 4,4 % en 1963/64 à 7,4 % en 1966/67.

Cette augmentation de la consommation d'huile de colza dans la Communauté s'explique notamment par l'existence pendant plusieurs années d'excédents sur le marché mondial, ceux-ci ont entraîné une tendance vers la baisse, aussi bien des prix de la graine que de l'huile. En outre, le rapport entre le prix de la graine et celui de l'huile rendait attractif la trituration de cette graine dans la Communauté.

En ce qui concerne le tournesol (tableau 48), la faible production de graines communautaires ne joue aucun rôle dans l'établissement du bilan. Les besoins de la Communauté sont satisfaits en partie par les importations de graines et pour le reste par des importations d'huile. La consommation d'huile de tournesol est également en augmentation dans la Communauté.

III. Les tourteaux

Par rapport à la consommation totale de tourteaux dont la Communauté est fortement déficitaire, celle des tourteaux de colza ne r

Tableau 49

Approvisionnement en tourteaux au cours de la campagne 1967/68 et la première moitié de la campagne 1968/69 x 1000 TM

	Tourteaux de colza			Tourteaux de tournesol		
	1967/1968	1 ^o moitié camp.67/68	1 ^o moitié camp.68/69	1967/1968	1 ^o moitié camp.67/68	1 ^o moitié camp.68/69
Production totale des tourteaux dans la CEE	395	220	220	87	54	68
Exportations(1)	90	47	43	6	3	2
Importations(1)	23	13	10	357	198	131
Importations nettes dans la CEE	-67	-34	-33	+351	+195	+129
Quantités disponibles	328	186	187	438	249	197

(1) à l'exclusion des échanges entre les Etats membres

SOURCE: Bulletins nationaux de statistiques du Commerce extérieur et Commission Comm. Européennes DG VI

représente qu'une part relativement faible (2,5 %).

Cependant la Communauté en ce qui concerne l'approvisionnement du tourteau de colza est exportatrice nette (tableau 49). En effet, durant la campagne 1967/68, la production présumée des tourteaux de colza à partir des graines communautaires ou importées, a été de l'ordre de 395.000 tonnes; 23.000 tonnes ont été importées et 90.000 tonnes exportées. L'excédent est donc de 67.000 tonnes. Au cours de la première moitié de la campagne 1968/69, la production a été de l'ordre de 220.000 tonnes et les exportations nettes se sont élevées à 33.000 tonnes.

Bien que cette quantité soit faible par rapport à la disponibilité de l'ensemble des tourteaux et que la consommation des tourteaux de colza soit en augmentation dans la Communauté, il est possible de penser qu'en cas d'accroissement des excédents quelques difficultés, notamment si les prix devaient rester à leur niveau actuel, pourraient se présenter lors de la recherche des débouchés à cause de la qualité médiocre de ce tourteau par rapport aux autres variétés (par exemple soja).

En ce qui concerne le tournesol, la Communauté est fortement déficitaire en tourteaux.

IV. Echanges commerciaux

a) Echanges intracommunautaires

Dans le cadre des échanges intracommunautaires en graines de colza, la France est le principal pays fournisseur. Parmi les pays acheteurs figurent en premier rang l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Si pendant les campagnes 1966/67 et 1967/68 les échanges intracommunautaires ont diminué de 72.344 à 64.064 tonnes, ils ont repris au cours de la première moitié de la campagne 1968/69. Pendant cette période les quantités échangées se sont élevées à 75.019 tonnes soit 23.368 tonnes de plus qu'au cours de la même période de la campagne précédente (tableau 50). Cette évolution est due notamment

TABEAU 30

Echanges intracommunautaires de graines de colza et de tournesol
(en TM)

Graines de colza et de navette (42 %)

	1966/67	1967/68	1° sem. 1967/68	1° sem. 1968/69
UEBL	736	3.461	2.809	514
Allemagne	18.118	19.675	19.330	19.350
France	345	343	174	336
Italie	53.078	26.012	16.760	49.475
Pays-Bas	67	14.573	12.578	5.344
C.E.E.	72.344	64.064	51.651	75.019

Graines de tournesol (40%)

	1966/67	1967/68	1° sem. 1967/68	1° sem. 1968/69
UEBL	53	129	74	12
Allemagne	66	2.709	16	5.079
France	-	4	-	89
Italie	4.970	14.377	1.918	0
Pays-Bas	260	101	60	32
C.E.E.	5.349	17.320	2.068	5.212

à une forte augmentation des achats de graines de colza en Italie. L'augmentation des achats en Italie s'est poursuivie également en 1969. D'après les données concernant la mise sous contrôle des graines communautaires en Italie, il apparaît que du 1er juillet 1968 à fin avril 1969 l'industrie italienne, qui bénéficiait de l'aide supplémentaire, a mis en oeuvre 100.000 tonnes de graines communautaires tandis que durant la même période de la campagne précédente les quantités s'élevaient seulement à 23.000 tonnes.

Les échanges en huile de colza marquent une sensible augmentation en 1967/68 par rapport à la campagne précédente. Ils sont passés de 16.238 tonnes à 44.769 tonnes (voir tableau 51). Au cours de la première moitié de la campagne 1968/69, ils ont été de 33.224 tonnes. Il faut signaler dans ce contexte que c'est l'Allemagne qui a fourni pendant cette période la presque totalité de l'huile achetée par les autres Etats membres.

Les échanges en graines et huiles de colza marquent dans leur ensemble une nette augmentation. Exprimé en termes d'huiles les achats sont passés de 46.623 tonnes en 1966/67 à 71.675 tonnes en 1967/68, ils se sont élevés au cours de première moitié de la campagne 1968/69 à 64.792 tonnes.

Les échanges intracommunautaires en graines de tournesol, dont la faible production communautaire est notamment récoltée en France, ont fortement augmentés. Les achats de l'Allemagne sont passés de 66 tonnes en 1966/67 à 2.709 tonnes en 1967/68, ceux de l'Italie de 4.970 tonnes à 14.377 tonnes pendant la même période. Ils ont au total plus que triplé par rapport à 1967/68.

Les échanges en huiles de tournesol sont passé de 3.312 tonnes en 1966/67 à 9.071 tonnes en 1967/68. Ils ont atteint 14.266 tonnes au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 notamment par des achats importants en Belgique (voir tableau 52).

Echanges intracommunautaires de graines de colza et de navette

(importation; en équivalent huile) (en TM)

	1966/67	1967/68	1er sem. 1967/68	1er sem. 1968/69
UEBL Huile	1.537	4.141	1.713	6.935
Graines	310	1.453	1.179	216
ALLEMAGNE Huile	2.691	3.256	953	1.814
Graines	7.609	8.264	8.119	8.127
FRANCE Huile	1.082	1.064	528	6.112
Graines	145	144	73	141
ITALIE Huile	1.958	29.058	18.147	8.013
Graines	22.293	10.924	7.039	20.780
PAYS-BAS Huile	8.970	12.950	3.923	10.410
Graines	28	6.121	5.283	2.244
C.E.E. Huile	16.238	44.769	25.264	33.284
Graines	30.385	26.906	21.693	31.508

Total équivalent huile

UEBL	1.847	5.594	2.892	7.151
ALLEMAGNE	10.300	11.520	9.072	9.941
FRANCE	1.227	1.208	601	6.253
ITALIE	24.251	34.282	25.186	28.793
PAYS-BAS	8.998	19.071	19.206	12.654
C.E.E.	46.623	71.675	46.957	64.792

Echanges intracommunautaires de tournesol
(Importations) en équivalent huile

(en TM)

	1966/67	1967/68	1967/68 1er sem.	1968/69 1er sem.
U.E.E.L.				
Huile	2.817	5.987	2.428	10.905
Graines	21	52	30	5
Allemagne				
Huile	5	91	7	561
Graines	27	1.083	6	2.032
France				
Huile	406	2.794	1.785	2.174
Graines	-	1	-	36
Italie				
Huile	61	190	190	590
Graines	1.988	5.751	767	-
Pays-Bas				
Huile	23	9	9	36
Graines	104	40	24	13
C.E.E.				
Huile	3.312	9.071	4.412	14.266
Graines	2.140	6.927	827	2.086
Total équivalent huile				
U.E.B.L.				
Allemagne	2.838	6.039	2.458	10.910
France	32	1.174	6	3.593
Italie	406	2.795	1.785	2.210
Pays-Bas	2.049	5.941	957	590
	127	49	33	49
C.E.E.	5.452	15.998	5.239	16.352

b) Echanges avec les pays tiers

Les importations -

Bien que la récolte des graines de colza et de navette ait augmenté en 1967 par rapport à l'année précédente, il est à constater que les importations de ces graines ont augmenté au cours de la campagne 1967/68, par rapport à celles de 1966/67 (tableau 47). Elles sont passées de 196.000 tonnes à 241.000 tonnes.

Par contre à cause de la disponibilité accrue en graines de colza communautaires de la récolte 1968, les importations de ces graines constatées au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 ont diminué de 53.000 tonnes par rapport à la même période de la campagne précédente. Cette situation s'est modifiée par la suite. En effet, sur la base des données concernant les graines mises sous contrôle depuis leur importation, il résulte qu'au cours des premiers dix mois de la campagne 1968/69 les quantités importées n'ont été que légèrement inférieures à celles importées pendant la même période de la campagne précédente (150.000 tonnes contre 161.000 tonnes).

Pendant les dernières campagnes les importations de graines de tournesol ont continué à s'accroître (tableau 48). Elles se sont élevées en 1966/67 à 165.000 tonnes, en 1967/68 à 200.000 tonnes. Cette évolution s'est poursuivie également au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 où ces importations ont augmenté de 32.000 tonnes par rapport à la même période de la campagne précédente et ceci malgré le fait que les huiles de tournesol se trouvaient en constante baisse sur le marché mondial et que les prix des graines de tournesol n'ont pas suivi cette évolution dans les mêmes proportions. L'application d'un montant compensatoire sur les huiles de tournesol importées de certains pays depuis le 25 septembre 1967 a certainement contribué à permettre l'évolution des importations des graines de tournesol.

Les exportations -

L'examen des données concernant les exportations de la Communauté en graines de colza et de navette au cours de la campagne 1967/68 indique une diminution de 19.000 tonnes par rapport aux exportations de

la campagne précédente (de 70.000 tonnes à 51.000 tonnes). Au cours de la première moitié de la campagne 1968/69 les exportations se sont élevées à 14.000 tonnes seulement. Il faut toutefois noter qu'en pratique le seul débouché de la Communauté est l'Algérie, pays importateur traditionnel de graines françaises.

V. Prévisions pour la campagne 1969/70

Selon les renseignements disponibles à la fin du mois de février 1969, la superficie ensemencée en graines de colza et de navette a augmenté par rapport à la campagne dernière d'environ 21,1 % en France et 18,5 % en Allemagne. Cette augmentation des superficies ensemencées est importante et plus particulièrement si l'on tient compte que plusieurs campagnes sont nécessaires pour que la réaction des agriculteurs aux variations des prix se manifeste en totalité, en particulier dans les régions qui ne pratiquent que marginalement cette culture. Il est en conséquence à supposer que l'incidence des prix fixés par le Conseil pour le colza ne s'est pas encore manifestée en totalité.

A la suite de l'extension de la superficie de graines de colza et de navette à 321.000 ha, la récolte de 1969 peut être estimée à 750.000 tonnes (tableau 53).

Les renseignements concernant la superficie de graines de tournesol manquent encore, une prévision de la récolte 1969 ne peut donc pas être établie.

VI. Les prix

a) Les prix des graines communautaires

Le système adopté par le Conseil pour permettre l'écoulement de la production communautaire des graines de colza, de navette et de tournesol consiste dans l'octroi d'une aide égale à la différence entre le prix indicatif, établi à un niveau équitable pour les producteurs, et le prix du marché mondial. En conséquence, chaque fois que la graine communautaire est achetée par le transformateur à un prix inférieur au prix indicatif, son prix de revient, abstraction faite des frais de transport, se situe à un niveau inférieur à celui des mêmes graines importées des pays tiers. La préférence maximum pour la graine communautaire par rapport à la graine importée est

./.

TABLEAU 53

Provision pour la récolte 1969 de la production des graines communautaires

A. Graines de colza et de navette

	Superficie ensemencée (x 1000 ha)		Récolte (x 1000 TM)	
	1968/1969 provisoire	1969/1970 provisoire	1968/1969 provisoire	1969/1970 provisoire (1)
Allemagne	63,3	75	169,9	174,8
France	247,7	300	448,5	564,0
Italie	2,8	nc	4,8	nc
Pays-Bas	6,7	nc	17,8	17,5 (2)
U.E.B.L.	0,6	nc	1,6	nc
	321,1		642,6	756,3

B. Graines de tournesol

	Superficie ensemencée (x 1000 ha)		Récolte (x 1000 TM)	
	1968/1969 provisoire	1969/1970 provisoire	1968/1969 provisoire	1969/1970 provisoire
France	15,1		28,4	
Italie	0,7		1,5	

(1) Montant calculé à partir de la prévision de la superficie et du rendement moyen des 4 dernières années

(2) Estimation

nc = données pas encore disponibles

SOURCE: OSCE Serie Production végétale et Commission Comm. Européennes DG VI

atteinte lorsque la graine communautaire est commercialisée au prix d'intervention.

Malgré la récolte importante de graines de colza en 1968 son écoulement s'est effectué d'une façon très active dès le début de la campagne.

En effet, plus de la moitié de la récolte allemande a été vendue déjà à la fin septembre 1968, mais aussi en France des quantités importantes de graines de colza ont fait l'objet de contrats de vente dès le début de la campagne. A la fin de l'année 1968 la quasi totalité de la récolte communautaire avait été écoulée, se trouvait sous contrat ou était engagée à la vente.

En l'absence de toute statistique officielle des prix, seuls des renseignements de source professionnelle sont disponibles. Selon ces sources, l'écoulement de la récolte 1968 a été effectué à des prix rémunérateurs pour les producteurs agricoles. En France abstractions faites de certaines ventes réalisées au début de la campagne le prix moyen obtenu a été supérieur d'environ 1 UC/100 kg à celui d'intervention fixé pour les différentes régions.

Aux Pays-Bas les prix ont également varié entre 0,50/1,50 UC au-dessus du prix d'intervention et par ce fait se sont situés à certains moments au-dessus du prix indicatif. Une partie de la récolte allemande cependant a été écoulée à des conditions relativement moins favorables par le fait que des quantités importantes ont dû être vendues en août pour libérer les moyens de stockage lors de la récolte des céréales.

b) Les prix des graines importées

Pour l'évaluation des prix des graines de colza et de tournesol qui ont été importées dans la Communauté peuvent être pris en considération les prix mondiaux retenus CAF Rotterdam lors de la fixation de l'aide.

Au sujet il peut être constaté que l'évolution des prix des graines de colza sur le marché mondial a été marqué pendant la campagne 1968/69 par des fluctuations assez importantes.

En effet, les prix après avoir diminué de 9,5 UC/100 kg début juillet à 8,3 UC/100 kg fin août, se sont stabilisés dans les semaines suivantes autour de 8,5 UC/100 kg pour remonter fin septembre début octobre à 8,9 respectivement 9,3 UC/100 kg. Ces prix ont varié par la suite entre 9,2 et 8,8 UC/100 kg jusqu'à la mi-décembre.

Depuis lors ils ont connu une augmentation jusqu'au début de mois de mars 1969, se situant à cette époque à 10,9 UC/100 kg. Une nouvelle baisse a été enregistrée depuis lors; à la fin de mois d'avril les prix se situaient à 10,1 UC/100 kg.

Il est également à noter que les prix du marché mondial au cours des premiers 10 mois de la campagne 1968/69 se sont situés à un niveau en moyenne inférieur à celui constaté pendant la même période de la campagne précédente.

Les prix des graines de tournesol ont été fixés, en l'absence d'offres de graines de tournesol représentatives, depuis le début de la campagne 1968/69 au mois d'octobre jusqu'à fin avril 24 fois sur base des offres d'huiles et de tourteaux.

Les prix retenus sur base des offres réelles ont diminué légèrement au cours de la campagne. Elle se situaient au cours du mois d'octobre entre 11,4 et 11,9 UC/100 kg, en novembre à 11,1 UC/100 kg et au cours des mois février/mars à 10,9 UC/100 kg. Une tendance vers la baisse a également été enregistrée pour les prix fixés sur base d'offres d'huiles et de tourteaux de tournesol. Ils se sont situés fin avril à 10,2 UC/100 kg.

c) La relation entre les prix des graines, des huiles et des tourteaux

L'intérêt de la trituration des graines oléagineuses dépend de la relation entre les prix de la graine et ceux des huiles et tourteaux qui en sont issus ainsi que de la relation entre les prix de l'ensemble des produits oléagineux vu les grandes possibilités de substitution de ces produits entre eux.

Or, au cours de la campagne 1967/68 la relation entre le prix de la graine de tournesol et ceux de son huile et de son tourteau a été particulièrement défavorable à la graine. Ainsi, la Commission a été amenée à instaurer à partir du 25 septembre 1967 un montant compensatoire sur l'huile de tournesol de certaines provenances pour compenser au moins en partie la disparité constatée.

Ce montant a été appliqué également pendant la campagne en cours; il a été modifié à plusieurs reprises en fonction du changement de la situation du marché.

Par contre, la relation entre le prix de la graine de colza aussi bien importée que communautaire et le prix de son huile et de son tourteau a été normalement satisfaisante au moins jusqu'à la mi-février 1969.

6. LAIT

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production de lait

La lente augmentation du cheptel laitier observée de nouveau depuis 1965 s'est poursuivie dans la Communauté. En 1968, on a recensé 22,2 millions de vaches laitières, soit 200.000 de plus qu'en 1967, c'est-à-dire une augmentation de 0,8 % (voir tableau 54).

Simultanément la production de lait a connu une nouvelle augmentation de près de 3 %, passant de 72,5 millions de tonnes en 1967 à 74,5 millions de tonnes en 1968. Cette augmentation est due essentiellement à une nouvelle progression du rendement par vache (3.289 kg en 1967 - 3.350 kg en 1968). Outre les progrès techniques généraux réalisés dans l'élevage et l'alimentation du bétail, l'utilisation encore croissante de fourrage concentré (tourteaux) pourrait bien avoir entraîné en 1968 aussi une augmentation de la production laitière.

Comme au cours de ces dernières années, les livraisons de lait aux laiteries ont également augmenté plus rapidement en 1968 que la production laitière. Alors qu'en 1966 1,7 million de tonnes de lait (3,5 %) de plus étaient livrées à des laiteries, en 1967 et en 1968 l'accroissement des livraisons de lait aux laiteries se montait à 2,4 millions de tonnes (5,5 %).

La consommation de lait entier dans les exploitations agricoles a manifestement continué à baisser. Le taux de livraison, c'est-à-dire le pourcentage de lait produit livré aux laiteries est passé de 73,6 % en 1967 à 74,8 % en 1968.

Tableau 54. Cheptel laitier, production et livraisons de lait aux laiteries dans la Communauté au cours des années 1966 à 1968

	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	CEE
<u>I. Cheptel laitier</u>							
(1000 têtes)							
1966	1.025	5.854	9.622	3.432	56	1.731	21.720
1967	1.036	5.859	9.817	3.485	59	1.780	22.036
1968	22.200 P
<u>II. Production de lait</u>							
(1000 tonnes)							
1966	3.756	21.357	28.016	10.159	196	7.236	70.720
1967	3.861	21.717	29.355	9.800	208	7.535	72.476
1968	74.500 P
<u>III. Livraisons aux laiteries</u>							
(1000 tonnes)							
1966	2.602	17.173	17.033	7.309	176	6.606	50.899
1967	2.745	17.749	18.376	7.270	190	7.024	53.354
1968	55.700
<u>IV. Taux de livraison</u>							
(en pourcentage de la production)							
1966	69,2	80,4	60,8	71,9	89,8	91,3	72,0
1967	71,0	81,7	62,5	74,2	91,3	93,2	73,6
1968	74,8

Source: Office statistique des Communautés européennes P = Préestimation

b) Beurre

L'accroissement de la production de beurre dans la Communauté a continué à s'accélérer en 1968. D'après des données provisoires, la production s'est accrue de 7,8 % en passant 1,4 million de tonnes; en 1967 le taux d'accroissement avait été de 4 % et il ne s'élevait qu'à 0,2 % en 1966 (voir tableau 55). Ce sont les Pays-Bas qui ont enregistré le taux d'accroissement le plus fort (22 %); mais les autres Etats membres, à l'exception de l'Italie, ont, eux aussi, produit plus de beurre. Cette forte augmentation de la production s'explique par la stagnation de la consommation de la plupart des autres produits laitiers. Le lait excédentaire a dû par conséquent être transformé en beurre et en lait écrémé en poudre, car ces deux produits étaient les seuls pour lesquels existaient des possibilités d'écoulement par la vente à des organismes d'intervention.

En revanche, la consommation de beurre a connu une évolution moins favorable. Si l'on a pu vendre à peu près la même quantité (1,18 million de tonnes) qu'en 1967, la consommation par tête de la population a régressé de 2 % en passant de 6,3 à 6,2 kg et cela malgré la vente à prix réduits de beurre d'entrepôt sous diverses formes. Ce recul a été particulièrement net aux Pays-Bas (20 %), alors que dans les autres pays membres la consommation par tête est restée inchangée ou n'a accusé qu'un léger fléchissement.

Depuis le mois d'août 1968, la Commission a pris un plus grand nombre de mesures en vue d'accroître les ventes de beurre à prix réduit. Ces mesures n'ont pas pu encore porter leur plein effet pendant la période de référence; l'avenir nous dira dans quelle mesure elles pourront contribuer à la longue à une résorption des excédents.

Les stocks de beurre de la Communauté, qui avaient déjà augmenté de 55.000 tonnes durant la campagne laitière 1967/68, se sont accrus à nouveau de 110.000 tonnes au cours de la campagne laitière 1968/69 (voir tableau 56). Le 1er avril 1969 ils atteignaient 270.000 tonnes. Cela signifie, si l'on tient compte des exportations nettes, qu'en 1968 la Communauté produit 220.000 tonnes ou presque 20 % de beurre de plus qu'elle ne consomme.

Les échanges intracommunautaires pour le beurre ne se sont aussi que faiblement intensifiés dans un premier temps, après l'entrée en vigueur de l'organisation commune des marchés (voir tableau 57). Cela tient d'une part au fait qu'à l'exception de l'Italie, tous les Etats membres ont des excédents, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'importer du beurre pour l'approvisionnement du marché. D'autre part, la libre circulation pour le beurre d'entrepôt est limitée en raison du défaut de dispositions visant à harmoniser les législations nationales relatives au beurre.

En 1968, la Communauté a participé aux échanges internationaux en exportant 105.000 tonnes et en important 5.000 tonnes. Ce qui correspond à un accroissement des exportations de 8.000 tonnes et à un recul des importations de 6.000 tonnes.

La tendance des pays importateurs à réduire leurs importations a continué à se manifester également sur le marché mondial au cours de la campagne laitière 1968. Ainsi les Etats-Unis d'Amérique ont importé en 1968, après le rétablissement des contingents d'importation pour les mélanges de beurre, moins de 1.000 tonnes de ces produits, alors qu'en 1967, ces importations s'élevaient encore à 45.600 tonnes. La Grande-Bretagne a réduit son contingent global au cours de la campagne laitière 1968/69 qui est passée de 477.500 tonnes à 469.400 tonnes. En outre, un contingent de 9.100 tonnes a été fixé pour le beurre anhydre, alors que les libres importations avaient atteint encore 30.000 tonnes en 1967. Pour la campagne laitière 1969/70, le contingent global a été réduit à nouveau et ramené à 403.350 tonnes, sur lequel la Communauté n'a obtenu que 12.000 tonnes contre 25.000 tonnes l'année précédente. On note un accroissement des importations de beurre et de matières grasses butyriques concentrées dans un certain nombre de pays africains, d'Amérique du Sud et d'Asie. Ces importations ont certainement été favorisées en grande partie par le niveau extrêmement bas des prix qui se situait à 30 U.C. par 100 kg et même moins.

c) Fromage

Après une progression régulière au cours de l'année précédente, la production de fromage dans l'ensemble de la Communauté a diminué pour la première fois de 30.000 tonnes (1,6 %) pendant la campagne 1968 (voir tableau 55). Toutefois cette tendance n'était pas générale. Face à une régression en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, on a observé une augmentation en Allemagne et en France. Au Luxembourg la situation est restée inchangée.

La diminution de la production est due principalement au recul manifeste de la production de lait en Italie. Comme il s'agit dans ce pays de variétés de fromage qui ne sont guère fabriquées dans les autres pays, le recul de la production n'a pu être compensé par un accroissement des importations.

Au demeurant, le fléchissement concernait surtout le fromage du type Gouda. Il faut en chercher probablement la raison dans les augmentations de prix qui, au cours de ces dernières années, ont résulté du fait de la suppression des aides nationales.

Si l'on tient compte du fait que la production du fromage de type Gouda en Italie s'est réduite au total de 70.000 tonnes environ, on en vient à la conclusion que la production et la consommation en 1968 des autres variétés de fromages ont continué à augmenter dans l'ensemble.

Tableau 55 Production, commerce extérieur et consommation de la Communauté en ce qui concerne les principaux produits laitiers au cours des années 1966 à 1968

(1.000 t)

	Production	Importation	Exportation	Disponible pour la consommation
<u>Lait entier en poudre</u>				
1966	153,0	8,4	56,2	105,2
1967	153,7	10,0	67,0	96,7
1968	131,0	6,8	60,8	77,0
<u>Lait écrémé en poudre</u>				
1966	834,0	72,4	146,7	759,7
1967	1.045,5	48,2	115,8	977,9 (1)
1968	1.306,0	20,4	242,3	1.064,1
<u>Lait condensé</u>				
1966	1.083,0	1,1	358,4	725,7
1967	1.143,5	0,6	384,8	759,7
1968	1.165,0	0,6	428,5	737,1
<u>Beurre</u>				
1966	1.249,0	6,6	70,4	1.185,2
1967	1.299,2	10,8	96,6	1.213,4 (2)
1968	1.400,0	5,0	105,0	1.300,0
<u>Fromage</u>				
1966	1.752,0	110,1	100,4	1.761,7
1967	1.873,1	100,8	105,4	1.868,5 (3)
1968	1.843,0	80,2	128,4	1.794,8
<u>Caséine</u>				
1966	38,0	22,5	8,1	52,4
1967	37,5	23,9	16,0	45,4
1968	32,0	.	.	.

(1) 1966: ca. 760; 1967: ca. 926; 1968: ca. 921

(2) Compte tenu des variations de stock, la consommation réelle a été de 1.170 t en 1966; 1.180 en 1967; 1.180 en 1968

(3) Compte tenu des variations de stocks, la consommation réelle a été de 1.740 t en 1966; 1.800 t en 1967; 1.770 t en 1968

Source: O.S.C.E. 1968 - chiffres provisoires

Tableau 56 Stocks de beurre (1) de la Communauté le 1er avril des années 1966 à 1969

(1.000 t)

	1.4.1966	1.4.1967	1.4.1968	1.4.1969
Belgique/Luxembourg	2,8	2,1	4,7	6,2
Allemagne	41,3	48,4	66,8	92,5
France	40,8	47,8	72,5	135,5
Italie	-	-	0,3	.
Pays-Bas	7,0	7,4	15,7	35,8
CEE	91,9	105,7	160,0	270,0

(1) Stocks de beurre 1965-1968 visé aux article 21 et 22 du règlement no 13/64/CEE et stocks commerciaux excédentaires d'après les communications des Etats membres prévues par le règlement no 192/64/CEE

Stocks de beurre en 1969 visé à l'article 6 du règlement (CEE) no 804/68

Tableau 57 Echanges intracommunautaires (exportation) concernant les principaux produits laitiers de 1966 à 1968

(1.000 t)

Produit	1966	1967	1968
beurre	32,4	39,7	59,9
fromage	176,6	179,1	191,3
lait condensé	50,8	83,4	84,3
lait entier en poudre	17,1	17,7	19,5
lait écrémé en poudre	181,1	216,8	269,4
caséine	20,2	14,5	.

Source: Commission des CE, GD VI

Les excédents de fromage détenus encore au 31 décembre 1968 par les organismes d'intervention nationaux ont pu être écoulés au cours des premiers mois de 1969 (fromage de l'organisme d'intervention néerlandais) ou on a de bonnes raisons de penser qu'ils pourront l'être à des prix avantageux au cours de l'année 1969 (fromage de l'organisme d'intervention italien).

L'évolution favorable des échanges intracommunautaires s'est poursuivie (voir tableau 57).

En ce qui concerne le commerce extérieur avec les pays tiers, l'accroissement des exploitations et la réduction des importations se poursuivent. L'accroissement et la diminution ont été de 20.000 tonnes chacun (cfr. tableau 55).

Contrairement à ceux du beurre, les prix du fromage dans le commerce international se sont maintenus en règle générale; il n'y a eu de difficultés que pour l'Emmenthal au cours de la deuxième moitié de la campagne suite, entre autres, au contingentement des importations aux Etats-Unis. A l'automne 1968 les Etats-Unis ont fixé des contingents ou des prix minima pour toutes les variétés de fromages dont l'importation à l'époque était encore libre. Cela devrait se traduire par une réduction des importations. Sur le marché anglais également, des difficultés sont apparues au cours du deuxième semestre du fait des stocks excessifs de Cheddar importé; le gouvernement britannique s'efforce actuellement d'obtenir des pays exportateurs qu'ils limitent volontairement leurs exportations vers la Grande-Bretagne.

Au cours de l'année 1968, la Communauté a conclu avec un certain nombre de pays exportateurs, des arrangements aux termes desquels le prélèvement pour certaines variétés de fromages est limité dès qu'on a la garantie que certains prix minima seront respectés lors de l'exportation vers la Communauté. La Communauté, pour sa part, prend des mesures afin de respecter un certain niveau de prix sur le marché des pays tiers importateurs concernés.

d) Produits laitiers conservés

L'accroissement de la production de lait concentré dans la Communauté s'est quelque peu ralenti en 1968, la consommation a même légèrement régressé. Seul le développement des exportations de 45.000 tonnes a permis une augmentation de la production de 20.000 tonnes (voir tableau 55). Le recul de la consommation a été observé surtout en Allemagne, tandis qu'elle n'accusait que de faibles variations dans les autres Etats membres. Les exportations de la Communauté ont atteint avec 37 % de la production totale de lait condensé un nouveau niveau record.

La fabrication de lait entier en poudre a été réduite en 1968 en raison de l'évolution défavorable des ventes intérieures et des exportations. Pour ce produit également, la part que représentent les exportations dans la production est particulièrement importante (47%).

L'année 1968 a été celle de la plus forte extension de la fabrication de lait écrémé en poudre. La production est passée de 1,05 million de tonnes en chiffres ronds à plus de 1,3 million de tonnes (voir tableau 55). En revanche, la consommation dans la Communauté est restée pratiquement inchangée. Alors qu'une partie de la production supplémentaire a été exportée, les quantités restantes, soit 150.000 tonnes environ, ont dû être stockées par les organismes d'intervention.

L'entrée en vigueur de la politique commune le 29 juillet 1968 a marqué un tournant, dans la mesure où le taux d'accroissement de 25 % de la production a été réduit par les mesures prises pour promouvoir les ventes de lait écrémé liquide. Cependant, il n'est pas encore possible actuellement de dire si l'on parviendra à stabiliser au niveau actuel la production de lait écrémé en poudre et atteindre ainsi à long terme un équilibre entre production et consommation. En 1968, la production totale dépassait la demande intérieure de près de 400.000 tonnes.

Le commerce intracommunautaire de lait entier en poudre et de lait condensé ne s'est guère modifié en 1968, par contre il s'est à nouveau fortement développé pour le lait écrémé en poudre (voir tableau 57).

Les prix du lait écrémé en poudre sur le marché international ont accusé un net fléchissement au cours de l'année 1968. A la fin du premier semestre, ils sont tombés à 100 unités de compte par tonnes et même en partie à un niveau inférieur. Un tel prix ne permet même plus de couvrir les coûts de fabrication et de commercialisation. Après

l'harmonisation des restitutions de la Communauté au cours du deuxième semestre, les prix se sont redressés sur le marché international et stabilisés à un niveau voisin de 150 UC/tonne.

II. Mesures de soutien

Les difficultés que traverse actuellement l'industrie laitière dans la Communauté se reflètent dans la situation sur le marché du beurre et du lait écrémé en poudre. Comme aussi bien le beurre que le lait écrémé en poudre peuvent être stockés et comme c'est dans ce secteur qu'existent les perspectives les plus immédiates d'écoulement supplémentaire des excédents, les mesures de soutien de la Communauté ont porté principalement sur les prix du beurre et du lait écrémé en poudre. En outre des prix d'intervention ont été fixés pour les fromages Grana Padano et Parmigiano Reggiano pour donner aux producteurs de lait des pays de la Communauté, dans lesquels ces catégories de fromages sont fabriquées, les mêmes garanties durables en ce qui concerne le prix du lait à la production que celles offertes par les mesures d'intervention pour le lait écrémé et le beurre.

Ces mesures ont conduit, faute d'un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du lait, à la constitution de stocks qui s'élevaient au 1er avril 1969 à 270.000 tonnes pour le beurre et à 215.000 tonnes pour le lait écrémé en poudre (voir tableau 56 et 58). Aucune intervention n'a été nécessaire pour le Grana Padano et le Parmigiano Reggiano, étant donné que les prix du marché étaient supérieurs aux prix d'intervention du fait du recul de la production en Italie.

Tableau 58 Stocks lait écrémé en poudre (1) de la Communauté le 1er avril 1968 et 1969

(1.000 t)

	1.4.1968	1.4.1969
Belgique/Luxembourg	4,5	25,9
Allemagne	.	37,7
France	47,5	129,2
Italie	-	-
Pays-Bas	.	21,8
CEE	52,0	214,6

(1) Stock 1968 visé à l'article 22 du règlement no 1/364/CEE

Stock 1969 visé à l'article 7 du règlement (CEE) no 804/68

III. Prix du lait à la production

C'est au début de la campagne laitière 1968/69 qu'est entré en vigueur dans la Communauté le prix indicatif commun pour le lait franco laiterie fixé à 10,3 UC/100 kg de lait ayant une teneur en matières grasses de 3,7 %. Le rapprochement des prix entre les Etats membres, amorcé pendant la période transitoire, a été ainsi mené à bien.

Cependant, au cours de la campagne 1968/69 des éléments, comme les correctifs pour les prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé, qui agissaient dans la direction d'une différenciation des prix à la production. C'est ainsi qu'en Belgique, en France et au Luxembourg, les prix moyens à la production auraient été d'environ 0,37 UC/100 kg plus bas s'il n'y avait pas eu les prix d'achat plus élevés pour les deux produits et, en revanche, les prix moyens à la production auraient été en Allemagne, à cause du prix d'achat plus bas pour le beurre, de 0,25 UC/100 kg, plus haut. En Italie, et, au cours de la première moitié de la campagne laitière, aux Pays-Bas, de tels coefficients n'ont pas été appliqués. Comme suite de la modification du système fiscal aux Pays-Bas, à partir du 1er janvier 1969, le prix d'achat pour le beurre a été abaissé par rapport au prix d'intervention, d'un même montant qu'en Allemagne. Dès lors, aux Pays-Bas la même situation qu'en Allemagne a été atteinte.

On peut constater d'une manière générale qu'en Italie les prix à la production pour le lait ont dépassé le prix indicatif franco laiterie de 10,03 UC. Dans les autres Etats membres, un grand nombre de laiteries a certainement atteint ou dépassé le prix indicatif. En moyenne des pays, il faut cependant constater que les prix à la production pour le lait ont été en-dessous du prix indicatif en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Au total, les prix à la production pour le lait n'ont guère changé par rapport à l'année précédente. Ils sont restés ainsi dans tous les Etats membres au moins pendant les trois dernières années et pour quelques Etats membres pendant les dernières cinq à six années presque stables.

Tableau 59 Prix indicatifs et prix moyens du lait à la production dans les Etats membres au cours des campagnes laitières 1966/67 à 1968/69 (UC/100 kg pour 3,7 % de matières grasses)

Année	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxemb.	Pays-Bas	CEE
<u>Prix indicatifs</u>							
1966 (départ de la ferme)	9,855	9,500	9,065	10,295	9,900	9,255	-
1967 (départ de la ferme)	9,855	9,625	9,293	10,295	9,900	9,668	-
1968/ (franco laiterie)	-	-	-	-	-	-	10,3
<u>Prix à la production</u>							
1966/ (départ de la ferme)	10,040	9,625	8,659	10,752	9,780	9,351	.
1967/ (départ de la ferme)	10,020	9,525	8,882	10,400	9,960	9,544	.
1968/ (départ de la ferme)	9,780	9,575	8,811	10,520	9,960	9,461	.
franco laiterie	10,220	10,050	9,589	11,240	10,460	9,801	.

Source: Commission des CE, GD VI

1) Frais de ramassage:

(en u.c. par 100 kg)

B: 0,440; A: 0,475; F: 0,778; I: 0,720; L: 0,500; NL: 0,340

IV. Perspectives pour la campagne laitière 1969/70

Au cours des premiers mois de la campagne 1969, les tendances qui avaient déjà caractérisé l'année 1968, ont continué à se manifester pour l'essentiel. La production et les livraisons de lait, la production de beurre et de lait écrémé en poudre ont continué à augmenter. Comme les facteurs qui ont déterminé l'évolution de la production l'année dernière restent valables, il ne faut pas s'attendre à une modification dans ce secteur. En ce qui concerne le commerce extérieur, il semble difficile de maintenir les exportations à leur niveau actuel pour certains produits, comme par exemple le lait écrémé en poudre et le beurre. On ne doit s'attendre à aucune modification sensible de la consommation de la plupart des produits laitiers si les prix restent inchangés pour l'essentiel. Seule la consommation de beurre risque d'être influencée par les futures décisions du Conseil sur le niveau des prix, de même que par les mesures visant à assurer la vente à prix réduit du beurre d'entrepôt excédentaire. La question de savoir dans quelle mesure on parviendra à ralentir le gonflement des stocks et à les maintenir tant pour le beurre que pour la poudre de lait écrémé au-dessous de la limite des 500.000 tonnes, dépend des mesures à prendre pour la campagne laitière 1969/70.

7. VIANDE BOVINE

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production de la Communauté de 1966 à 1968.

Evolution de l'effectif total du cheptel bovin

D'après les recensements effectués dans les Etats membres à la fin de l'année 1968 ou au 1er janvier 1969 (1), le cheptel bovin dans la Communauté s'élève à 52.383.800 têtes contre 51.930.500 en 1967, ce qui représente une augmentation de + 0,87 %, alors que pendant les deux années précédentes on avait enregistré les taux d'accroissement suivants : 1966 + 2,07 % et 1967 + 1,77 %.

Le nombre des bovins à l'engrais de plus d'un an est en 1968 de 4.823,0 milliers de têtes contre 4.754,6 milliers en 1967, ce qui représente une augmentation de + 1,44 %, alors que pendant les deux années précédentes, on avait enregistré les taux d'accroissement suivants : 1966 + 10,48 % et 1967 + 2,52 %.

Cette augmentation du nombre des bovins à l'engrais de plus d'un an en 1968 résulte d'une augmentation de 2,99 % en Allemagne et de 1,81 % en France, et d'une diminution assez remarquable dans les Pays-Bas. Le recensement bovin en Italie n'a pas permis d'étudier l'évolution de la catégorie en cause, ainsi que celle de plusieurs autres catégories.

La légère augmentation de la catégorie des jeunes bovins à l'engrais d'un an et plus à la fin de l'année 1968 ne laisse prévoir une production de viande bovine en 1969 que très légèrement supérieure à celle de 1968.

./.

(1) Les chiffres pour 1968 sont basés sur des estimations faites sur l'évolution du cheptel bovin en Italie et dans le cas de la France les chiffres provisoires pour 1968 risquent de différer sensiblement des chiffres définitifs qui seront connus ultérieurement.

Le nombre des génisses d'un an et plus est en augmentation : + 63.200 têtes, soit + 0,82 % en 1968 alors que pendant les deux années précédentes l'augmentation a été de 1,71 % en 1966 et 2,52 % en 1967, respectivement. L'augmentation de cette catégorie en 1968 a été surtout due à l'augmentation de 78.200 têtes, soit + 1,97 % de ces animaux en France. Aux Pays-Bas et en Allemagne, le nombre des génisses d'un an et plus a légèrement diminué.

Le nombre de jeunes bovins de moins de 12 mois en 1968 est de 11.395,4 milliers de têtes contre 11.227,5 milliers de têtes en 1967, soit une augmentation de 1,50 %. L'évolution précédente avait été ainsi en 1966 : + 2,97 %, en 1967 - 0,07 %.

L'évolution négative de cette catégorie en 1967 a été remplacée par une augmentation du nombre des élèves de moins de 12 mois.

L'examen des résultats des recensements montre que toutes les catégories d'animaux se sont trouvées en augmentation en 1968; néanmoins le rythme d'accroissement a été au cours de 1968 par rapport aux années précédentes en diminution pour l'ensemble des catégories ainsi que pour quelques catégories les plus importantes. Pour les jeunes animaux de moins de 12 mois, la légère diminution constatée en 1967 a été remplacée par une augmentation en 1968.

Evolution du nombre d'abattages

En partant des statistiques nationales d'abattages des Etats membres corrigées, le cas échéant, du nombre des animaux soit importés sur pieds soit exportés vivants, on constate l'évolution suivante du nombre des animaux d'origine indigène (voir tableau 60).

A l'intérieur de la Communauté, à l'exception de l'Italie, le nombre des gros bovins abattus a progressé en 1968 de 238.550 têtes, soit + 2,55 %; par contre, le nombre des veaux abattus a diminué en 1968 de 178.519 têtes, soit - 2,36 %.

Tableau 60 Abattage des gros bovins et des veaux
(1966 - 1968)

	en têtes		
	1966	1967	1968
<u>Gros bovins</u>			
Allemagne	3.686.100	3.896.700	4.005.300
Belgique	697.627	669.753	672.310
France	3.576.300	3.949.500	4.083.600
Italie	-	-	-
Luxembourg	34.615	37.421	33.589
Pays-Bas	759.192	788.769	785.894
Total (sans Italie)	8.753.734	9.342.143	9.580.693
Evolution	-	+ 6,72 %	+ 2,55 %
<u>Veaux</u>			
Allemagne	1.672.600	1.545.800	1.356.200
Belgique	295.726	309.787	319.343
France	4.705.600	4.889.100	4.813.500
Italie	-	-	-
Luxembourg	6.826	5.889	4.087
Pays-Bas	747.486	806.700	885.637
Total (sans Italie)	7.428.238	7.557.286	7.378.767
Evolution	-	+ 1,74 %	- 2,36 %

Il est impossible de distinguer, dans le cas de l'Italie, les abattages des gros bovins indigènes de ceux des veaux indigènes, étant donné que la confrontation des chiffres d'abattages avec celui des importations ne permet pas de tenir compte du grand nombre des animaux enregistrés comme veaux lors de l'importation, engraisés ensuite en Italie et enregistrés comme gros bovins au moment de l'abattage. Pour cette raison, il est indiqué ci-après l'évolution des abattages pour l'ensemble des gros bovins et des veaux d'origine indigène en Italie :

1966 : 2.772.632 têtes, soit + 15,38 %
 1967 : 2.619.344 têtes, soit - 5,53 %
 1968 : 2.585.243 têtes, soit - 1,30 %.

Cette évolution du nombre des animaux indigènes abattus se reflète dans l'évolution de l'effectif bovin, constatée à la fin de chaque année en Italie.

Evolution du poids moyen à l'abattage

D'après les renseignements de l'Office statistique des Communautés Européennes (Statistique agricole 1968-7), les poids moyens en carcasses constatés dans chacun des Etats membres ont été les suivants, exprimés en kilogrammes :

	<u>Alle-</u> <u>magne</u>	<u>Belgique</u>	<u>France</u>	<u>Italie</u>	<u>Luxem-</u> <u>bourg</u>	<u>Pays-</u> <u>Bas</u>
<u>Gros bovins</u>						
1965	271	272	287	229	258	276
1966	272	274	292	230	265	272
1967	273	276	292	223	269	272
<u>Veaux</u>						
1965	62	81	74	82	70	91
1966	62	81	76	83	73	90
1967	66	83	78	83	72	92

Le poids moyen à l'abattage des gros bovins se trouve en légère augmentation en Allemagne, en Belgique, en France et au Luxembourg et a légèrement diminué en Italie et aux Pays-Bas. Le poids moyen à l'abattage des veaux est sans cesse en augmentation dans tous les Etats membres.

Evolution de la production

Le tableau 61 qui suit, montre que dans la Communauté la production de viande bovine en tonnes de carcasses, graisses comprises, est passée de 3.657.781 tonnes en 1966, à 3.834.193 tonnes en 1967 et à 3.982.086 tonnes en 1968.

Tableau 61 Production de viande bovine dans les pays de la C.E.E.
(Production indigène brute)
(1966 - 1968)

en tonnes, graisses comprises

	1966	1967	1968
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	1.013.900	1.078.500	1.115.900
Belgique	191.112	185.165	189.952
France	1.103.300	1.201.900	1.246.200
Italie (1968: viande veau incluse)	480.535	476.748	609.646
Luxembourg	9.833	11.924	11.738
Pays-Bas	205.850	212.725	213.175
Total	3.004.330 =====	3.166.969 =====	3.386.611 =====
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	101.000	97.000	87.000
Belgique	24.045	25.584	24.827
France	385.100	404.000	402.100
Italie	73.866	65.003	-
Luxembourg	515	419	298
Pays-Bas	68.725	75.225	81.250
Total	653.251 =====	667.231 =====	595.475 =====
Total général de la production	3.657.781	3.834.193	3.982.086
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 8,9 %	+ 4,8 %	+ 3,9 %

Source : Commission des Communautés Européennes, DG. VI.

Par rapport aux années précédentes, l'évolution de la production a été la suivante : 1966 + 8,9 %, 1967 + 4,8 % et 1968 + 3,9 %. Le rythme de l'augmentation a diminué de 1966 à 1968; néanmoins la production en 1968 est arrivée au niveau le plus élevé, jamais constaté.

Le ralentissement dans l'expansion du cheptel bovin constaté lors des recensements 1968 dont il a été question plus haut, se traduira par une augmentation prévisible de la production de viande bovine en 1969 par rapport à celle de 1968 de l'ordre de 0,5 à 2,5 %. Sur cette base, la production en 1969 serait donc comprise entre 4.000 et 4.080 milliers de tonnes.

Cette légère augmentation prévisible de la production en 1969 s'explique d'une part par le fait que, malgré l'augmentation constatée en 1968 dans le chiffre des abattages des gros bovins, le cheptel bovin a encore augmenté en 1968 à la suite de la diminution des abattages de veaux et probablement par une amélioration du taux de vêlage des vaches recensées et également par la légère augmentation du poids moyen d'abattage.

b) Consommation à l'intérieur de la Communauté de 1966 à 1968

Evolution de la consommation totale et par tête

Le tableau 62 montre quelle a été la consommation unitaire dans chacun des Etats membres de la Communauté pendant la période 1966/1968. L'augmentation de la consommation en 1968 par rapport à 1967 a été du même ordre de grandeur qu'en 1967 par rapport à 1966, à l'exception de la France pour laquelle la consommation de viande de gros bovins est passée de 21,5 kg par habitant en 1967 à 22,6 kg en 1968, des Pays-Bas où la consommation de viande de gros bovins et de viande de veau a légèrement diminué et du Luxembourg où la consommation de la viande de veau a augmenté au détriment de celle de la viande de gros bovins.

Tableau 62 Consommation de viande bovine par habitant dans les pays
de la C.E.E.
 (1966 - 1968) en kg par habitant

	1966	1967	1968
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	20,6	20,5	21,3
Belgique	21,7	22,4	23,2
France	21,6	21,5	22,6
Italie (1968:viande de veau incluse)	15,5	16,2	19,9
Luxembourg	30,5	30,4	27,9
Pays-Bas	19,9	20,1	20,0
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	1,8	2,0	2,1
Belgique	2,2	2,4	2,5
France	7,7	7,7	7,7
Italie	3,1	3,2	-
Luxembourg	5,3	5,7	6,3
Pays-Bas	1,3	1,1	1,0

En valeur absolue, la consommation est passée de 4.239.908 tonnes en 1966 à 4.368.705 tonnes en 1967 et à 4.496.388 tonnes en 1968, ce qui se traduit par les pourcentages d'augmentation suivants : 1966 + 7,2 %, 1967 + 3,0 % et 1968 + 2,9 % comme l'indique le tableau 63 .

On peut conclure de ces deux comparaisons que l'augmentation de la consommation résulte surtout d'une augmentation du niveau de la consommation par tête et dans une moindre mesure de l'effet démographique.

Le rythme d'expansion de la consommation en 1969 par rapport à 1968 devrait être voisin de celui constaté en 1968 par rapport à 1967 et en 1967 par rapport à 1966.

Tableau 63 Consommation de viande bovine dans les pays de la C.E.E.
(1966 - 1968)

en tonnes, graisse comprise

	1966	1967	1968
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	1.226.300	1.227.300	1.284.600
Belgique	206.884	214.410	222.020
France	1.058.600	1.075.800	1.129.100
Italie (1968: viande de veau incluse)	804.296	867.679	1.042.570
Luxembourg	10.070	10.197	9.145
Pays-Bas	247.575	253.000	251.125
Total	3.553.725 =====	3.648.386 =====	3.938.560 =====
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	110.000	121.000	124.000
Belgique	21.101	22.969	23.847
France	378.300	394.400	395.900
Italie	159.266	166.672	-
Luxembourg	1.741	1.878	2.091
Pays-Bas	15.775	13.400	12.000
Total	686.183 =====	720.319 =====	557.838 =====
Total général de la consommation	4.239.908	4.368.705	4.496.388
Evolution en %	+ 7,2 %	+ 3,0 %	+ 2,9 %
Auto-apvisionnement de la C.E.E.	86,3 %	87,8 %	88,6 %
Différence entre consommation et production de la C.E.E.	<u>582.127</u>	<u>534.512</u>	<u>514.302</u>

Source : Commission des Communautés européennes, DG. VI.

En gros, le marché sera un peu moins approvisionné en viande bovine de production indigène en 1969 qu'en 1968 et les prix devraient subir une augmentation relativement importante d'autant plus que les prix de la viande porcine à l'intérieur de la Communauté seront également élevés en 1969.

Pour les raisons, indiquées ci-dessus, l'augmentation de la consommation de viande bovine devrait être comprise entre 1,5 et 3,5 %, ce qui donne en valeur absolue la fourchette 4.560 et 4.650 milliers de tonnes.

Situation des stocks de la viande bovine

Afin de pouvoir juger valablement le bilan communautaire de la production et de la consommation de viande bovine, il faut connaître le stock de viande congelée provenant des mesures d'intervention et présent à la fin de chaque année. Les stocks, constitués au cours d'une année sont mis à la consommation au cours de l'année suivante.

Au 31 décembre 1967, les interventions en France portaient sur 47.866 tonnes de viande et les interventions en Allemagne sur 6.426 tonnes de viande, ce qui représentait au total 54.292 tonnes de viande en stock pour l'ensemble de la Communauté. Au début de 1968, les interventions pour la campagne 1967/68 portaient encore sur 14.693 tonnes en France et sur 2.021 tonnes en Allemagne.

Au 31 décembre 1968, les interventions communautaires pour la campagne 1968/69 portaient sur 26.667 tonnes de viande dont 8.922 tonnes en Allemagne, 17.711 tonnes en France et 44 tonnes en Belgique.

La quantité de viande congelée en stock à la fin de l'année 1968 peut être évaluée à 30.000 tonnes dont 26.667 tonnes provenant de la campagne 1968/69 et presque 4.000 tonnes encore disponibles de la campagne 1967/68. Cette quantité devrait être mise à la consommation en 1969.

La variation de ces stocks est assez importante : environ 25.000 tonnes en moins à la fin de 1968 par rapport à la même date de 1967 et environ 45.000 tonnes en plus à la fin de 1967 par rapport à la même époque de 1966.

Perspectives pour 1969

Sur base des prévisions de production communautaire de 0,5 % à 2,5 % plus élevée en 1969 par rapport à 1968 et d'une augmentation de la consommation communautaire de 1,5 % à 3,5 % en 1969 par rapport à 1968, le déficit probable pour 1969 devrait se situer à l'intérieur de la fourchette suivante : 482.000 - 652.000 tonnes.

II. Echanges commerciaux

a) Evolution des échanges intracommunautaires

L'évolution des échanges intracommunautaires au cours des années 1966 à 1968 est indiquée dans le tableau 64.

Les chiffres tiennent compte à la fois des échanges d'animaux vivants destinés à l'abattage immédiat, des échanges de reproducteurs autres que ceux de race pure dont le poids est exprimé en poids viande nette et des échanges de viande.

Tableau 64 Echanges intracommunautaires de viande bovine

(1966 - 1968)

tonnes de viande av. os

	Veaux vivants	Viande de veau	Total veaux	Gros bovins vivants	V. fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Total gros bovins	Total général viande bovine
1966	11.397	52.630	64.027	18.740	77.145	6.739	102.624	166.651
1967	23.130	62.691	85.821	32.598	105.572	5.603	143.773	229.594
1968	25.556	69.149	94.705	49.713	150.964	31.757	231.434	327.139

Source : Commission des Communautés européennes, DG. VI.

Les échanges intracommunautaires ont doublé au cours des années 1966 à 1968. Tous les Etats membres ont été concernés par ce développement très favorable. Les importations de viande de veau en Allemagne se sont accrues de 6.706 tonnes en 1966 à 31.642 tonnes en 1968, surtout en provenance des Pays-Bas. Les importations de viande de gros bovins dans ce pays ont augmenté de 75.472 tonnes en 1967 à

110.872 tonnes en 1968; cette augmentation s'explique surtout par les importations de viande congelée en provenance de la France. L'Allemagne a exporté en 1968 394.224 jeunes veaux dont 377.367 veaux à destination de l'Italie, contre 269.846 jeunes veaux au total en 1967.

Les importations en France en provenance des autres Etats membres ont augmenté de 10.843 tonnes en 1967 à 18.021 tonnes en 1968; cette augmentation est la conséquence des envois accrus de viande de veau et de quartiers arrière en provenance des Pays-Bas ainsi que de quartiers arrière en provenance de l'Allemagne. En 1968, la France a exporté d'importantes quantités vers les autres Etats membres, au total 180.887 tonnes dont 111.497 tonnes vers l'Allemagne et 46.974 tonnes vers l'Italie.

L'Italie a presque doublé ses importations en provenance des Etats membres : 76.131 tonnes en 1966 à 129.332 tonnes en 1967. Ses importations de viande de veau se sont maintenues au même niveau : 54.707 tonnes en 1966, 55.922 tonnes en 1967 et 55.589 tonnes en 1968. Néanmoins, ses importations de veaux vivants ont triplé, 201.368 têtes en 1966 et 635.643 têtes en 1968, surtout en provenance de l'Allemagne et de la France, tandis que ses importations de veaux abattus ont diminué, de 44.932 tonnes en 1966 à 34.504 tonnes en 1968. Cette diminution est due uniquement aux Pays-Bas, principal fournisseur de viande de veau de l'Italie.

Les Pays-Bas ont augmenté leurs importations des pays partenaires de 10.231 tonnes en 1966 à 19.782 tonnes en 1968. Les importations de veaux vivants ont triplé, 11.431 têtes en 1966 et 35.960 têtes en 1968 (2/3 de l'U.E.B.L. et 1/3 d'Allemagne); les importations de quartiers avant frais en provenance de la Belgique et de la France ont presque doublé.

Les exportations néerlandaises vers les autres Etats membres se sont développées favorablement, de 56.054 tonnes en 1966 à 65.994 tonnes en 1967 et à 83.145 tonnes en 1968. Ces exportations sont constituées principalement de viande de veau. Les exportations de viande de

veau vers l'Italie ont diminué de presque 20 % en deux ans, tandis que les exportations de ce produit vers l'Allemagne ont augmenté considérablement, de 3.496 tonnes en 1966 à 23.570 tonnes en 1968. Les Pays-Bas exportent également des quartiers arrière frais sur la France et l'Italie.

L'U.E.B.L. a vu s'accroître ses importations communautaires, 3.599 tonnes en 1966, 7.563 tonnes en 1967 et 17.490 tonnes en 1968. Ces importations en 1968 étaient en premier lieu constituées d'animaux vivants en provenance de France : 24.871 veaux et 42.737 gros bovins, surtout destinés à l'engraissement en Belgique et en deuxième lieu de quartiers arrière congelés en provenance de France. Les exportations de l'U.E.B.L. vers ses pays partenaires se sont accrues légèrement en 1968 (31.213 tonnes) par rapport à 1967 (27.368 tonnes) et fortement par rapport à 1966 (9.912 tonnes). Ces exportations concernaient en 1968 117.914 veaux vivants dont la moitié dirigée vers l'Italie et 8.072 tonnes de viande fraîche, quartiers avant, vers les Pays-Bas.

En conclusion, on peut constater un très net développement en 1968 des courants d'échanges intracommunautaires, bien que la Communauté continue à faire largement appel à ses fournisseurs traditionnels de l'extérieur.

b) Echanges avec les pays tiers

Pendant les années 1966 à 1968, l'évolution des échanges de la Communauté avec les pays tiers a été la suivante :

Tableau 64bis Echanges avec les pays tiers

(1966 - 1968)

tonnes de viande av. os

	Veaux vivants	Viande de veau	Total veau	Gros bovins vivants	V. fraîche ou réfrigérée	Viande congelée	Total gros bovins	Total général viande de bovine
<u>Importations de la C.E.E. en provenance des pays tiers</u>								
1966	5.358	27.704	33.062	187.063	147.565	195.803	530.431	563.493
1967	8.340	43.144	51.484	172.192	180.544	194.989	547.725	599.209
1968	22.623	60.585	83.208	164.623	107.853	143.529	416.005	499.213
<u>Exportations de la C.E.E. vers les pays tiers</u>								
1966	167	2.825	2.992	1.936	3.710	5.279	10.925	13.917
1967	190	3.334	3.524	1.526	4.740	6.483	12.749	16.273
1968	292	1.882	2.174	1.662	16.056	15.184	32.902	35.076

Source : Commission des Communautés européennes, DG. VI.

En 1968, les importations dans la Communauté ont diminué de 99.996 tonnes par rapport à 1967, tandis que les exportations de la Communauté ont augmenté de 18.803 tonnes au cours de cette même période.

La composition des importations a sensiblement changé en 1968 : les importations de veaux vivants (+ 14.283 tonnes) et de viande de veau (+ 17.441 tonnes) ont fortement augmenté et les importations de viande de gros bovins, tant fraîche ou réfrigérée (- 72.691 tonnes) que congelée (- 51.460 tonnes) ont considérablement diminué par rapport à 1967.

Les importations de veaux destinés à l'engraissement dans la Communauté ont augmenté, 109.547 têtes en 1966, 181.295 têtes et 312.236 têtes en 1968. C'est incontestablement la viande produite en partant de ces animaux qui a pris en partie la place de la viande fraîche ou réfrigérée importée antérieurement.

L'Italie, qui est le premier pays importateur, est à la base de la diminution des importations en 1968 : 304.033 tonnes contre 400.940 tonnes en 1967 en provenance des pays tiers. Le deuxième pays importateur, c'est-à-dire l'Allemagne, a légèrement augmenté ses importations : 77.042 tonnes en 1968 contre 67.523 tonnes en 1967.

Les importations aux Pays-Bas ont également légèrement augmenté de 46.635 tonnes en 1967 à 50.802 tonnes en 1968, tandis que les importations en Belgique ont diminué, de 52.540 tonnes en 1967 à 46.035 tonnes en 1968.

La France a été le principal exportateur vers les pays tiers, notamment pour la viande fraîche vers le Royaume-Uni (10.913 tonnes) et pour la viande congelée vers la Grèce (5.474 tonnes).

Les quantités importées se répartissent entre les pays fournisseurs comme indiqué dans le tableau 66 en ~~annexe~~. Les pourcentages représentent la part des différents pays dans les importations totales de la Communauté.

Les pays d'origine restent en gros les mêmes. La quote-part des pays tiers de référence reste stable : 26,5 % des importations en 1968, 25,7 % en 1967 et 27,4 % en 1966. Toutefois, le Danemark a été en 1968 avec 20,9 % le premier fournisseur de la Communauté; ses exportations portent surtout sur des vaches des qualités de transformation (140.436 têtes en 1968 contre 93.285 têtes en 1967). L'Autriche a envoyé en 1968 surtout des animaux vivants : 70.057 veaux en 1968 contre 46.458 en 1967 et 74.547 gros bovins en 1968 contre 82.303 en 1967. Les importations en provenance du Royaume-Uni et de l'Irlande concernaient en 1968 des veaux vivants, respectivement 17.134 têtes et 6.953 têtes; les importations de gros bovins en provenance de ces pays sont devenues négligeables en 1968.

Les pays de l'Est ont vu s'accroître leur quote-part de 32,7 % en 1966 à 37,4 % en 1967 et à 44,5 % en 1968. Cette augmentation est la conséquence de l'augmentation de la quote-part de la Hongrie de 8,4 % en 1967 à 12,2 % en 1968 et de celle de la Tchécoslovaquie de 1,5 % en 1967 à 4,9 % en 1968.

Les importations en provenance de Hongrie, 177.504 têtes en 1968 sont presque égales aux 170.452 têtes en 1967, mais le poids moyen à l'abattage de ces animaux a augmenté. Les importations des autres pays de l'Est portent en premier lieu sur des animaux jeunes, veaux et gros bovins, envoyés en Italie.

Les importations en provenance des pays tiers latino-américains ont diminué de 32,3 % en 1966 et 31,5 % en 1967 à 26,2 % en 1968. Ce recul est surtout dû à l'Argentine dont les importations vers la Communauté ont diminué en une année de 70.500 tonnes, cette diminution portant principalement sur la viande bovine congelée. Les importations en provenance du Brésil et de l'Uruguay ont augmenté, respectivement de 5.452 et de 9.608 tonnes en 1968 par rapport à 1967.

Les importations de viande congelée en provenance de l'Océanie ont presque disparu en 1968.

En conclusion, on peut constater en 1968 une nette diminution des importations en provenance des pays tiers : 16,7 % par rapport à 1967. Cette diminution est la résultante d'une augmentation de presque 2/3 des importations de viande de veau et d'une diminution des importations de viande de gros bovins de 24,0 %.

Les importations de gros bovins vivants jeunes ont augmenté, les importations de viande de gros bovins, fraîche, réfrigérée ou congelée, ont diminué.

III. Situation sur le marché mondial

Le marché mondial de viande bovine en 1968 a été relativement stable.

Selon les statistiques de la F.A.O. et de l'O.C.D.E., la production de viande bovine a diminué en 1968 en Irlande (- 13,1 %), au Royaume-Uni (- 5,4 %) et au Danemark (- 2,0 %) tandis qu'elle a augmenté en Autriche (+ 6,7 %).

Il semble qu'on puisse s'attendre en 1969 à une légère baisse de la production dans ces pays tiers.

Les cheptels des pays de l'Europe de l'Est ont marqué, dans l'ensemble, à l'exception de celui de la Yougoslavie, une hausse au cours de l'année 1968. La production devrait, par conséquent, s'accroître en 1969. Si la consommation intérieure de ces pays demeure stable, ils disposeront de quantités exportables supérieures à celles de 1968.

Le total des exportations de viande bovine de l'Argentine a diminué de 470.405 tonnes en 1967 à 354.486 tonnes en 1968. En raison des difficultés d'écoulement rencontrées par l'Argentine sur le marché de la Communauté, ainsi que sur le marché britannique, on peut penser que le cheptel bovin s'est maintenu en 1968 à son niveau de 1967, si bien qu'en 1969 la production de viande bovine dans ce pays devrait être à peu près équivalente à celle de 1968.

La production aux Etats-Unis et au Canada a augmenté en 1968 d'un peu plus de 3 %, mais la consommation a également augmenté. La production de viande bovine devrait s'accroître en 1969 à peu près dans la même mesure qu'en 1968.

En conclusion, on peut prévoir que le marché mondial de la viande bovine, tant fraîche que congelée, sera dans les pays tiers traditionnellement exportateurs, relativement stable en 1969 et que, par conséquent, les disponibilités ainsi que les prix ne différeront pas sensiblement de ceux de 1968.

IV. Les prix

a) Les prix d'orientation

Le règlement (CEE) n° 356/68 du Conseil du 27 mars 1968 avait fixé ainsi les prix d'orientation pour la période allant du 1er avril 1968 au 31 mai 1968 :

<u>Gros bovins</u> :	Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg :	68 UC/100 kg poids vif
	Pays-Bas :	65,19 UC/100 kg poids vif
<u>Veaux</u> :	tous les Etats membres :	91,50 UC/100 kg poids vif.

Ces prix ont été reconduits jusqu'au 28 juillet 1968.

Le règlement (CEE) n° 970/68 du Conseil du 15 juillet 1968 a fixé les prix d'orientation valables à partir du 29 juillet 1968 aux niveaux suivants :

Gros bovins	: 68,00 UC/100 kg poids vif
Veaux	: 91,50 UC/100 kg poids vif.

Ces prix ont été reconduits jusqu'au 1er juillet 1969.

b) Les prix constatés sur le marché communautaire

Les prix moyens de marché constatés dans les Etats membres au cours des campagnes 1967/68 et 1968/69 ont été les suivants :

Tableau 65 Prix moyens de marché constatés dans les Etats membres
(1967/68 - 1968/69)

	UC/100 kg poids vif			
	Gros bovins		Veaux	
	1967/68	1968/69	1967/68	1968/69
Belgique	67.418	68.775	86.230	102.670
Allemagne	61.758	63.553	95.430	100.348
France	61.218	64.025	86.788	96.523
Italie	66.048	67.318	105.475	104.288
Luxembourg	64.483	63.080	91.203	99.503
Pays-Bas	62.218	66.983	90.390	103.550
Moyenne pondérée communautaire	62.680	64.983	92.949	99.883

Source : Commission des Communautés européennes, DG. VI.

Aussi bien pour les gros bovins que pour les veaux, les prix de marché communautaires sont nettement améliorés en 1968/69 par rapport à 1967/68 : de 2.303 UC/100 kg poids vif pour les gros bovins et de 6.934 UC/100 kg poids vif pour les veaux.

La moyenne pondérée communautaire des gros bovins s'est élevée à 95,56 % du prix d'orientation et celle des veaux à 109,16 % du prix d'orientation.

En 1968/69, les écarts entre les prix nationaux de marché les plus élevés et les prix de marché les plus bas ont été de 5.695 U.C. pour les gros bovins et de 7.765 U.C. pour les veaux. Par rapport à 1967/68, cet écart entre les prix des gros bovins a diminué d'une manière insignifiante (6.200 U.C. en 1967/68) alors que pour les veaux cet écart a sensiblement diminué (19.272 U.C. en 1967/68).

L'évolution saisonnière des cours a été tout à fait normale. Les prix minima des gros bovins ont été constatés pendant le mois d'octobre 1968, où le niveau des prix d'intervention (93 %) a été dépassé vers le bas; depuis lors, les prix ont remonté régulièrement.

./.

Les prix des veaux ont été les plus bas en juin et juillet 1968 et ont remonté pour arriver à leur maximum en décembre 1968 et janvier 1969.

En ce qui concerne les gros bovins, les prix les plus bas ont été constatés au Luxembourg et en Allemagne, et les prix les plus élevés en Belgique et en Italie.

En ce qui concerne les veaux, les prix les plus bas ont été constatés en France et les prix les plus élevés en Italie et aux Pays-Bas.

c) Les prix à l'importation

Les moyennes des prix à l'importation constatés dans les pays tiers de référence ont été les suivants, en UC/100 kg poids vif :

	<u>1967/68</u>	<u>1968/69</u>
Gros bovins	38.825	40.243
Veaux	54.985	56.193

Les prix à l'importation tant pour les gros bovins que pour les veaux se sont améliorés au cours de la campagne 1968/69 par rapport à 1967/68.

V. Mesures de soutien du marché au cours de la campagne 1968/69

a) Application des prélèvements 1968/69

A partir du 1er avril jusqu'au 9 juin 1968, les prélèvements ont été appliqués sur base nationale.

Afin de faciliter la transition entre le régime des prélèvements nationaux et le régime des prélèvements communautaires, la perception communautaire des prélèvements a été instaurée du 10 juin au 28 juillet 1968 par le règlement (CEE) n°645/68 du Conseil. Il a été appliqué un prélèvement entier par l'ensemble des Etats membres au cours de cette période.

Temporairement d'avril à juin 1968, il a été fixé un prélèvement spécial pour les importations en provenance de certains pays tiers, c'est-à-dire vis-à-vis de l'Argentine, la Hongrie, la Pologne, la

Suède, l'Uruguay et la Yougoslavie. Le montant du prélèvement spécial a été d'environ 5 U.C. par 100 kg poids vif plus élevé que le prélèvement normal.

Le prélèvement entier pour les veaux s'est élevé en moyenne à 28 U.C. par 100 kg poids vif.

Depuis l'instauration du régime du marché unique, un prélèvement entier a été appliqué de façon permanente aux importations de gros bovins sur pieds et de viandes fraîches ou réfrigérées. Ce prélèvement s'est élevé en moyenne à 20 UC/100 kg poids vif.

Suite à l'application de l'accord bilatéral pour le bétail de fabrication entre la Communauté et le Danemark, les importations des vaches danoises destinées à la fabrication ont bénéficié d'un prélèvement réduit.

Les importations de veaux et de viande de veau ont été grevées par l'application d'un prélèvement entier du 29 juillet au 4 août 1968, d'un prélèvement 75 % du 5 au 11 août 1968, d'un prélèvement 50 % du 12 au 18 août 1968 et d'un prélèvement 25 % du 19 au 25 août 1968. Depuis lors, aucun prélèvement n'a été appliqué aux veaux.

En ce qui concerne la viande congelée, il est appliqué un système de prélèvement permanent dont le montant est fixé mensuellement. Ce prélèvement ne dépend plus de l'évolution du marché du bétail vivant à l'intérieur de la Communauté.

Le prélèvement pour la viande congelée en carcasses ou demi-carcasses a été fixé en moyenne aux alentours de 35 UC/100 kg poids net.

Toutefois, il a été prévu que certaines facilités sont accordées à l'importation de viandes congelées, présentées sous forme de quartiers avant et de viandes désossées et destinées aux industries de transformation.

Les importations de ces produits pour la fabrication des conserves ne contenant pas d'autres caractéristiques que de la viande bovine et de la gelée ne subissent aucun prélèvement. Il a été importé dans la Communauté environ 20.000 tonnes, exprimées en viande avec os, du 29 juillet 1968 au 31 mars 1969.

Les viandes congelées destinées à la fabrication des produits autres que des conserves mentionnées ci-dessus peuvent, dans le cadre d'un bilan annuel et trimestriel, bénéficier d'une suspension partielle du prélèvement.

Le règlement (CEE) n° 805/68 du Conseil a prévu certains allègements pour l'importation de jeunes veaux d'un poids vif inférieur à 80 kg et de jeunes bovins mâles d'un poids vif compris entre 220 et 300 kg, destinés à l'engraissement à l'intérieur de la Communauté.

Les importations de jeunes veaux ont porté sur 63.225 têtes d'août 1968 au 31 mars 1969, presque uniquement destinés à l'engraissement en Italie. Les importations des jeunes taureaux ont porté sur 94.990 têtes en sept mois, jusqu'au 31 mars 1969; ces animaux ont été également importés en premier lieu par l'Italie.

Ces mesures spéciales tendant à favoriser l'importation de jeunes animaux destinés à l'engraissement ont été favorables à l'approvisionnement du marché communautaire, comme de la production de viande de jeunes animaux, demandée tout particulièrement sur le marché italien.

b) Les mesures d'intervention

Au cours de la campagne 1968/69, les mesures d'intervention ont été appliquées de façon communautaire.

A l'exception de deux semaines en novembre, des mesures d'intervention facultatives ont été appliquées en Allemagne et en France entre le 11 septembre et le 22 décembre 1968.

Le prix communautaire de marché s'est situé à un niveau inférieur au prix d'intervention (= 63,24 UC) au cours de la période du 7 octobre au 3 novembre 1968 si bien que des mesures d'intervention obligatoires ont été appliquées pour l'ensemble de la Communauté pendant deux semaines consécutives.

Les prix d'achat pour les différents produits ont été fixés à l'intérieur des fourchettes de prix, dérivées du prix d'intervention, en tenant compte des différences d'âge, de rendement, de conformation, de l'état d'engraissement et de la présentation, le cas échéant, des produits en cause.

L'organisme d'intervention allemand a acheté 8.922 tonnes de viande dont 18.693 animaux vivants représentant 5.414 tonnes de viande, et 3.508 tonnes sous forme de viande.

L'organisme d'intervention français a acheté du 10 octobre au 22 décembre 1968 17.159 tonnes de viande dont 14.441 tonnes sous forme de carcasses ou demi-carcasses, 2.709 tonnes sous forme de quartiers arrière et 31 animaux vivants, soit 9 tonnes de viande.

L'organisme belge d'intervention a acheté du 7 au 16 novembre 1968 44 tonnes de quartiers arrière, provenant de "vaches 50 %".

L'écoulement sur le marché communautaire des viandes congelées, achetées par les organismes d'intervention au cours de la campagne 1968/69, a commencé le 12 février 1969 et continuera jusqu'à épuisement.

c) L'appréciation du fonctionnement

L'organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine a influencé favorablement l'évolution des échanges intracommunautaires.

Les prix du marché à l'intérieur de la Communauté se sont développés assez favorablement en 1968/69 par rapport aux prix d'orientation en vigueur en comparaison avec la situation en 1967/68. Les cours à l'intérieur de la Communauté se sont rapprochés dans les différents Etats membres pour les veaux et dans une moindre mesure pour les gros bovins.

Le régime spécial à l'importation pour certaines catégories de jeunes bovins et de veaux, destinées à l'engraissement à l'intérieur de la Communauté constitue un élément positif en vue d'augmenter le potentiel de production de la Communauté.

Les mesures d'intervention communautaires ont soulagé certains marchés aux moments critiques de l'évolution des cours; une application plus rapide des mesures d'intervention régionales et facultatives aurait pu éventuellement éviter des interventions générales qui ne se sont en réalité produites que pendant deux semaines consécutives.

VI. Prévision pour la campagne suivante

Le déficit probable en viande bovine pour l'ensemble de la Communauté et pour l'année 1969 portera sur une quantité comprise entre 482.000 et 652.000 tonnes de viande. Il est à prévoir que ce déficit sera comblé par les importations suivantes :

110.000 tonnes de viande congelée des qualités de transformation
(Bilan annuel par le Conseil pour 1969)

22.000 tonnes de viande congelée du contingent G.A.T.T.
(voir le règlement n° 110/69 du Conseil)

30.000 - 40.000 tonnes de viande congelée, importées pour la
production des conserves pur-boeuf,

35.000 - 40.000 tonnes de viande provenant de l'importation de
140.000 à 160.000 vaches danoises,

40.000 - 50.000 tonnes de viande provenant de l'importation en vue
de l'engraissement de jeunes bovins au titre du régime
spécial. (Estimation : 100.000 veaux de 80 kg et
150.000 à 175.000 jeunes taureaux de 250 kg à l'impor-
tation)

40.000 - 50.000 tonnes de viande de veau, importées au cours de la
période sans prélèvement pour les veaux,

205.000-340.000 tonnes de viande de gros bovins et de veau, autres
que celles mentionnées ci-dessus.

Il est à noter qu'en 1969 la moyenne pondérée communautaire des prix des gros bovins suivra son évolution saisonnière normale et oscillera aux alentours du prix d'orientation fixé pour le moment à 68,00 UC/100 kg poids vif.

Enfin, on peut prévoir que les quantités sur lesquelles porteront les interventions à la fin de 1969, seront légèrement plus réduites que les quantités achetées en 1968 et ne dépasseront probablement pas les 20.000 tonnes de viande.

Tableau 66 Total des importations dans la Communauté réparti selon
les pays d'origine

	1966		1967		1968	
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes	%
Royaume-Unis	27.221	4,83	31.274	5,21	50	0,20
Danemark	92.406	16,40	89.594	14,93	104.129	20,86
Autriche	14.828	2,63	23.160	3,86	24.675	4,94
Irlande	19.863	3,52	10.088	1,68	2.528	0,51
Yougoslavie	49.477	8,78	69.141	11,53	55.978	11,21
Pologne	31.022	5,51	28.823	4,80	26.232	5,25
Hongrie	43.730	7,76	50.363	8,39	60.826	12,18
Roumanie	31.623	5,61	35.750	5,96	29.688	5,95
Tchécoslovaquie	2.060	0,37	8.838	1,47	24.210	4,85
Bulgarie	16.161	2,87	15.596	2,60	12.922	2,59
U.S.A.	9.955	1,77	16.128	2,69	12.210	2,45
Suède	15.723	2,79	23.755	3,96	10.001	2,00
Argentine	136.315	24,19	170.083	28,35	99.583	19,95
Brésil	16.635	2,95	9.464	1,58	14.916	2,99
Uruguay	22.374	3,97	5.790	0,97	15.398	3,08
Cuba	6.618	1,17	3.707	0,62	697	0,14
Australie	13.857	2,46	968	0,16	154	0,03
Nouvelle-Zélande	1.211	0,21	47	0,08	115	0,02
Autres	12.411	2,20	6.640	1,11	3.963	0,79
Total	563.493	100,0	599.207	100,0	499.213	100,0

V I A N D E P O R C I N E

I. Situation de l'approvisionnement

L'approvisionnement du marché du porc, qui varie normalement autour d'un degré de 100 %, est tributaire de l'évolution cyclique de la production; l'année 1968, surtout au cours du premier semestre, a été une année de forte production cyclique; par contre, 1969 se présente comme une année de production porcine plus faible.

a) Production

L'évolution des effectifs du cheptel porcin doit être examinée en tenant compte du fait que, jusqu'au 1er décembre 1968, les enquêtes étaient menées dans les divers Etats membres, suivant des méthodes et à des périodes de référence différentes, et qui comportaient une valeur aléatoire de la comparabilité des données.

Au 1er décembre 1968, les Etats membres ont effectué pour la première fois le relèvement des effectifs porcins suivant les dispositions de la directive du Conseil (n° 68/161/CEE) concernant les enquêtes à effectuer par les Etats membres dans le domaine de la production du porc, les données relatives à chacun des pays, résultant de cette enquête, portent sur le même univers et sont comparables entre elles; toutefois, pour certains pays, elle ne sont pas de nature à être pleinement rapprochées aux séries historiques précédentes.

..../....

Les effectifs de porcs se sont développés à long terme suivant l'évolution de la demande de la viande de porc. L'accroissement moyen annuel depuis une douzaine d'années dans l'ensemble de la C.E.E. est de l'ordre d'un million de têtes par an, avec des différences importantes d'une région à l'autre.

En décembre 1968, les effectifs recensés montraient une stagnation de l'accroissement qui n'avait pas suivi complètement l'ampleur de la demande. Ce phénomène était provoqué par le développement du cycle du prix, qui avait atteint son niveau le plus bas au printemps 1968. Cette stagnation cyclique de l'accroissement des effectifs porcins n'a pas présenté de caractères uniformes dans tous les pays membres.

Dans certains pays, comme l'Allemagne et la France, le nombre des effectifs porcins, au 1er décembre 1968, étaient inférieures à l'année précédente, dans d'autres, comme les Pays-Bas et la Belgique, les effectifs résultaient accrus par rapport à 1967.

En ce qui concerne l'Italie, les données figurant au tableau I en annexe montreraient qu'il y a eu un accroissement remarquable du nombre de porcs. En réalité, l'accroissement des effectifs est moins important de ce que les chiffres montrent car la méthode d'enquête nouvelle (disposition de la directive n° 68/161/CEE) a permis un relèvement plus objectif et complet par rapport aux méthodes utilisées précédemment.

En ce qui concerne la structure de la production, on peut remarquer une tendance générale qui mène à une réduction du nombre de producteurs de porcs et à une augmentation de la taille des unités de production, qui conduit à une amélioration de la productivité et du pouvoir concurrentiel des producteurs.

En ce qui concerne les abattages (tableau 67) , dans l'ensemble de la C.E.E. ils se sont chiffrés en 1968 à environ 61 millions de têtes en tenant compte des abattages non contrôlés en France, soit plus de 9 % environ par rapport à l'année précédente.

.../...

Tableau 67 Nombre d'abattages dans la Communauté (1)

1.000 têtes

	1 9 6 5	1 9 6 6	1 9 6 7	1 9 6 8
Allemagne	25.465	24.982	25.760	28.289
France (2)	11.121	11.101	11.942	12.491
Italie	4.431	3.985	4.214	4.980
Pays-Bas	6.118	6.272	6.766	7.674
Belgique	3.047	3.415	3.938	4.318
Luxembourg	154	158	146	133
C.E.E.	50.356	49.913	52.766	57.885
Abattages non contrôlés en France	3.445 (3)	3.439 (3)	3.491 (4)	3.373
C.E.E.	53.801	53.351	56.257	61.258

- (1) Animaux de souche métropolitaine et étrangère
 (2) Abattages contrôlés
 (3) Estimation du Ministère de l'Agriculture français
 (4) Estimation des services de la D.G. VI.

Le poids moyen des porcs abattus est variable d'un Etat membre à l'autre : voisin de 80 kg dans les pays du Bénélux, environ 90 kg en Allemagne et en France et supérieur à 100 kg en Italie.

La production globale de viande porcine (abattage des animaux indigènes et importés vivants a été, en 1968, proche de 5,4 millions de tonnes.

Tableau 68 Production nette de viande porcine dans la C.E.E.

en 1.000 to			
1 9 6 5	1 9 6 6	1 9 6 7	1 9 6 8
4.836	4.768	5.022	5.442
-----	- 1,4 %	+ 5,3 %	+ 8,3 %

.../...

b) Consommation

La consommation totale et par tête de la viande de porc dans la Communauté a évolué d'une manière régulière et constante. Pour la campagne 1967-1968, elle a été d'environ 24 kg par tête.

La situation en matière d'approvisionnement en viande de porc pour la campagne 1967/68 montrait un degré d'autoapprovisionnement de 100 %. Les Pays-Bas étaient particulièrement excédentaires (197,6 %), ainsi que la Belgique (134,9 %), tandis que l'Allemagne (95,0 %), la France (88,7 %), l'Italie (84,0 %) marquaient un déficit d'approvisionnement.

Pour la campagne en cours (1968-1969) le degré d'autoapprovisionnement sera moins important comme conséquence logique de la variation cyclique du marché des porcs.

Tableau 69 Consommation de viande porcine par an (1)

	totalé en Mio t	par tête en kg
1957/58	3,2	19,2
1962/64	3,7	20,7
1964/65	4,0	22,2
1965/66	4,1	22,7
1966/67	4,2	22,8
1967/68	4,3	23,2

(1) Les chiffres concernent la viande sans graisse

Source : O.S.C.E.

.../...

II. Evolution des échangesc) Echanges intra-communautaires

Les échanges intra-communautaires se sont encore développés notamment après la mise en vigueur de l'organisation commune de marché le 1.7.1967. En particulier en ce qui concerne la viande de porc à l'état frais les échanges intra-communautaires ont atteint environ 180.600 to en 1968. On a également constaté une augmentation en ce qui concerne les porcs vivants, ainsi que le saindoux, les saucisses et les autres préparations à base de viande. Par contre le commerce du lard a reculé. Dans l'ensemble les échanges intra-communautaires ont augmenté de 265,9 milliers de tonnes en 1967 à 367,4 milliers de tonnes en 1968.

Tableau 70 Evolution des échanges intra-C.E.E. (1)

(sur base des importations)

1.000 to

	1962	1964	1966	1967	1968
Porcs vivants	18,7	46,3	24,3	50,8	75,7
Viandes fraîches	52,8	85,9	112,0	129,2	180,6
Viandes séchées ou fumées				2,1	3,3
Abats	-	-	-	21,1	20,1
Lard	-	-	-	12,0	9,5
Saindoux	47,9	39,3	36,0	20,4	34,3
Saucisses	2,8	4,0	8,7	8,4	11,8
Conserves	12,2	18,4	21,6	21,9	32,1
T o t a l	-	-	-	265,9	367,4

(1) Voir aussi annexe, tableau II.

Observation : Les données pour 1967 et 1968 ne contiennent que les produits tombant directement sous le règlement no. 121/67. Pour cette raison la comparabilité avec les années précédentes n'est pas possible.

b) Evolution des échanges avec les pays tiers

Le bilan export - import est pour l'essentiel équilibré. Les importations, considérées à long terme, correspondent quantitativement environ aux exportations. Le bilan change d'une année à l'autre conformément à l'offre cyclique et à l'évolution cyclique des prix dans la Communauté.

Le recul des importations en 1967 et en 1968 s'explique du fait de l'offre relativement importante dans la Communauté, celle-ci a même conduit à une augmentation des exportations.

Tableau 71 : Evolution des importations et des exportations dans la CEE - secteur de la viande de porc.

(en milliers de tonnes)

Années	1964	1965	1966	1967	1968
Importations	217	260	270	223	185
Exportation	198	230	211	209	261

L'évolution du commerce extérieur en ce qui concerne chacun des produits du secteur de la viande de porc ressort des annexes III et IV. (Comme à partir de 1967 il y est une modification des positions statistiques, les chiffres indiqués dans le rapport précédent ne sont plus comparables entièrement).

Alors que les importations ont surtout lieu en porcs vivants, viandes de porc fraîche et abats, les principaux produits exportés sont surtout le saindoux, les saucisses et les conserves.

Les principaux pays importateurs sont la République fédérale, la France, et l'Italie alors que les exportations sont effectuées en premier lieu par les Pays-Bas, en ce qui concerne le saindoux également par la France, l'Italie et l'Union belg -luxembourgeoise.

.../...

Parmi les principaux partenaires commerciaux on compte ..
comme fournisseurs: le Danemark, la Suède, les U.S.A., la Zone d'occupation
soviétique, la Pologne, la Yougoslavie,
la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie et la Chine;
comme destinataires: la Grande Bretagne, les U.S.A., l'Autriche, la
Suisse, Cuba et la Pologne.

.../...

III. Situation sur le marché mondial

La demande de viande de porc augmente de façon générale dans le monde, en particulier dans les pays où le niveau de vie augmente. La production se développe d'une façon correspondante.

Dans les sept pays de l'AELE la production a augmenté de 1967 à 1969 de façon continue et d'une manière correspondant au développement de la consommation et des possibilités d'exportation.

Tandis que l'offre a légèrement reculé en 1968 en URSS, la production des autres pays européens du Bloc de l'Est en particulier de la Hongrie et de la Roumanie a continué d'augmenter.

Généralement on peut s'attendre que les Pays tiers seront dans la mesure de compléter la production plus faible prévue pour 1969/70 dans la CEE.

IV. Les prix

Après le creux cyclique des prix début 1968 qui a été accentué par la baisse saisonnière, les prix ont monté de façon continue à partir du milieu de 1968.

Cette augmentation se poursuivra de façon prévisible jusqu'à la fin de 1969, abstraction faite d'une légère baisse saisonnière en printemps 1969. (cf. graphique n° 5).

A partir de 1970 on peut s'attendre à nouveau à une baisse générale.

Les prix moyens annuels ont évolué ainsi sur les marchés représentatifs :

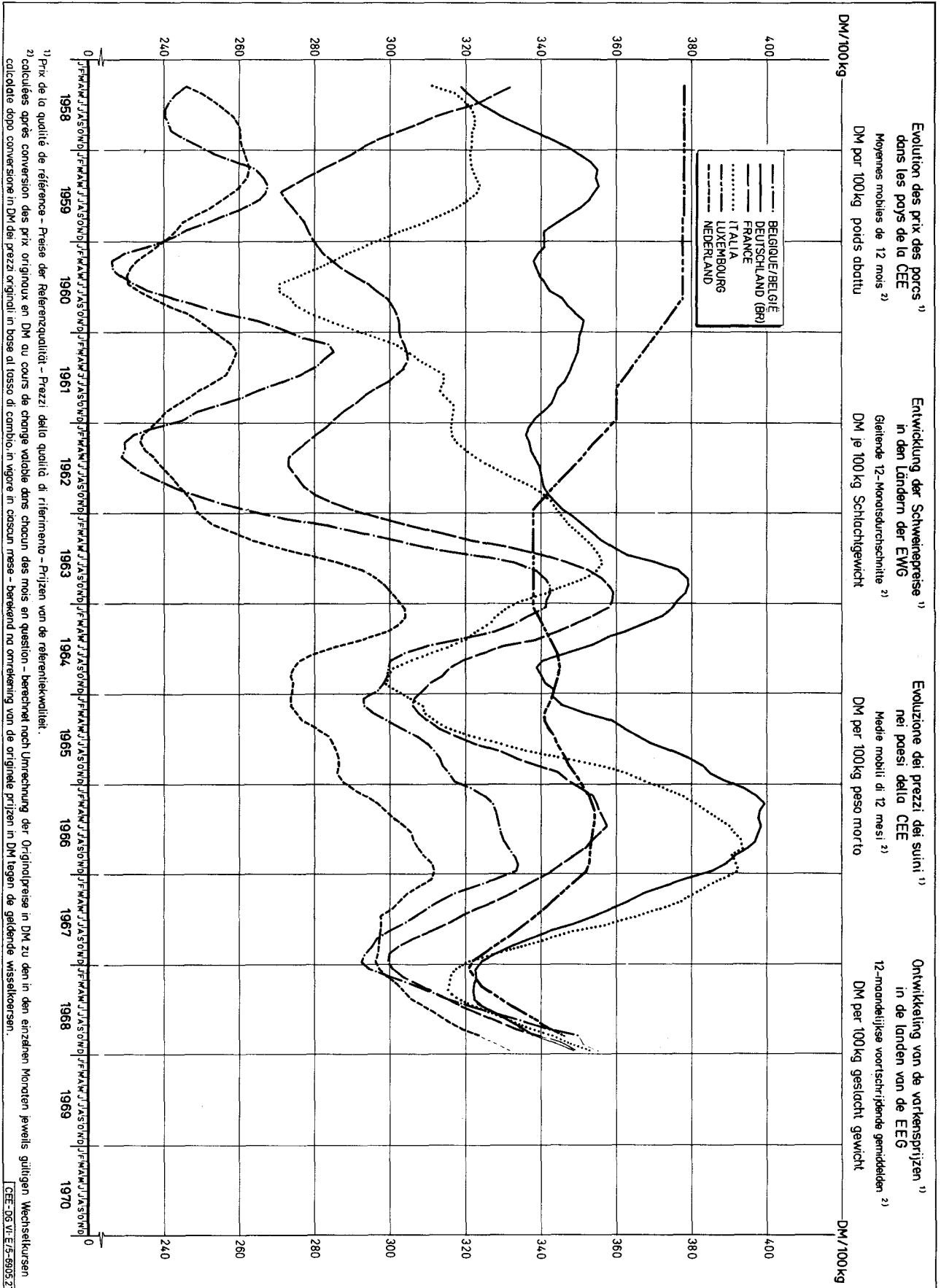
(en UC/100 kg mort)

Années	1965	1966	1967	1968	1969 (3mois)
Prix	80,75	89,00	82,50	79,75	91,00

Il est à remarquer que le prix moyen constaté à long terme sur les marchés correspondant au corn-hog-ratio s'établit à environ 80,00 - 82,50 UC/100 kg poids mort.

En outre les prix évoluent dans tous les Etats membres de façon parallèle et se sont rapprochés de plus en plus notamment depuis le 1er juillet 1967.

De plus on peut constater que l'écart entre les prix des parties grasses de porc d'un côté et des parties maigres d'autre part continue d'augmenter.



¹⁾ Prix de la qualité de référence - Preise der Referenzqualität - Prezzi della qualità di riferimento - Prijzen van de referentiekwaliteit.

²⁾ Calculées après conversion des prix originaux en DM au cours de change valable dans chacun des mois en question - Berechnet nach Umrechnung der Originalpreise in DM zu den in den einzelnen Monaten jeweils gültigen Wechselkursen
calcolate dopo conversione in DM dei prezzi originali in base al tasso di cambio in vigore in ciascun mese - berekend na omrekening van de originele prijzen in DM tegen de geldende wisselkoersen.

Graphique 5

V. Mesures de soutien de marché

Les prix relativement bas de 1967 et 1968 ont amené la Commission à prendre les mesures de soutien suivantes :

A partir d'octobre 1967, lorsqu'il a été constaté que les prix franco-frontière des produits importés se situaient en-dessus du prix d'écluse, la Commission a fixé des montants supplémentaires à l'importation conformément à l'article 13 du règlement no. 121/67/CEE. Les montants supplémentaires, qui furent modifiés de façon continue en fonction de la situation du marché, ont pu être abolis en octobre 1968.

Afin d'utiliser toutes les possibilités d'exportation on a durant l'année 1968 examiné et adapté à plusieurs reprises les restitutions de certains produits à la situation du marché.

A la fin d'avril de l'année 1968, lorsque les prix de marché tombaient en dessous du prix de base, on a pris des mesures d'intervention sous forme d'achats effectués par les organismes d'intervention.

(cf. règlement no. 469/68 de la Commission).

Les achats effectués durant la période d'intervention du 29.4 au 10.8.1968 concernaient les carcasses de porc de la classe B de la grille communautaire de classement des carcasses de porc.

Le prix d'achat a été fixé à 90 % du prix de base.

Les quantités mises en stock, à savoir 2.138 tonnes pour la plupart en Allemagne et en Italie, étaient relativement faibles.

Cependant il faut constater que, malgré ces faibles quantités l'intervention a conduit à un soutien et une reprise des prix, de telle sorte que les premières mesures d'intervention sur le marché du porc peuvent être considérées comme satisfaisantes.

Ces mesures auraient été plus efficaces encore, si la constatation des prix de marché avait permis de déclencher l'intervention quelques semaines plus tôt qu'elle a été déclenchée.

Pour cela il est nécessaire d'examiner le système de constatation des prix de référence en fonction desquels les mesures d'intervention sont déclenchées, dans le sens de la proposition présentée en 1967 par la Commission.

.../...

Après que les prix se sont repris durant le 2ème semestre de 1968, il a été possible d'écouler sur le marché, durant les mois de novembre 1968 à janvier 1969, à des prix relativement élevés, les quantités stockées.

Les produits achetés à ^{UC} 73,75^{DM}/100 kg ont pu, pour la plus grande partie, être écoulés, en raison de l'amélioration de la situation du marché, à un prix d'environ ^{UC} 77,50^{DM}/100 kg, malgré la dépréciation due au stockage.

Les quantités stockées en Italie ont dû être vendues à des prix plus faibles pour des raisons de police sanitaire. A cause d'un réveil de la peste porcine qui s'était manifestée peu avant le début des interventions, les carcasses ne pouvaient pas circuler librement dans la Communauté.

Les quantités déstockées ont contribué, de façon importante, à limiter la montée des prix constatée à la fin de l'année 1968.

VI. Prévisions pour l'année à venir

En rapport avec le développement économique qui devrait se poursuivre encore, et qui s'accompagne d'un relèvement du pouvoir d'achat, la demande de viande de porc va continuer d'augmenter.

Vu que, face à cette demande en augmentation on trouve une offre relativement stationnaire, on peut s'attendre à des prix relativement élevés en 1969/70 de telle sorte qu'éventuellement, durant le deuxième semestre de 1969, des mesures temporaires prises conformément à l'article 11 du règlement n° 121/67, soient nécessaires, dans la mesure où le manque de l'offre n'est pas couvert par les importations.

Il n'est pas exclu que malgré l'offre plus faible en raison du cycle, le degré d'auto-approvisionnement de la Communauté évoluera à long terme autour de 100.

.../...

Tableau I

Annexe

Evolution des effectifs de cheptel porcin dans la C.E.E.

P a y s	Q = 1.000 têtes								
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968(prov)
Allemagne	15.787	17.218	16.869	16.643	18.146	17.723	17.682	19.033	18.732
France	8.603	9.217	9.080	8.967	9.043	9.238	9.840	10.694	10.584
Italie	4.335	4.478	4.684	5.029	5.409	5.176	5.292	6.200	7.298
Pays-Bas	2.934	3.187	3.156	3.022	3.525	3.987	4.079	4.540	4.861
Belgique	1.579	1.882	1.859	1.563	1.745	1.885	2.117	2.392	2.412
Luxembourg	119	(113)	(124)	104	(111)	(117)	127	(127)	117
C.E.E.	33.357	36.095	35.772	35.328	37.979	38.126	39.137	42.986	44.004
Evolution en % par rapport à l'année précédente		+ 8,2	- 0,9	- 1,2	+ 7,5	+ 0,3	+ 2,6	+ 9,8	+ 2,4

Source: OSCE

De 1960 à 1967 (page 38 Statistique Agricole 1968 no 7);

Pour 1968 résultats des enquêtes effectuées au 1er décembre 1968 en application de la Directive no 68/161/CEE;

Tableau II - Evolution des échanges intracommunautaires
(sur la base des importations)

Produits	Années	tonnes						
		Allem.	France	UEBL	Pays-B.	Italie	CEE	
<u>Porcs vivants des espèces domestiques, autres que reproducteurs de race pure</u> Jusqu'en 1966 inclus: également animaux reproducteurs de race pure et sangliers	1962	8737	3058	-	-	6895	18.690	
	1963	2562	15156	13	-	7969	25.700	
	1964	1495	43483	1350	-	23	46.351	
	1965	6727	30685	7223	7	26	44.670	
	1966	5556	13531	4768	35	472	24.362	
	1967	6108	34539	5293	1607	3284	50.831	
	1968	8348	59681	6924	101	668	75.722	

	<u>Viandes de porc fraîches réfr., cong., salées ou en saumure</u> Jusqu'en 1966 inclus: contenant également viandes séchées ou fumées	1962	38732	2728	353	79	10909	52.801
		1963	24320	35384	8068	1685	10946	80.403
1964		14668	52288	13608	1263	4073	85.900	
1965		30615	57827	20222	1015	3131	112.810	
1966		29258	54353	15284	255	12800	111.950	
1967		30183	55122	8465	306	35075	129.151	
1968		43382	105106	5126	814	26175	180.603	

<u>Viandes séchées ou fumées</u>	1962 - 1966	les chiffres sont inclus dans la position "viandes fraîches"						
	1967	678	1245	85	99	28	2.135	
	1968	892	2136	165	119	14	3.326	

<u>Abats de porcs frais, réfr., cong., salés ou en saumure, séchés ou fumés</u>	1962 - 1966	les chiffres ne sont pas disponibles séparément d'autres viandes						
	1967	6680	3294	10919	184	3	21.080	
	1968	5707	4063	9784	491	20	20.065	

<u>Lard, y compris la graisse de porc non pressée ni fondue, à l'excl. du lard conten. des part. maigres (entrelardés), frais, réfr., cong., salé ou en saum., séché ou fumé</u>	1962 - 1966	les chiffres ne sont pas disponibles séparément d'autres viandes						
	1967	7853	584	1720	968	874	11.999	
	1968	3113	1529	2028	2761	100	9.531	

.../..

Tableau II (suite)

Produits	Années						tonnes
		Allem.	France	UEBL	Pays-B.	Italie	CEE
<u>Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues</u>	1962	29353	16	16933	1561	21	47.884
	1963	19657	2429	16741	2590	3563	44.981
	1964	14112	3459	18447	2299	987	39.304
	1965	11675	3158	27698	1416	55	44.002
	1966	13965	3141	16596	1854	428	35.984
	Jusqu'en 1966 inclus: contenant graisse de volaille pressée ou fondues et graisse de porc et de volaille non pressée ni fondue	1967	1783	5	14786	3818	10
	1968	816	140	22284	11088	-	34.328
<u>Saucisses, saucissons et similaires de viandes, d'abats ou de sang</u>	1962	580	939	700	504	102	2.825
	1963	876	966	701	1284	183	4.010
	1964	1435	1568	668	2000	89	5.760
	1965	2221	1899	732	2073	106	7.031
	1966	2964	2166	884	2573	158	8.745
	Jusqu'en 1966 inclus: de toutes espèces de viande	1967	3874	772	898	2751	69
	1968	5986	1453	1296	2923	135	11.793
<u>Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats</u>	1962	6371	2327	1218	818	1451	12.185
	1963	7343	1586	2092	1091	4022	16.134
	1964	8690	2388	2797	1676	2899	18.450
	1965	8976	2933	3966	2544	1419	19.838
	1966	11147	3432	3111	2659	1246	21.595
	Jusqu'en 1966 inclus: préparations et conserves de toutes espèces de viande	1967	11555	4145	2699	2331	1153
	1968	19217	5583	2956	2763	1596	32.115

Observation: Les données pour 1967 et 1968 ne contiennent que les produits tombant directement sous le règlement no 121/67. Pour cette raison la comparabilité avec les années précédentes n'est pas possible.

Tableau IIIEvolution des importations dans la CEE des produits du secteur porcin en provenance des pays tiers (en tonnes)

	<u>1967</u>	<u>1968</u>
<u>Porcs vivants</u> autres que reproducteurs de race pure	30.246	30.741
<u>Viandes de porc fraîches, réfrigérées, congelées, salées ou en saumure</u>	111.872	73.241
<u>Viandes de porc séchées ou fumées</u>	351	522
<u>Abats de porcs frais, réfrigérés, conge- lés, salés ou en saumure, séchés ou fumés</u>	45.258	41.515
<u>Lard, y compris la graisse de porc non pressée ni fondue, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardés), frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé</u>	1.026	1.682
<u>Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues</u>	10.361	15.996
<u>Saucisses, saucissons et similaires de viandes, d'abats ou de sang</u>	2.852	2.941
<u>Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats</u> (réservés)	20.638	18.503
TOTAL	<u>222.604</u> =====	<u>185.141</u> =====

Source: Statistiques nationales du Commerce extérieur
 Pour les Pays-Bas: Productschap voor Vee en Vlees +
 " " Margarine, Vetten en Oliën

Tableau IV

Evolution des exportations de la CEE des produits du secteur porcin à destination des pays tiers (tonnes)

	<u>1967</u>	<u>1968</u>
<u>Porcs vivants</u> autres que reproducteurs de race pure	407	96
<u>Viandes de porc fraîches, réfrigérées, congelées, salées ou en saumure</u>	14.645	12.598
<u>Viandes de porc séchées ou fumées</u>	1.341	2.575
<u>Abats de porcs</u> frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	1.451	1.544
<u>Lard, y compris la graisse de porc</u> non pressée ni fondue, à l'exclu- sion du lard contenant des parties maigres (entrelardés), frais, ré- frigéré, congelé, salé ou en sau- mure, séché ou fumé	2.323	874
<u>Saindoux et autres graisses de porc</u> pressées ou fondues	90.969	139.335
<u>Saucisses, saucissons et simi- laires de viandes, d'abats ou de sang</u>	11.105	10.992
<u>Autres préparations et conserves</u> de viandes ou d'abats	86.271	92.919
TOTAL	<u>208.512</u> =====	<u>260.933</u> =====

Sources: Statistiques nationales du commerce extérieur

Pour les Pays-Bas: Productschap voor Vee en Vlees. +

" " Margarine, Vetten en Oliën

9. OEUFSA. OEUFS EN COQUILLEI) Situation de l'approvisionnementa) Production

Bien que l'effectif de poules pondeuses dans les six Etats membres ne soit pas encore connu avec certitude, pour la difficulté d'établir des recensements valables, la production d'oeufs en coquille s'évalue avec une plus grande précision grâce à la concentration de la production et aux relevés d'oeufs mis en incubation.

En effet, depuis quelques années, des indications de plus en plus précises sont fournies par les Etats membres concernant les mises en incubation d'oeufs à couver et le nombre de poussins commercialisés, ce qui permet de dégager dans une certaine mesure, la réaction des producteurs à l'égard de l'évolution des prix sur les marchés et l'orientation de la production à court terme.

L'examen de l'évolution du cheptel et de l'évolution des mises en incubation d'oeufs à couver permet de dégager les considérations suivantes (tableaux 72 et 73).

Tableau 72 Evolution du cheptel de poules pondeuses dans la CEE
(1966- 1968)

Etats membres	1966	1967	1968	million d'unités	
				1967/ 1966 %	1968/ 1966 %
U.E.B.L.	12,3	12,9	13,4	+ 4,9	+ 8,9
Allemagne	64,0	66,9	67,3	+ 4,8	+ 5,2
France (estimation)	70,0	70,0	70,0	-	-
Italie	94,0	100,0	103,0	+ 6,4	+ 9,6
Pays-Bas	25,8	22,5	22,6	-12,8	-12,4
Total	266,1	272,3	276,3	+ 2,3	+ 3,8

Tableau 73 Evolution des mises en incubation d'oeufs à couver de
race de ponte dans la CEE

(1966-1968)

000 pièces

Etats membres	1966	1967	1968	1967/ 1966 %	1968/ 1966 %
U.E.B.L.	23.600	28.100	34.600	+ 19,1	+ 46,6
Allemagne	137.000	143.000	138.000	+ 2,9	+ 0,7
France	58.000	63.000	60.500	+ 8,6	+ 4,3
Italie	-	41.000	44.000	-	+ 7,3
Pays-Bas	38.800	41.600	42.500	+ 7,2	+ 9,5
Total	-	316.700	319.600	-	+ 0,6

1. En ce qui concerne le cheptel :

augmentation du cheptel de poules pondeuses dans tous les Etats membres sauf aux Pays-Bas où l'entité du cheptel est stable sur les niveaux de 1967.

2. En ce qui concerne les mises en incubation des oeufs de race de ponte : augmentation du nombre d'incubations notamment en Belgique et aux Pays-Bas; l'Allemagne manifestant un léger recul par rapport à 1967.

La comparaison des chiffres (tableau 74) représentant les productions 1968 (chiffres provisoires), 1967 et 1966 dans les six Etats membres fait ressortir :

- une augmentation sensible en Allemagne en 1967, avec stabilisation de la production en 1968;
- une augmentation en Belgique/Luxembourg et en Italie;
- une stabilité de la production en France;
- une reprise de la production aux Pays-Bas.

Finalement, on peut chiffrer à 2,326 millions de tonnes la production totale 1968 contre 2,295 millions de tonnes en 1967 et 2,216 millions de tonnes en 1966, soit pour l'ensemble de la Communauté, une augmentation de 5 % par rapport à 1966.

./.

Tableau 74 Production oeufs en coquille - Import - Export

(1966 - 1968)

milliers de tonnes

	1966	1967	1968 (2)	1967/ 1966 %	1968/ 1966 %
<u>Belgique/Luxembourg</u>					
production (1)	173,1	182,0	195,0	+ 5,1	+ 11,2
importation	0,2	0,2	0,4	-	+2fois
exportation	25,3	32,9	50,0	+ 30,0	+ 98,0
<u>Allemagne</u>					
production (1)	742,0	794,0	799,0	+ 7,0	+ 7,7
importation	87,9	72,4	93,8	- 17,6	+ 6,7
exportation	0,2	0,5	1,8	+2fois	+9fois
<u>France</u>					
production (1)	558,0	592,0	580,0	+ 6,1	+ 3,9
importation	6,8	4,3	12,2	- 36,8	+ 79,4
exportation	2,9	3,0	4,2	+ 3,4	+ 44,8
<u>Italie</u>					
production (1)	505,3	517,0	530,0	+ 2,3	+ 4,9
importation	21,0	17,2	16,2	- 18,1	- 22,9
exportation	0,7	0,4	0,4	- 42,9	- 42,9
<u>Pays-Bas</u>					
production (1)	238,3	210,0	222,0	- 11,9	- 6,8
importation	0,7	6,6	9,0	+	+ 36,4 ⁽³⁾
exportation	66,3	47,1	60,2	- 29,0	- 9,2
<u>Total C.E.E.</u>					
production	2216,7	2295,0	2326,0	+ 3,5	+ 4,9
importation (pays tiers)	36,2	25,2	26,2	- 30,4	- 27,6
exportation (pays tiers)	11,0	5,3	9,7	- 51,8	- 11,8

(1) Production - nombre d'oeufs x 57,5 grammes.

(2) Provisoire.

(3) 1968/1967.

Sources: Elaboration DG,VI.

O.C.D.E. d'après données nationales de comptabilité économique agricole.

./.

b) Consommation

La consommation totale est en constante augmentation pour des motifs démographiques, mais le taux de la consommation, après une progression régulière dans tous les Etats membres de 1955 à 1965, semble se stabiliser lors des dernières années. La productivité restant en augmentation régulière ainsi que l'amélioration constante dans l'organisation de la collecte et de la distribution des oeufs, pourraient créer les conditions pour favoriser un plus grand débouché pour ce produit.

Consommation d'oeufs (en kg/tête)

	<u>1955/56</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68</u> ⁽²⁾
Belgique/Luxembourg	13,0	13,6	13,5	13,3
Allemagne	10,0	13,7	14,2	14,5
France	10,1(1)	11,6(1)	12,0(1)	12,0
Italie	7,8	9,7	9,4	9,7
Pays-Bas	9,9	12,0	11,6	11,9

(1) Estimation - (2) Provisoire

Source : Elaboration DG. VI.

Le degré d'auto-provisionnement, établi sur la base des chiffres provisoires 1968, s'élève dans les pays de la Communauté comme suit :

Belgique/Luxembourg	134,1 %
Allemagne	89,7 %
France	98,6 %
Italie	97,1 %
Pays-Bas	129,9 %
C.E.E.	± 99,0 %

II Echanges commerciaux

Les échanges intracommunautaires ont été favorisés par la suppression des prélèvements à l'importation à dater du 1er juillet 1967. La suppression du marquage des oeufs (pays d'origine), également à partir de cette date, a eu un effet dans le même sens. Les chiffres

./.

mentionnés au tableau 75 traduisent l'évolution des importations dans les Etats membres. Ainsi, on peut noter que malgré la diminution du volume global des importations en Allemagne et en Italie, l'approvisionnement de ces deux Etats membres par des produits de la C.E.E. est relativement plus élevé en 1967 qu'en 1966.

Au cours de l'année 1968 cette tendance est confirmée en Allemagne.

Importations en Allemagne

1966 provenance CEE	: 81,3 %
1967 provenance CEE	: 84,6 %
1968 provenance CEE	: 88,6 %

Importations en Italie

1966 provenance CEE	: 9,0 %
1967 provenance CEE	: 22,4 %
1968 provenance CEE	: 12,1 %.

Les échanges avec les pays tiers ont été marqués par une régression des importations et des exportations. Le degré d'auto-provisionnement très élevé des Etats membres laisse peu de place à des importations, tandis que d'autre part l'excès de l'offre sur le marché mondial s'accompagne de prix très bas que les exportateurs communautaires ne peuvent concurrencer (tableau 75).

Les prix d'offre étant constamment inférieurs au prix d'écluse au cours de l'année 1968, il a été perçu en permanence un montant supplémentaire qui a varié entre 0,05 UC/kg et 0,23 UC/kg. Ce montant a été appliqué vis-à-vis de tous les pays tiers pendant certaines périodes, tandis qu'il a été différencié à d'autres moments.

III. Situation sur le marché mondial

Les disponibilités sont considérables et les prix d'offre qui résultent du déséquilibre entre l'offre et la demande ont été évoqués plus haut.

La permanence et le niveau souvent très élevés des montants supplémentaires amènent certains pays tiers à considérer l'intérêt bien compris que peut présenter la garantie de respecter le prix d'écluse

et la non perception de ce montant supplémentaire. Au cours de l'année 1967, l'Australie est venue se joindre aux trois autres pays exportateurs (Pologne - Finlande et république d'Afrique du Sud) bénéficiant déjà des dispositions de l'article 8 du règlement n° 122 (anciennement art. 6 du règlement n° 21).

IV. Les prix

Les prix 1965-1966, 1967 et 1968 à la production marquent un recul sensible.

Prix à la production

(sauf France et Luxembourg : prix de gros à la vente)
en UC.

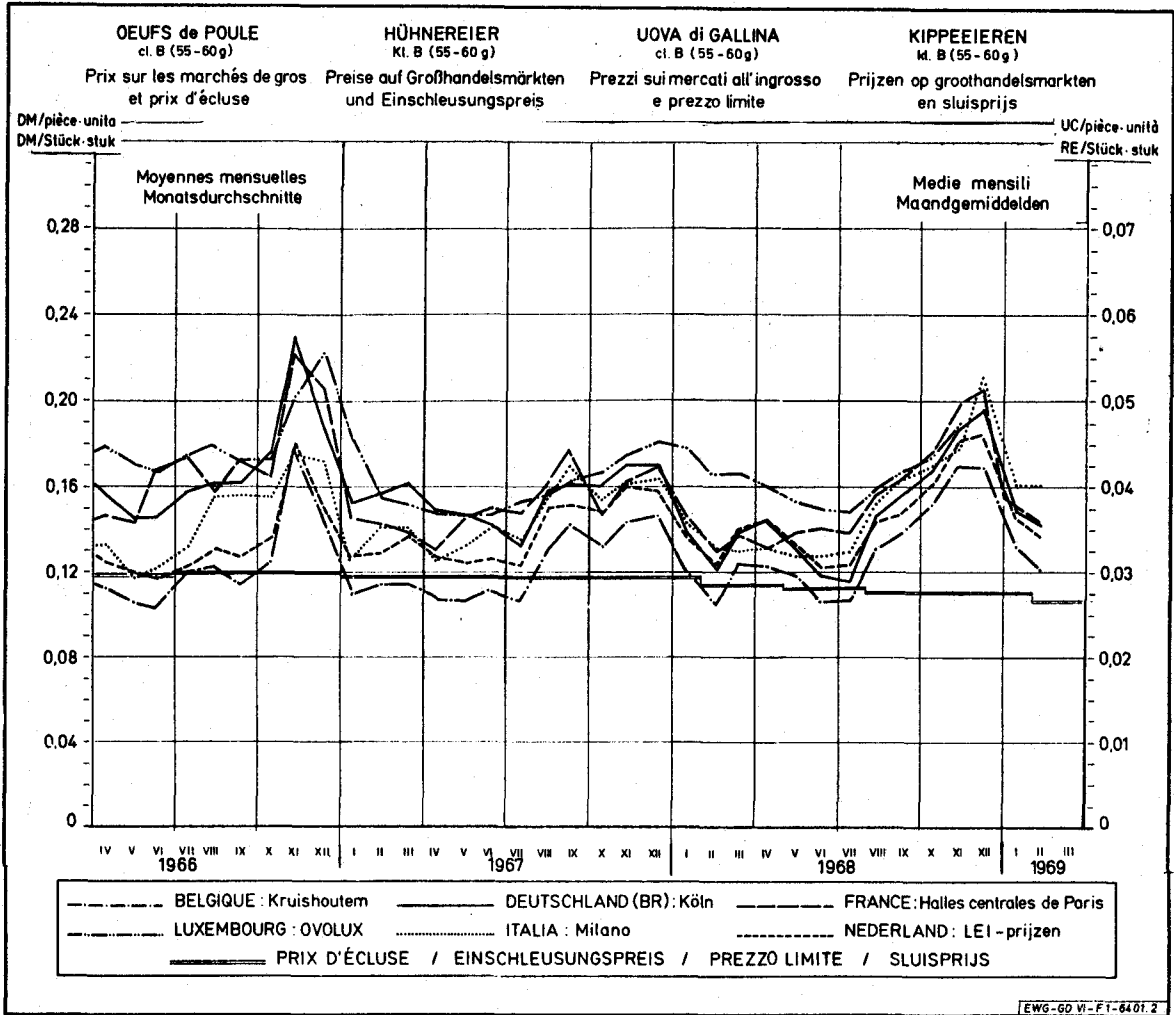
	1965	1966	1967	1968
Belgique	0,0370	0,0298	0,0295	0,0285
Allemagne	0,0453	0,0408	0,0375	0,0356
France	0,0455	0,0423	0,0378	0,0388
Italie	0,0413	0,0338	0,0345	0,0350
Luxembourg	0,0480	0,0458	0,0403	0,0422
Pays-Bas	0,0350	0,0298	0,0308	0,0303

Source : Belgique : Ministère de l'Agriculture -Mercuriales
 Allemagne : B.M.L.
 France : Halles de Paris
 Italie : Forlì - Chambre de Commerce
 Luxembourg : Prix de gros à la vente
 Pays-Bas : Producentprijns (L.E.I.)

A noter un rapprochement sensible des prix dans les Etats membres si l'on considère notamment que les prix mentionnés pour la France et le Luxembourg doivent être corrigés, en baisse, pour les ramener à des prix de gros (graphiquen° 6).

Le fléchissement des prix constatés en 1967 par rapport aux années précédentes se poursuit au cours des premiers sept mois de 1968, mais une nette amélioration des prix est constatée sur les marchés de la C.E.E. durant la partie restante de l'année. Cette amélioration a atteint son maximum au mois de novembre .

./.



Graphique 6

Face à ces fluctuations des prix, les milieux professionnels ont essayé de réagir par la création d'organismes pouvant mieux discipliner la production pour lui permettre de s'adapter aux exigences du marché (groupement de producteurs, concentration des centres de collecte, centralisation des bureaux de débouchés avicoles, ...).

B. PRODUITS D'OEUFS

Contrairement à la situation existant dans le secteur des oeufs, la Communauté reste importatrice nette et importante de produits d'oeufs. Ceci est imputable au fait que l'Italie et l'Allemagne, quoique ayant développé récemment une industrie spécialisée (voir tableau 76), restent tributaires des importations aussi bien des autres pays membres que des pays tiers.

Le volume des besoins dans la Communauté ne semble pas beaucoup varier (voir tableaux 77 et 78).

Le commerce mondial, fortement influencé par des offres en provenance des pays à commerce d'Etat ou centralisé, était caractérisé en 1968, comme les années précédentes, par des prix d'offre de plus en plus bas.

En conséquence, l'écart des prix à l'intérieur et à l'extérieur augmente régulièrement. Afin de ne pas perturber la production indigène et la marche intérieure, il a constamment été fait appel à l'application du régime des prélèvements supplémentaires lors de l'importation.

Dans ces circonstances, la production indigène, étant obligée de s'approvisionner en matière première sur les marchés de la Communauté, ne peut guère trouver des débouchés à l'extérieur de la Communauté, les montants de restitution étant limités. La participation au commerce mondial par des industriels de la Communauté a tendance à se faire en recourant au système de trafic de perfectionnement.

Tableau 76 Production produits d'oeufs en 1968

	tonnes				
	U.E.B.L.	Allemagne ⁽¹⁾	France ⁽¹⁾	Italie	Pays-Bas ⁽¹⁾
Oeufs entiers liquides ou congelés	2.502	2.849	11.143	12.550	6.539
Ceufs entiers séchés	-	157	-	-	764
Jaunes d'oeufs liquides ou congelés	1.500	1.114	4.207	500	4.282
Jaunes d'oeufs séchés	-	130	235	-	764
Ovoalbumine liquide ou congelée	2.900	1.304	-	750	6.903
Ovoalbumine séchée	-	102	23	-	291

(1) Noté - Allemagne : y compris trafic de perfectionnement.

France : année 1967.

Pays-Bas : année 1967 y compris trafic de perfectionnement.

Tableau 77 Exportations de produits d'oeufs (usages alimentaires)
(1966 - 1967)

Produits et destinations	tonnes									
	U.E.B.I.		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Oeufs entiers liquides ou congelés	414	673	75	198	60	375	51	20	4765	4827
	-	-	4	10	25	8	1	-	1033	1632
	414	673	75	208	85	382	52	20	5798	6459
Oeufs entiers séchés	-	28	-	-	-	-	-	-	(B)	(B)
	-	20	103	-	-	1	-	-	-	-
	-	48	103	-	-	1	-	-	-	-
Jaunes liquides	427	715	-	6	1629	1919	5	5	(B)	(B)
	103	11	-	1	180	-	10	13	(B)	(B)
	530	726	-	-	1809	1919	15	18	-	-
Jaunes congelés	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(B)	(B)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1	-	71	74	345	95	-	-	(B)	(B)
Jaunes séchés	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	1	-	71	74	-	-	-	-	-	-
	1	-	71	75	345	95	-	-	-	-

(A) Ensemble avec jaunes liquides.

(B) Ensemble avec oeufs entiers. Statistique unique pour produits liquides, congelés et séchés.

Source : Elaboration DG. VI.

Tableau 78

Importations de produits d'oeufs (usages alimentaires)
(1966 - 1967)

Produits et origines	tonnes												
	U.E.B.L.		Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		1967	1967	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967			
Oeufs entiers liquides ou congelés													
C.E.E.	16	46	2019	2202	743	227	290	1139	130	507	1967	1967	
Pays tiers	9	-	423	17	621	2	2383	1886	3037	2724			
Total	25	46	2442	2219	1364	229	2673	3025	3167	3231			
Oeufs entiers séchés													
C.E.E.	13	26	136	165	29	22	5	4	-	4			
Pays tiers	1	4	337	478	8	5	83	73	109	15			
Total	14	30	473	643	37	27	88	77		19			
Jaunes liquides													
C.E.E.	81	93	1404	4287	10	12	27	166	178	309			
Pays tiers	11	-	861	684	34	12	2542	2374	25	215			
Total	92	93	2265	4971	44	24	2569	2540	203	524			
Jaunes congelés													
C.E.E.	(A)	(A)	1720	(A)	-	20	(A)	(A)	(A)	(A)			
Pays tiers			1085		-	-							
Total			2805			20							
Jaunes séchés													
C.E.E.	26	16	389	664	-	1	6	-	(A)	(A)			
Pays tiers	9	10	2658	2099	21	5	75	64	(A)	(A)			
Total	35	26	3047	2763	21	6	81	64					

(A) Ensemble avec jaunes liquides.

Source : Elaboration DG. VI.

10. VIANDE DE VOLAILLE

I. Situation de l'approvisionnement

a) Production

La production du poulet de chair et dans certains cas du canard et de la dinde s'est fortement spécialisée dans les entreprises souvent intégrées (aliments du détail - couvoirs - abattoirs).

L'adaptation de ces unités de production organisée dans des structures plus modernes continue de se développer.

La comparaison des chiffres représentant les productions 1966, 1967 et 1968 (tableau 79) fait apparaître une augmentation sensible de cette production globale (toutes volailles y compris les volailles fermières) qui passe de 1,442 millions de tonnes en 1966 à 1,604 millions de tonnes en 1968, soit une augmentation de 10 % environ qui ne peut être imputée aux seuls poulets, compte tenu de l'essor de la production de la dinde en Italie, aux Pays-Bas et en France.

Malgré les tentatives d'adaptation de l'offre à la demande, il est à remarquer qu'au cours de l'année 1967 on a assisté à une production essentiellement excédentaire qui a été à la base des difficultés d'écoulement. Par contre, au cours de l'année 1968, un meilleur équilibre s'est établi sur le marché.

b) Consommation

Outre l'augmentation constante du nombre de consommateurs de la Communauté, on peut s'attendre à une augmentation parallèle du taux de consommation par tête. En effet, des efforts sont en cours, visant à diversifier les volailles présentées au consommateur et à étendre la gamme des produits présentés (parties de volailles - plats cuisinés, etc...)

L'écart considérable qui sépare le prix de la viande de volaille, notamment celle du poulet, du prix de la viande de boucherie, explique en partie cette augmentation de la consommation.

Tableau 79 Production viande de volailles - Import - Export

(1966 - 1968)

milliers de tonnes

	1966	1967	1968 (1)	1967/ 1966 %	1968/ 1966 %
<u>Belgique/Luxembourg</u>					
production	93,0	102,0	91,0	+ 9,7	- 2,2
importation	0,6	0,7	1,1	-	+2fois
exportation	23,7	28,9	23,2	+ 21,9	- 2,1
<u>Allemagne</u>					
production	176,0	204,0	210,0	+ 15,9	+ 19,3
importation	197,8	197,3	214,8	- 0,3	+ 8,6
exportation	1,3	1,3	1,5	-	+ 15,4
<u>France</u>					
production	610,0	640,0	680,0	+ 4,9	+ 11,5
importation	0,4	0,8	2,6	+2fois	+6,5fois
exportation	21,1	16,9	18,0	- 19,9	- 14,7
<u>Italie</u>					
production	388,0	375,0	410,0	- 3,4	+ 5,7
importation	4,5	6,2	3,5	+ 37,8	- 22,2
exportation	2,6	1,7	2,6	- 34,6	-
<u>Pays-Bas</u>					
production	176,0	196,0	213,0	+ 11,4	+ 21,0
importation	1,6	1,8	1,3	+ 12,5	- 18,8
exportation	113,7	131,2	158,1	+ 15,4	+ 39,1
<u>Total C.E.E.</u>					
production	1.443,0	1.517,0	1604,0	+ 5,1	+ 11,2
importation (pays tiers)	65,9	49,5	43,3	- 24,9	- 34,3
exportation (pays tiers)	21,0	20,1	21,5	- 4,3	+ 2,4

(1) Chiffres provisoires.

Sources : Elaboration DG. VI.O.C.D.E. d'après données nationales de comptabilité
économique agricole.

Consommation viande de volaille (en kg/tête)

	<u>1955/56</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>	<u>1967/68(1)</u>
Belgique/Luxembourg	4,3	10,2	10,2	10,5
Allemagne	1,7	6,3	6,8	7,1
France	7,0	11,3	12,3	12,6
Italie	1,7	7,4	7,4	8,1
Pays-Bas	0,5	4,4	4,5	4,7

(1) Chiffres provisoires.

Source : Elaboration DG. VI.

Le degré d'auto-approvisionnement établi sur la base des chiffres provisoires 1968, est le suivant :

Belgique/Luxembourg	132,1 %
Allemagne	49,6 %
France	102,3 %
Italie	99,8 %
Pays-Bas	379,0 %
C.E.E.	± 98,0 %.

II. Echanges commerciaux

La suppression des prélèvements intracommunautaires, à partir du 1er juillet 1967, a favorisé les échanges entre les Etats membres. Ces échanges sont passés de 140.000 tonnes en 1966 à 180.000 tonnes en 1968.

Les importations en Allemagne, principal importateur de la Communauté, en provenance des autres Etats membres se sont accrues de 138.000 tonnes en 1966 à 176.000 tonnes en 1968.

Le volume des échanges avec les pays tiers est en recul par rapport à 1966. La diminution des importations est due essentiellement à celle des importations en Allemagne, tandis que celle des exportations est la conséquence d'un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande sur le marché mondial. Les produits de la Communauté, poulets et canards abattus notamment, ne peuvent concurrencer sans de grosses difficultés les produits des pays tiers exportateurs et les marchés encore ouverts à l'importation sont très limités.

Les chiffres mentionnant l'évolution des importations et des exportations en 1966, 1967 et 1968 sont repris au tableau 80 .

IMPORTATIONS VOLAILLES ABATTUES (xx)

(en tonnes)

Tableau 80

	1966				1967 (x)				1968				
	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%
Allemagne	197.776	138.133	69,8	59.643	197.330	153.682	77,9	43.648	214.814	176.256	82,1	38.558	17,9
U.E.B.L.	609	188	30,9	421	654	206	31,4	448	1.074	506	47,1	568	52,9
France	392	139	35,5	253	786	414	52,7	372	2.632	1.455	55,3	1.177	44,7
Italie	4.538	141	3,1	4.397	6.197	2.084	33,6	4.113	3.544	1.134	32,0	2.410	68,0
Pays-Bas	1.636	492	30,1	1.144	1.841	942	51,2	899	1.332	759	57,0	573	43,0
C.E.E.	204.951	139.093	67,9	65.858	206.808	157.328	76,1	49.480	223.396	180.110	80,6	43.286	19,4

EXPORTATIONS VOLAILLES ABATTUES (xx)

(en tonnes)

	1966				1967 (x)				1968				
	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%
Allemagne	1.334	50	3,7	1.284	1.267	41	3,2	1.226	1.548	440	28,4	1.108	71,6
U.E.B.L.	23.743	23.064	97,1	679	28.857	27.374	94,9	1.485	23.157	21.903	94,6	1.254	5,4
France	21.147	10.157	48,0	10.990	16.917	7.991	47,2	8.926	18.001	10.113	56,2	7.888	43,8
Italie	2.551	2.286	89,6	265	1.659	1.540	92,8	119	2.569	2.418	94,1	151	5,9
Pays-Bas	113.716	105.929	93,2	7.787	131.167	122.817	93,6	8.350	158.053	146.984	93,0	11.069	7,0
C.E.E.	162.491	141.486	87,1	21.005	179.867	159.761	88,8	20.106	203.328	181.858	89,4	21.470	10,6

(x) provisoire

(xx) à l'exclusion des foies

Source : Office statistique des Communautés européennes.

III. Situation sur le marché mondial

La très dure concurrence qui portait essentiellement sur les ventes de poulets à rôtir a tendance à s'étendre aux dindes et aux canards et il faut s'attendre à ce qu'elle s'étende également aux parties de volailles dont l'importance relative croît constamment.

IV. Les prix

A l'exception de l'Italie, les prix à la production pour 1965, 1966, 1967 et 1968 marquent un recul de 15 à 20 % suivant les Etats membres et notamment en Allemagne, où après le 1er juillet 1967 la variation des prix des céréales fourragères, suite à l'instauration du marché unique, a déterminé une forte diminution du coût des rations alimentaires.

Prix à la production

	UC/kg poids vif			
	1965	1966	1967	1968
Belgique	0,4790	0,4550	0,4430	0,4725
Allemagne	0,5780	0,5700	0,5000	0,4550
France	0,4420	0,4520	0,4330	0,4193
Italie	0,4990	0,5380	0,5133	0,5216
Luxembourg	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Pays-Bas	0,4560	0,4670	0,4310	0,4304

Source : Belgique : Marché de Deinze: prix de gros à l'achat.
 Allemagne : B.M.L. Prix payé aux producteurs.
 France : Halles de Paris (coeff. 69 %).
 Italie : Marché de Forli. Prix à la production départ ferme.
 Pays-Bas : L.E.I. -Prijsenstatistiek : prix payé aux producteurs.

Les prix d'offre des pays tiers pour la plupart des produits du secteur étant inférieurs au prix d'écluse, des montants supplémentaires ont été fixés pendant les années 1967 et 1968. Dans plusieurs cas, on a limité la perception du montant supplémentaire aux importations en provenance de pays tiers déterminés.

A noter, comme dans le secteur des oeufs, un rapprochement sensible des prix dans les Etats membres.

Le niveau des prix, relativement bas en 1967, marque une légère amélioration dans certains Etats membres au cours de l'année 1968. A ce sujet, il est à noter que dans certains pays membres, les organisations des producteurs ont essayé de mieux adapter l'offre à la demande par des mesures tendant à réduire l'offre dans un stade à l'amont de la production.

206

11. FRUITS ET LEGUMES (1)

I) Situation de l'approvisionnement

a) Production

La production totale de fruits dans la Communauté accuse les dernières années, comme le démontre le tableau suivant, une évolution assez constante vers la hausse. Parmi les fruits qui contribuent notamment à cette augmentation il faut citer les pommes, les poires et les pêches. Il est à souligner, cependant, que l'importance de la récolte, une année donnée, est souvent influencée par le phénomène de l'alternance dans la production, tandis que les conditions climatologiques jouent aussi un rôle.

Tableau 81 Production des fruits pour le commerce

en 1.000 t

	1965	1966	1967	1968
Allemagne	1.155	1.536	1.884	1.769 (2)
France	2.353	2.324	2.583	2.900 (2)
Italie (1)	8.570	9.734	9.129	9.525 (2)
Pays-Bas	508	522	622	580
Belgique	265	298	389	356
Luxembourg	9	10	13	8
C.E.E.	12.860	14.424	14.620	15.138 (2)

(1) Production totale.

(2) Données provisoires.

De cette production totale de fruits, un tiers est représenté par les seules pommes dont le volume mis sur le marché ne cesse pas d'augmenter. Cette évolution a été fortement marquée par une récolte

./.

(1) Ce chapitre concernant les fruits et légumes constitue un premier effort de description de la situation du marché communautaire pour ce secteur, complétant ainsi le bilan total pour l'agriculture. Il est à remarquer que certains chiffres reproduits sont à prendre avec une certaine prudence notamment en ce qui concerne le volume de la production.

record en 1967 en Allemagne, où la production de pommes a été le double de celle de 1965 et plus de 60 % plus élevée que celle de 1966. En 1968, la situation en matière de pommes s'est redressée, mais des augmentations de la production dans les prochaines années restent à prévoir.

En ce qui concerne les poires, une hausse de la production s'est fait remarquer en 1967, due notamment à une extension des quantités produites en Italie. L'année 1968 a connu une récolte record, avec des productions doublées en Belgique et aux Pays-Bas et fortement accrues en Allemagne et en France.

Pour les pêches, l'année 1967 accuse un certain fléchissement dû à l'Italie, principal producteur. En 1968, par contre, une récolte abondante s'est présentée dans chacun des Etats membres producteur.

Tableau 82 Production pour le commerce de la C.E.E. des pommes, poires et pêches

	1965	1966	1967	1968 (1)
Pommes	4.269	4.870	5.275	4.662
Poires	1.462	2.160	1.909	2.248
Pêches	1.736	1.722	1.529	1.857

(1) Données provisoires.

./.

La production totale des légumes dans la Communauté a connu un développement assez régulier, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 83 Production des légumes pour le commerce

	en 1.000 t			
	1965	1966	1967	1968
Allemagne	1.165	1.495	1.550	1.425 (1)
France	5.171	5.243	5.361	5.200 (1)
Italie	9.915	10.368	10.620	10.650 (1)
Pays-Bas	1.482	1.602	1.838	1.701
Belgique	691	690	979	n.d.
Luxembourg	4	5	5	5
C.E.E.	18.428	19.403	20.353	19.850 (1)

(1) Données provisoires.

Les tomates représentent le poste le plus important. Leur production pour le commerce, de 4,5 millions de tonnes environ, reste stabilisée à ce niveau les dernières années. Ce tonnage place le produit entre le quart et le cinquième de la production des légumes pour le commerce de la Communauté. La stabilité de la production résulte essentiellement de celle d'Italie, Etat membre de loin le plus important (3,5 millions de tonnes).

Les choux-fleurs se placent en seconde position, en ce qui concerne l'importance de la production. La reprise de la production, constatée en 1967, a continué en 1968. Pour cette production, c'est également l'Italie qui est le principal Etat membre producteur (50 % de la production communautaire).

Tableau 84 Production pour le commerce de la C.E.E. des choux-fleurs et des tomates

	en 1.000 t			
	1965	1966	1967	1968 (1)
Choux-fleurs	1.241	1.183	1.328	1.350
Tomates	4.206	4.494	4.496	4.470

(1) Données provisoires.

Au total, pour les deux dernières années pour lesquelles de telles données sont disponibles, à savoir 1964 et 1965, la valeur de la production de fruits et légumes commercialisés dans la Communauté a représenté 13,5 % de celle de l'ensemble des productions agricoles de la C.E.E.

b) Consommation

La consommation des fruits et légumes dans la C.E.E. est difficile à évaluer avec exactitude en raison des pertes enregistrées aux différents stades de la commercialisation, qui ne peuvent être évaluées avec précision mais qui atteignent dans certains cas des pourcentages importants.

En gros, la consommation calculée se situe au niveau de la production pour le commerce, majorée des quantités importées et déduction faite des exportations. Ainsi le degré d'auto-provisionnement a été les dernières années de 88 % pour les fruits et de 102 % pour les légumes. Dans les deux cas, les conserves sont comprises. En général, on peut constater que, mises à part les périodes d'avant et après saison, la C.E.E. n'importe pas de quantités très importantes de légumes ou de fruits. Hors saison cependant, la Communauté constitue un marché intéressant pour certaines quantités de fruits et légumes, tandis qu'elle importe des tonnages appréciables de produits tels que bananes et oranges tout au long de l'année.

L'alimentation humaine en fruits et légumes exprimée en kilo par habitant, varie beaucoup dans les différents Etats membres. Pour les fruits, à l'exception des agrumes, elle est évaluée à 46 kg/habitant en Allemagne contre 117 kg/habitant en Italie; en ce qui concerne les légumes, les taux extrêmes calculés concernant les mêmes pays sont respectivement de 56 kg et de 151 kg.

II) Echanges commerciaux

Les échanges intra-communautaires ont été, ces dernières années; d'une stabilité relative et se situent pour les fruits à 1,5 Mio de tonnes, pour les légumes à 1,2 Mio de tonnes environ.

Le commerce à l'exportation vers les pays tiers, des fruits atteint le niveau de 0,7 Mio de tonnes environ, tandis que les importations sont de 2,5 Mio de tonnes environ. Il est à noter que les oranges représentent la moitié de ce dernier chiffre.

Les importations et les exportations des légumes se situent entre 0,4 et 0,5 Mio de tonnes, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 85 Echanges en matière de fruits et légumes

en 1.000 t

	Importations			Exportations		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967
<u>Fruits</u> Monde	4,0	4,1	4,1	2,3	2,3	2,3
C.E.E.	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,5
Pays tiers	2,5	2,6	2,6	0,7	0,7	0,8
<u>Légumes</u> Monde	1,7	1,7	1,8	1,6	1,6	1,7
C.E.E.	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,3
Pays tiers	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4

III) Situation sur le marché mondial

En matière de fruits et légumes, le caractère périssable de ces produits empêche en général de considérer l'ensemble des échanges internationaux dans ce secteur comme un véritable marché mondial. Néanmoins, sur un marché comme celui de la Communauté, avec un taux d'approvisionnement élevé, certaines importations, même si elles concernent des tonnages relativement faibles, peuvent avoir des répercussions notables sur le niveau de prix.

Pour les produits importants et moins périssables tels que les pommes et les oranges, les aspects d'un marché mondial sont mieux visibles.

Pour les oranges, la production dans les différents pays du Bassin méditerranéen forme un tout avec la production communautaire

et ces produits se rencontrent sur les marchés européens où ils n'entrent pas seulement en concurrence entre eux, mais également avec les autres fruits d'hiver parmi lesquels la pomme prend une place primordiale.

Pour les pommes, la production européenne s'est développée régulièrement et se voit complétée par des apports venant notamment de l'hémisphère sud. La récolte 1967 des pommes a battu un record avec un niveau qui dépassait, pour l'Europe de 10 % la production de 1966. Elle était d'environ 20 % supérieure à la production moyenne des années 1961 à 1965. Cette situation n'a pas manqué de provoquer des difficultés d'écoulement à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté. Moyennant des retraits du marché portant sur 5 à 6 % de la production communautaire de pommes, dans le cadre de la réglementation existante, la C.E.E. a été en mesure d'éviter un effondrement total du marché de ce produit. En 1968 la production de pommes s'est établie à un niveau plus normal; des interventions massives pour ce produit n'ont pas été nécessaires.

IV) Les prix

Etant donné que le nombre d'espèces de fruits et légumes est très important, il est difficile d'émettre un jugement global quant à l'évolution des prix pendant les années 1967 et 1968. D'une manière très générale il peut cependant être affirmé que les prix à la production se sont maintenus à des niveaux stables mais que la hausse régulière des coûts de production a réduit la marge bénéficiaire des producteurs.

Des exceptions parfois importantes à la stabilité relative des cours sont cependant constatées pour quelques produits de grande production. C'était le cas pour les choux-fleurs et les pommes pendant la campagne 1967/68, ainsi que pour les pêches et les poires au cours de la campagne 1968/69. Pendant les premiers mois de l'année 1969; aussi les cours des oranges produites dans la Communauté ont accusé une tendance marquée à la baisse.

Les différentes baisses des cours ont été atténuées par des mesures de stabilisation prises dans le cadre de la réglementation communautaire en vigueur pour le secteur des fruits et légumes. Le volume des retraits du marché pour les produits en question, opérés pendant la campagne 1967/68 et la première partie de la campagne 1968/69 sont repris à l'annexe;

Quantités de produits ayant fait l'objet d'interventions en
quantités de produits retirés du marché

en tonnes

	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	C.E.E.
A. Campagne 1967/68 (1er juillet - 30 juin)					
Choux-fleurs	23.700	11.813	862	1.078	37.453
Tomates	2.010	-	-	-	2.010
Poires	487	-	-	-	487
Pommes	118.700	167.107	9.274	4.274	299.355
Oranges	-	31.724	-	-	31.724
Total	144.897	210.644	10.136	5.352	371.029
B. Campagne 1968/69 (1er juillet - 31 décembre)					
Choux-fleurs	5.598	-	-	-	5.598
Tomates	1.880	-	-	-	1.880
Pêches	82.644	17.640	-	-	100.284
Poires	55.007	50.395	57.881	20.214	183.497
Pommes	15.935	-	-	587	16.522
Total	161.064	68.035	57.881	20.801	307.781

12. VIN

I) Situation de l'approvisionnement

a) Production

La superficie des vignes à raisins de cuve dans la Communauté était en légère mais constante régression depuis plusieurs années jusqu'en 1966/67. Elle a un peu augmenté en 1967/68 à la suite d'une certaine extension des plantations en Italie (voir tableau 86). La production du vin varie considérablement (voir tableau 87). Les rendements à l'hectare en Allemagne et surtout au Luxembourg sont beaucoup plus élevés qu'en France et en Italie. On peut donc admettre que la tendance au recul des superficies viticoles, qui ne se poursuit pas pour la campagne 1967/68, est facilement compensée - et même au-delà - par une augmentation des rendements.

Tableau 86 Evolution de la superficie des vignes à raisins de cuve en production dans la Communauté (1963/64 - 1967/68) en 1.000ha

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Allemagne	68	69	69	69	69
France	1.273	1.259	1.245	1.243	1.236
Italie	1.592	1.576	1.556	1.533	1.550
Pays-Bas	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-
Luxembourg	1	1	1	1	1
C.E.E.	2.934	2.905	2.871	2.846	2.856

Source : O.S.C.E.

Tableau 87 Production de vin dans la Communauté
(1963/64 - 1967/68)

	en 1.000 hl				
	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Allemagne	6.034	7.185	5.200	5.235	6.069
France	56.501	61.033	66.967	61.303	60.995
Italie	53.640	66.945	68.206	65.140	75.025
Pays-Bas	8	6	10	9	3
Belgique	4	3	3	4	3
Luxembourg	157	163	112	129	124
C.E.E.	116.344	139.335	140.498	131.820	142.225

Source : Bilan prévisionnel de la campagne viticole 1968/69.

En Allemagne la superficie en vigne se maintient, après un accroissement très net, à un niveau constant. Les variations des quantités produites, assez importantes d'une année à l'autre, sont dues aux influences météorologiques. La superficie en vigne en France est en régression constante tandis que les quantités récoltées oscillent plus ou moins autour du même niveau. A cause de l'ampleur et de la répartition du vignoble et aussi d'un climat plus favorable, les variations quantitatives d'une année à l'autre sont moins prononcées qu'en Allemagne. En Italie la superficie en vigne a diminué jusqu'en 1966/67. Elle a augmenté en 1967/68. L'extension des nouvelles plantations et le fait que, de plus en plus, les vignobles en cultures mixtes sont remplacés par des vignobles en cultures spécialisées, plus productifs, font que le potentiel viticole est en pleine évolution, se traduisant par une certaine tendance à l'augmentation de la production. Au Luxembourg la superficie en vigne se maintient à peu près au même niveau. Les quantités récoltées varient considérablement d'une année à l'autre du fait des conditions météorologiques.

b) Utilisations internes

Les utilisations internes comprennent, pour la plus grande partie la consommation humaine directe et, par ailleurs, les quantités destinées à la transformation ainsi que les pertes, par exemple à la

concentration des moûts et des vins. Si l'on tient compte des prévisions pour la campagne 1967/68 la tendance croissante des utilisations internes est évidente (tableau 88). Etant donné que la consommation du vin par tête et par an dans la Communauté (tableau 89) est stable, cette tendance croissante est due à l'augmentation de la population. En Allemagne l'écoulement du vin est en pleine évolution. La consommation par tête et par an, augmente presque constamment. La légère régression au cours de la campagne 1966/67 s'explique par la qualité médiocre des vins de l'année 1965. Il semble que les utilisations internes en Allemagne puissent encore augmenter jusqu'à un niveau assez élevé. En France, la consommation par tête et par an tend à régresser tandis que les utilisations internes se maintiennent jusqu'à la campagne précédant 1967/68. Il est à noter toutefois une baisse très nette du volume de ces utilisations au cours de la campagne 1967/68. En Italie, par contre, la consommation par tête et par an ainsi que les utilisations internes, notamment la consommation humaine directe, augmentent, en relation avec l'accroissement de la population et la hausse du niveau de vie.

Tableau 88 Utilisations internes du vin dans la Communauté

en 1.000hl

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Allemagne	8.618	10.175	10.822	10.363	10.732
France	70.118	66.470	70.068	67.277	64.019
Italie	57.392	63.265	62.286	63.587	69.076
Pays-Bas	314	357	419	486	531
Belgique	775	854	741	930	947
Luxembourg	80	132	109	119	124
C.E.E.	137.297	141.253	144.445	142.762	145.429

Source : Bilan prévisionnel de la campagne vinicole 1968/69.
Commission des Communautés européennes DG. VI.

./.

Tableau 89 Consommation du vin par tête en année

en l.

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Allemagne	12,2	14,7	15,4	15,1	15,3
France	125,5	117,4	117,4	115,0	112,0
Italie	105,3	111,4	111,8	112,7	123,0
Pays-Bas	2,6	2,9	3,3	3,8	4,2
Belgique	8,1	8,9	7,7	9,6	9,8
Luxembourg	22,9	37,7	30,3	34,0	36,1
C.E.E.	68,4	68,0	69,0	69,0	71,0

Source : Bilan prévisionnel de la campagne vinicole 1968/69.
Commission des Comm. européennes DG. VI.

II) Echanges commerciaux

Les importations de la C.E.E. provenant des pays tiers (voir tableau 90) sont en régression. Cette évolution est marquée par les relations politiques entre la France et les pays du Maghreb. Les exportations de la C.E.E. vers les pays tiers ont diminué jusqu'en 1964/65. Elles augmentent depuis lors. L'évolution des échanges intra et extra CEE est assez différente dans les Etats membres.

En Allemagne, les importations en provenance des pays tiers ont marqué une forte augmentation ces dernières années, alors que celles en provenance de la C.E.E. varient beaucoup sans montrer de tendance particulière. Malgré l'augmentation de la demande sur le marché allemand, aucune décision d'augmentation des contingents communautaires n'a pu être prise par le Conseil depuis 1964.

Les exportations allemandes se développent, surtout en ce qui concerne celles destinées aux pays tiers.

En France, les importations provenant des pays tiers diminuent d'une façon constante depuis l'indépendance de l'Algérie. Les restrictions dans l'utilisation des vins étrangers pour le coupage avec des vins indigènes renforcent cette tendance. Les importations en provenance de la C.E.E. sont pratiquement limitées aux v.q.p.r.d. Elles restent très faibles tout en marquant une légère augmentation.

./.

Tableau 90 Importations et exportations en vin dans la Communauté

en 1.000hl

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
<u>I. Importations</u>					
Allemagne (tot.)	4.066	3.761	5.670	4.632	4.907
C E E	3.192	2.546	3.849	2.749	3.101
Pays-tiers	874	1.215	1.821	1.883	1.806
France (tot?)	12.777	9.110	9.306	7.097	5.278
C E E	83	68	88	81	95
Pays-tiers	12.694	9.042	9.218	7.016	5.183
Italie (tot.)	85	69	87	95	114
C E E	32	22	36	64	80
Pays-tiers	53	47	51	31	34
Pays-Bas (tot.)	326	352	432	576	740
C E E	184	183	243	260	281
Pays tiers	142	169	189	316	468
Belgique (tot.)	809	859	1.019	950	963
C E E	516	485	533	609	604
Pays tiers	293	374	486	341	359
Luxembourg(tot.)	35	40	45	46	50
C E E	23	26	29	32	33
Pays tiers	12	14	16	14	17
C.E.E.	14.068	10.861	11.817	9.601	7.867
<u>II. Exportations</u>					
Allemagne (tot.)	172	206	218	260	254
C E E	23	31	24	28	33
Pays tiers	149	175	194	232	221
France (tot.)	3.808	3.019	4.136	3.412	3.501
C E E	2.313	1.649	2.705	1.971	1.971
Pays tiers	1.495	1.370	1.431	1.441	1.530
Italie (tot.)	2.333	2.249	2.507	2.214	2.763
C E E	1.322	1.008	1.341	1.311	1.632
Pays tiers	1.011	1.241	1.166	903	1.131
Pays-Bas (tot.)	5	5	15	181	321
C E E	5	5	15	181	321
Pays tiers	-	-	-	-	-
Belgique (tot.)	36	40	66	52	50
C E E	36	40	61	52	50
Pays-tiers	-	-	5	-	0
Luxembourg(tot.)	64	71	68	61	63
C E E	64	71	68	61	63
Pays tiers	-	-	-	0	0
C.E.E.	2.388	2.260	2.268	2.301	2.596

Source : Bilan prévisionnel campagne vinicole 1968/69.
Commission des Comm. européennes DG. VI.

Ce fait est dû au régime des contingents communautaires qui ne laisse entrer en France que des vins de qualité produits dans une région déterminée. Les exportations françaises à destination de la C.E.E. et des pays tiers restent stables.

En Italie, les importations sont très faibles. Toutefois celles provenant de la C.E.E., pratiquement limitées aux v.q.p.r.d., augmentent constamment. Les exportations vers la C.E.E. ont diminué jusqu'en 1964/65. Depuis lors elles sont marquées par une tendance croissante. Les exportations vers les pays tiers varient beaucoup.

Au Luxembourg, une augmentation constante des importations peut être constatée. Les exportations, destinées exclusivement aux Etats membres, ne montrent pas de tendance particulière.

En Belgique comme aux Pays-Bas, les importations provenant de la C.E.E. augmentent. Les importations en provenance des pays tiers sont, surtout aux Pays-Bas marquées par une augmentation énorme. Elles sont constituées essentiellement par des vins importés des pays du Maghreb ou de la Grèce qui sont en grande partie réexportés vers l'Allemagne.

III) Le marché du vin communautaire dans le contexte du marché mondial

En 1965 la part de la C.E.E. dans la production mondiale de vin était d'environ 50,1 %. Etant donné que la viticulture dans l'A.E.L.E. et l'Amérique latine est en constante augmentation et qu'une reprise est à prévoir dans le COMECON, il est vraisemblable que la part de la C.E.E. pourra diminuer légèrement.

Les grands pays exportateurs de vin sont l'Algérie, la France, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, la Tunisie et la Bulgarie. Les grands pays importateurs sont la France, l'Allemagne, les territoires portugais d'outre-mer, la Suisse, la Grande-Bretagne et la Belgique. Il est donc évident que les Etats membres figurent au premier plan dans les échanges sur le marché mondial. Les exportations des pays du Maghreb étant en général offertes à des prix assez bas, elles sont d'une importance de premier ordre pour l'évolution du marché dans certains Etats membres.

IV) Les prix

Etant donné que le marché unique du vin n'est pas encore réalisé, l'évolution des prix du vin au stade de la production est soumis aux influences propres aux marchés régionaux des différents Etats membres. Le tableau 91 fait apparaître que les prix varient d'un marché à l'autre.

Les variations des prix des vins de consommation courante sont les plus nettes sur le marché allemand. Les variations d'une année à l'autre sont surtout influencées par la quantité de la récolte. Les différences entre les marchés régionaux sont dues à la réputation traditionnelle ainsi qu'aux possibilités de stockage qui sont très différentes dans les diverses régions. Le fonds de stabilisation, un organisme parastatal, intervient sans influencer d'une façon directe les cours.

En ce qui concerne l'évolution des prix au cours de la campagne 1967/68, elle est marquée par une certaine tendance à la régression, particulièrement nette à la Moselle. Cette tendance est en général due au fait que le volume de la production était considérablement supérieur à celui de la campagne précédente. A la Moselle, elle a été accentuée par des causes spécifiques. La campagne 1968/69 marquée par une qualité assez médiocre, montre un léger rétablissement des cours qui s'explique par une diminution des disponibilités à cause d'une récolte relativement faible.

En France, l'évolution des prix du vin de consommation courante est assez stable. Les prix varient peu entre les différents marchés régionaux. La fixation d'un prix de campagne et de prix maxima et minima ne permet pas de grandes fluctuations des cours. Les autorités contribuent, par le blocage d'une partie des vins et par l'octroi d'une prime au stockage volontaire pendant une période déterminée, au maintien des cours. Les prix de la campagne 1967/68 ont augmenté légèrement. Cette tendance semble se poursuivre au cours des premiers mois de la campagne 1968/69.

Evolution des prix du vin dans la C.E.E.

Tableau 91

UC./hl

Campagne	Allemagne		France		Italie			
	Vin blanc; qualité la plus basse de l'année en cause		Vin rouge de consommation courante de 9 à 11°		Vin rouge de consommation courante. Ravenna: 9-10°; Treviso (Nerlot): 9-11°; Bari (Rosso Barletta): 12-13°			
	Pfalz	Mosel	Narbonne	Montpellier	Beziers	Ravenna	Treviso	Bari
1964/65	11,90	27,00	10,96	10,53	10,63	7,71	8,88	11,93
"	12,50	28,20	10,90	10,58	10,55	6,92	8,42	10,42
"	13,30	31,40	10,68	10,48	10,27	7,74	8,80	10,60
"	18,30	36,25	10,28	—	10,03	8,74	9,92	11,08
1965/66	25,90	37,90	10,27	10,31	9,95	9,73	11,73	13,22
"	32,70	36,90	11,18	10,31	10,11	11,14	13,28	14,74
"	31,80	37,50	10,35	10,28	10,04	11,07	12,70	15,00
"	27,70	31,25	10,58	10,45	10,40	9,49	10,83	13,56
1966/67	28,10	33,40	11,63	11,53	11,55	9,81	11,49	13,28
"	26,70	37,70	11,22	11,22	11,16	9,53	11,49	13,12
"	26,20	34,50	11,28	11,16	11,14	9,44	11,38	12,36
"	27,80	34,40	11,52	11,47	11,28	9,47	11,25	12,58
1967/68	19,95	30,16	12,07	12,06	12,05	10,18	11,49	12,74
"	20,00	25,94	12,27	12,17	12,09	9,58	10,68	12,22
"	20,00	25,13	12,23	12,06	12,08	9,54	10,48	12,00
"	23,75	24,45	12,49	12,34	12,36	10,29	10,87	12,36
1968/69	25,21	26,46	12,90	12,80	12,84	11,15	11,91	13,06
"	26,30	27,50	13,17	13,00	13,00	12,28	13,00	

Source : Allemagne - Cotations publiées par Deutsche Weinzeitung.
 France - Cotations officielles des places de références.
 Italie - Cotations publiées par les Chambres de commerce.

En Italie, le prix du vin de consommation courante varie selon les années et les régions mais ces variations se développent avec une certaine continuité et ne montrent pas de fluctuations très brusques. Dans le cas où un tassement des cours est à craindre, l'Etat organise des campagnes de distillation. De cette façon, une partie des excédents trouvant difficilement un débouché est éliminée du marché et les cours peuvent être maintenus.

L'évolution des prix au cours de la campagne 1967/68 ne s'écarte pas des fluctuations légères qui marquent la campagne précédente, tandis que la campagne 1968/69 est marquée par une tendance très nette à la hausse.

Au Luxembourg 70 % de la production viticole sont contrôlés par les coopératives. La formation des prix est donc un problème d'organisation de la vente par les caves coopératives.
